

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **11/9/2020**



sommaire

Propos introductif du président	3
---------------------------------	---

Contribution sur le plan de relance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	7
---	---

Vote	23
Contribution des commissions thématiques	24
Déclarations	80

Autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires"	89
Vote et Déclarations	89

Autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective"	90
Vote et Déclarations	90

Élection au Bureau	92
--------------------	----



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,
J'ai le plaisir d'ouvrir cette quatrième séance plénière de l'année 2020. Une quatrième séance très particulière, car nous nous retrouvons, enfin, en présentiel.

Notre dernière plénière, en présentiel, remonte en effet au 21 janvier dernier à Dijon.

La crise sanitaire nous a conduits à adapter nos modalités de travail afin de continuer, au mieux, nos activités. Deux plénières ont été organisées de façon totalement dématérialisées en avril et en mai, permettant de réagir aux mesures d'urgences proposées par la Région et d'examiner notre contribution au projet de loi 3D.

J'ai un grand plaisir à vous retrouver, toutes et tous, à l'occasion de cette séance, de pouvoir vous voir et échanger directement, même si, situation sanitaire oblige, le port du masque est obligatoire et la distanciation physique est de mise. Chacun est responsable pour soi et, ce faisant, protège les autres !

Je salue la venue de deux nouveaux conseillers au sein de notre assemblée.

Denis Ragot nous rejoint en tant que représentant de la filière automobile, en remplacement de Jean-Charles Lefebvre qui avait démissionné en janvier 2019.

Sébastien Peron nous rejoint au titre de l'URI CFE/CGC BFC (Union régionale interprofessionnelle Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres), en remplacement d'Élisabeth Delattre.

Je vous informe également de la démission de Manon Comacle, représentant le MRJC. Il en sera de même, je l'ai appris cette semaine, pour notre collègue Amélie De Sousa, représentant la FAS (Fédération des acteurs de la solidarité). Je salue leur engagement dans les travaux de notre assemblée et les en remercie !

Michel Neugnot, premier vice-président, nous honore de sa présence. Il devra nous quitter en cours de séance mais pourra assister au moins à la présentation du Plan de relance et de l'auto-saisine sur le numérique qui comporte un volet relatif aux mobilités.

Patrick Molinoz, vice-président en charge notamment du développement numérique des territoires, a souhaité assister à la restitution du travail sur le numérique, et je l'en remercie.

Trois points constituent l'ordre du jour de cette séance plénière.

Avant de les aborder, je souhaite revenir sur la période très difficile que nous venons de vivre. La crise sanitaire, mondiale, nous a brutalement touchés, chacune et chacun d'entre vous, nos proches, nos entourages... parfois, malheureusement, dans la détresse.

Nous sommes passés, sans vraiment de transition, dans une nouvelle période, celle qui suit ce qui est devenu le "Monde d'avant" et qui pourrait précéder ce qui pourrait être le "Monde d'après" ! Beaucoup de questions restent sans réponse, des incertitudes persistent pour l'avenir, le virus circule toujours... La crise sanitaire nous a placés dans une situation d'urgence, mais la crise sociale et sociétale, la crise économique, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité sont autant de sujets de grande inquiétude quant à l'avenir de notre société.

Dès la mise en place du confinement, notre assemblée a dû s'adapter rapidement au contexte d'urgence. J'ai souhaité vous informer le plus régulièrement possible de la situation et des mesures prises en vue de pouvoir maintenir une activité du CESER. J'ai également souhaité que les dispositions soient construites, en concertation, référents de collègues, présidents de commission, bureau, plénière, tout ceci de façon totalement dématérialisée ; chacune et chacun d'entre vous a été sollicité, très sollicité, au cœur de la crise... et je tiens tout simplement à vous remercier car vous avez répondu présents pour le CESER, ceci malgré les nombreuses autres obligations qui ont été les vôtres !

Alors oui, cela n'a pas toujours été facile, nos conditions de travail n'ont pas toujours été idéales et se sont certainement dégradées, mais nous avons veillé à imaginer des solutions pour chaque difficulté rencontrée. Je salue, ici, l'initiative de certains conseiller.e.s ayant abouti à la mise en place du groupe de travail "CESER Agile" qui a notamment pour objectif de proposer des méthodes de travail tenant compte des diverses pratiques qui ont été testées. Marie-Caroline Godin, Sylvain Marmier, Aurélie Martin-Garraut, Nadhem Ben Rahma, Élise Moreau et Brigitte Sabard participent à cette démarche et se sont réunis cette semaine.

Vous le savez, l'ordonnance du 1^{er} avril a rendu possible l'absence de sollicitation du CESER par la présidente de Région durant la période d'urgence sanitaire. Ainsi, notre assemblée n'a pas été officiellement sollicitée pour les plénières du Conseil régional d'avril et de juin, plénières qui se sont tenues selon des modalités "dégradées" en raison de la situation et qui ont examiné notamment les premières mesures d'urgence.

La présidente m'a cependant, à chaque fois, directement fait part de son intérêt pour recueillir les observations du CESER, et nous nous sommes organisés pour lui apporter des éclairages dans ces conditions particulières.

Sachez que malgré la prolongation de cette possibilité de ne pas saisir le CESER jusqu'au 30 octobre, la présidente nous a indiqué sa volonté de revenir à un fonctionnement normal dès la prochaine assemblée plénière du 9 octobre prochain. Je me réjouis car la parole du CESER, pleine et entière, ne peut que résulter des débats rendus possibles par la tenue d'une assemblée plénière permettant notamment de mettre en lumière les consensus et dissensus sur les projets, avis ou travaux, qui lui sont soumis. Un dialogue régulier avec l'Exécutif régional reste essentiel.

Aujourd'hui, l'examen du projet de contribution du CESER au plan de relance du Conseil régional constitue le premier point de notre ordre du jour.

Le premier vice-président, Michel Neugnot, est intervenu à l'occasion du Bureau du 19 juin afin de présenter les mesures d'urgence prises ainsi que les suites envisagées.

Il a sollicité le CESER afin de recueillir ses propositions en vue du Plan de relance, devant être présenté lors de la plénière du Conseil régional du 9 octobre, qu'il a alors qualifié de véritable plan de rebond, et ceci pour la mi-juillet.

Nous nous sommes adaptés à cette sollicitation afin d'apporter une réponse en deux temps. Dès le 10 juillet, avec la transmission à la présidente des contributions de nos 6 commissions thématiques, examinées à l'occasion du Bureau du 9 juillet. Puis, et c'est l'objet du document à partir duquel nous allons débattre ce jour, une contribution complémentaire.

Un mot sur la forme particulière du projet de contribution qui vous est soumis. J'ai pris le parti d'une présentation permettant une appropriation rapide et efficace par les destinataires, madame la présidente et les vice-présidents, directement, le cabinet et les services, indirectement.

Les commissions ont poursuivi leurs travaux durant tout l'été, dans des conditions parfois difficiles compte tenu des modalités possibles, en veillant à intégrer, dans leurs débats, les recommandations des organismes désignataires. Les 6 contributions disponibles à la fin août représentent, cumulées, 56 pages. Elles se retrouvent dans leur intégralité en annexe du document qui vous est proposé.

Une synthèse a été préparée lors de la réunion avec les présidents de commission du 3 septembre. Cette synthèse comprend ainsi 3 parties. Quelques constats généraux et transversaux, dans un premier temps, sur la nécessité de conjuguer urgence climatique et écologique et relance économique, sociale et sociétale, intégrant l'importance à accorder au numérique, ceci dans le court terme mais aussi dans le moyen terme. S'en suit un développement sur les conditions de la réussite et les modes de faire. Puis, les préconisations, à proprement parler, présentées délibérément selon les trois grands volets de la stratégie de mandat 2016-2021 portée par la présidente et sa majorité, à savoir Économie-Emploi, Environnement et Vivre ensemble, véritable fil conducteur de l'action régionale.

Ce travail ne constitue en aucun cas un Avis sur un projet de rapport ou une restitution d'un travail sur une saisine ou une autosaisine. A fortiori, il ne constitue pas non plus un document prospectif développant une vision stratégique du CESER. Un tel travail dont les modalités pourront être évoquées lors de notre séminaire trouvera toute sa place, sa force et sa pertinence pour l'avenir. Il nécessitera du temps d'apports, de débats, de réflexions, de constructions à conduire dans des conditions appropriées.

Dans la contribution qui nous est soumise ce jour, on pourra certes relever parfois certaines contradictions, regretter la non reprise intégrale de certaines parties rédigées en commission, une forme des préconisations qui relève peut-être d'une liste à la Prévert, des répétitions... Je le souligne ici encore une fois, j'ai privilégié une forme de restitution voulue comme la plus efficace, la plus lisible possible pour le Conseil régional, qui, lui aussi, a travaillé tout l'été, pour compiler, préciser, chiffrer, arbitrer maintenant... toutes les actions pouvant utilement contribuer au Plan de relance indispensable pour notre région.

C'est en quelque sorte un document de travail, une boîte à idées pour le Conseil régional contributif à la construction du plan de relance qui sera présenté le 9 octobre. Il sera enrichi par nos débats de cette après-midi et transmis accompagné de l'intégralité des avis des commissions.

Cette synthèse témoigne ainsi de la richesse et de la diversité des parties prenantes qui constituent notre assemblée. La forme peut surprendre, j'en conviens, mais ce que nous vivons, les conditions dans lesquelles nous avons pu produire, en un temps record, ces préconisations sont exceptionnelles, vous en conviendrez, je l'espère.

Je l'ai indiqué, tout a été fait pour poursuivre les travaux du CESER, poursuite des autosaisines en cours, adaptations si nécessaire au contexte particulier lié à la Covid, contribution au projet de loi 3D pour laquelle madame la ministre m'a adressé une réponse cet été, questionnaire individuel selon la méthode proposée par Bruno Latour, réponses aux sollicitations informelles de madame la présidente, lancement de nouveaux travaux...

Je suis heureux que nous puissions réaliser ce jour, en présentiel, la restitution de deux autosaisines, l'une portant sur le numérique, l'autre sur l'alimentation.

Les contraintes liées à la situation sanitaire m'ont conduit à préférer ne pas inviter les personnes auditionnées à l'occasion de ces deux autosaisines. Je le regrette. Une captation vidéo de la séance pourra permettre la mise en ligne les temps forts des restitutions. Les personnes auditionnées seront citées lors de la présentation. Je les remercie pour le temps qu'elles ont bien voulu consacrer à notre réflexion.

Il en est de même pour les CoDev habituellement invités à nos plénières.

"Le numérique au service des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté" tel est l'intitulé de l'autosaisine qui vous sera présentée par nos deux rapporteurs, Sylvère Denis et Charles Rozoy.

La seconde autosaisine, "Accompagner la transition vers une ALIMENTATION LOCALE, BIO ET DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté", sera présentée par Philippe Bouquet, qui en tant que rapporteur ne pourra pas être accompagné d'Anne Parent, retenue par ses obligations professionnelles en cette période de vendanges et de vinification. Elle le regrette vivement et a souhaité expressément que je vous fasse part de son regret et elle a insisté pour que ce travail soit vraiment un élément fort, un élément clé de la politique régionale de relance et de rebond.

Je les en remercie ainsi que les membres des 2 commissions, Mobilités-Énergie et Économie-Emploi, présidées respectivement par Pascal Blain et Nicole Guyot.

Je vous signale, enfin, nos deux prochaines rencontres à une échéance rapprochée.

L'assemblée plénière du 6 octobre, pour laquelle, je vous l'ai déjà indiqué, nous serons saisis à nouveau par le Conseil régional. Nous revenons à un fonctionnement normal ! Nous pourrions alors porter un avis sur le Plan de relance tel qu'il sera proposé par le Conseil régional.

Elle sera suivie de près par notre séminaire, le 8 octobre, qui se tiendra à Dole. Joseph Battault, vice-président en charge du projet qui "est à la manœuvre", accompagné par le groupe de pilotage de veille et d'anticipation mis en place cet été au sein du Bureau et constitué de Françoise Bévalot, Caroline Debouvry et Bouchra Rezki.

Un séminaire qui sera, je l'espère, un temps à nous, nous permettant de réfléchir à nos travaux et pratiques passées, pour se projeter sur la seconde partie du mandat.

Concernant le Secrétariat général, je vous informe que Sabrina Dolidze va nous quitter prochainement. Qu'elle soit remerciée pour son travail de qualité au sein de l'équipe de chargée.e.s d'études avec la commission Cadre de Vie-Société.

Par ailleurs, Hélène Mori nous a annoncé son souhait de revenir au secrétariat général suite à son congé parental d'éducation. S'agissant du remplacement de Michelle Dubois, un jury de recrutement se tiendra la semaine prochaine et permettra, je l'espère, d'avoir rapidement une équipe de chargés d'études au complet.

Brigitte Duchanoy et Marie-Claude Léonard, qui ont toutes les deux effectué une belle carrière au service du CES, devenu CESER, seront à la retraite, la première à compter du 1^{er} octobre, la seconde à compter du 1^{er} novembre.

Je leur souhaite une très belle retraite et leur adresse nos remerciements.

Je vous propose de démarrer maintenant nos travaux.

Je vous remercie.

Dominique ROY
Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



CONTRIBUTION
sur le **PLAN DE RELANCE**
du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté

Séance plénière du **11/9/2020**

sommaire

Conjuguer urgence climatique & écologique et relance économique dans une action de court terme et une stratégie de moyen terme

D'un plan de relance à un plan de rebond	3
Urgences écologique et économique	3

Les conditions de réussite et les modes de faire

Une action à plusieurs échelons territoriaux et décloisonnée	5
Une évolution du positionnement et du mode d'intervention du Conseil régional	6
Une mise en œuvre rapide et "locale"	7
Une évolution des documents cadre	7

Préconisations

Court terme	
- Économie-Emploi	8
- Environnement	10
- Vivre ensemble	12
Moyen/long terme	
- Économie-Emploi	13
- Environnement	15
- Vivre ensemble	17

Annexe

Contributions des commissions thématiques	18
---	----

Déclarations	74
---------------------	----

La crise du Coronavirus nous invite à considérer avec le plus grand sérieux les grandes crises systémiques qui mettent en péril l'avenir de nos sociétés : le bouleversement climatique et la chute de la biodiversité, la crise sociale et sociétale et la crise économique. Cette synthèse souligne les conditions de réussite d'une politique conjuguant, urgence climatique & écologique et nécessité de relancer l'économie, et propose des préconisations pour la mise en place d'actions concrètes, à court et à moyen terme, favorisant les nécessaires transitions.

Conjuguer urgence climatique & écologique et relance économique dans une action de court terme et une stratégie de moyen terme

D'un plan de relance à un plan de rebond

La politique de relance à mettre en place, tant au niveau national que régional, devrait se fonder d'une part sur une analyse des besoins immédiats des entreprises et des ménages, mais aussi de façon plus prospective sur les enseignements à tirer de cette crise inédite, et les moyens d'accélérer les mutations nécessaires de l'économie française pour qu'elle soit plus prospère, plus durable et plus compétitive.

L'action de la Région doit ainsi s'articuler à la fois dans un plan de relance qui répond aux enjeux immédiats (besoins sociaux, économiques) et dans un plan de rebond capable de préparer l'avenir en mobilisant d'autres moteurs de développement.

L'action de la Région doit aborder les impacts de la crise dans leur globalité pour construire une action d'urgence et une action durable inscrites dans l'ambition qui guide le SRADDET : "dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires".

L'action de la Région se doit donc, dans un contexte de grande incertitude, de crises sanitaire, sociale et économique aiguës d'accélérer la transition écologique et énergétique, orientation transversale à tous les secteurs économiques.

Urgences écologique et économique

Aujourd'hui, l'économie doit évoluer pour que l'intérêt général soit le socle des transformations à venir et assure la protection des biens communs. Elle doit s'adapter à l'urgence environnementale, pour transformer nos modes de productions et de consommations, pour se diriger vers une économie de solidarité sociale.

La période favorise une prise de conscience écologique et cette crise doit être une "opportunité" pour dynamiser les solutions alternatives et accélérer la transition écologique et énergétique, levier prioritaire de la reprise.

La sortie de crise doit ainsi être une opportunité de renouer avec un volontarisme économique audacieux et lucide pour moderniser notre économie. Elle doit nous permettre de bâtir les fondations d'une économie plus solide, d'une croissance plus pérenne et d'accroître les capacités de résilience face à ce type de crise, de tirer les conséquences de notre dépendance dans certains secteurs, d'investir dans les secteurs d'avenir, de combler les fragilités de notre appareil productif, d'accélérer la transition énergétique, d'envisager certaines relocalisations, de renoncer à l'hyperspécialisation des activités.

Dans ce cadre, plusieurs champs d'action doivent être soulignés :

- La reconquête de l'industrie et de l'emploi constitue un objectif prioritaire des aides aux entreprises, aux associations ; la simple recherche d'amélioration de la compétitivité ou d'abaissement des coûts ne peut être suffisante.
- L'économie de proximité, créatrice de lien social et d'emploi.
- Le numérique représente un fort potentiel de création d'emplois qui doit être pris en considération au vu du développement des usages.
- L'agriculture représente une opportunité régionale forte pour les emplois dans un contexte de crise qui a mis en évidence notre dépendance aux produits importés. La souveraineté alimentaire devient un sujet primordial, nous avons délégué à d'autres la responsabilité de nous nourrir. La chaîne alimentaire est devenue très complexe, en multipliant les distances, les acteurs, les intermédiaires, les modes de transformation. L'enjeu du soutien agricole et agroalimentaire passe par le soutien aux investissements productifs, aux mutations du secteur vers l'agroécologie et à l'adaptation des productions aux attentes des consommateurs.
- L'ESS fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement aux différentes crises qui frappent notre pays : sociale, climatique et sanitaire.
- Le tissu associatif (culture, jeunesse et loisirs, environnement, emploi-formation, santé, solidarité, social, sport...) qui s'est engagé dans la création, le maintien ou le développement du lien social et des emplois dans tous les territoires. Nombre d'associations ont été en première ligne dans la crise sanitaire du printemps. Elles ont assuré une continuité de service au bénéfice de nos concitoyens et notamment des plus fragiles.
- Les jeunes, en particulier peu qualifiées et fragiles (apprenants, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi), se trouvent dans une situation particulièrement préoccupante. Il y a là un enjeu de cohésion sociale exacerbé par les conséquences de la crise sanitaire. Les jeunes voient leurs projets et leur avenir professionnel se dérober sous l'effet de la crise économique. Le plan devra porter une attention particulière aux jeunes afin de soutenir leur insertion professionnelle pour éviter le "sacrifice" d'une génération sur le marché du travail.
- La formation constitue une dépense d'investissement immatériel qui doit trouver une place centrale dans le plan de relance de la Région, au même titre que les dépenses d'investissement matériel. La formation professionnelle a en effet un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'accompagnement des actifs en emploi ou en recherche d'emploi, dans le cadre de la transformation du travail (transitions écologique, climatique, énergétique, numérique...) et face aux enjeux tels que le développement durable, les circuits courts, la Responsabilité Sociétale des Entreprises, la ré-industrialisation, la relocalisation. Même si le Conseil régional n'est plus en responsabilité de l'apprentissage, le Plan de relance régional doit être un catalyseur pour valoriser cette voie de formation : faire levier pour l'engagement des acteurs économiques et l'attrait de ces formations, faciliter l'accueil en formation des jeunes, contribuer à la meilleure connaissance et valorisation de la filière, veiller au respect des critères de qualité de la formation.
- Les entreprises bénéficiaires du plan de relance régional devront porter une attention toute particulière pour limiter les effets de la crise, plus particulièrement en matière de maintien de l'emploi et de formation, en associant étroitement les partenaires sociaux et les instances représentatives du personnel.
- La ruralité qui est une composante essentielle de l'identité régionale et se combine avec les questions de vieillissement, de mobilité et d'accès aux services, en fragilisant d'autant plus certains territoires.

Les conditions de réussite et les modes de faire

Une action à plusieurs échelons territoriaux et décloisonnée

Pour réussir, le plan de rebond ne devra pas se limiter à des questions de financement. Il nécessite la prise de décisions et la définition de priorités, de modalités de fonctionnement privilégiant coordination et concertation, décloisonnement et contact direct entre acteurs opérationnels et la prise en compte des initiatives citoyennes.

La Région doit assumer un rôle stratégique, de cheffe de file, pour coordonner l'ensemble des acteurs et des collectivités locales en évitant doublons et dispersion, en préservant les équilibres territoriaux et en luttant contre toutes les formes de précarité. La Région a donc un rôle important d'ensemblier qui lui donne une responsabilité particulière pour permettre la coordination des différentes aides à l'échelle de son territoire. Elle doit initier une cellule de rebond réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Le plan de rebond se devra de combiner les thématiques, pour éviter les approches trop sectorielles. Il doit être défini en cohérence avec le SRADDET et nécessite que des réponses soient apportées aux interrogations formulées par le CESER dans ses avis successifs.

Il doit être articulé avec l'élaboration du CPER.

Il faut sans tarder cibler les mesures de relance économique de manière compatible avec les objectifs d'un Green Deal européen renforcé, ayant pour but global le retour à une empreinte écologique de moins d'une planète par an en 2030.

Si l'échelle européenne est pertinente, il faut reconnaître l'échelle régionale comme déterminante de même que le pilotage par le Conseil régional en cohérence avec sa compétence économie. L'échelon régional doit trouver sa place dans l'articulation des échelles européenne, nationale, infra-régionale, interrégionale et transfrontalière.

Au-delà de mesures d'urgence et de relance à court terme, le plan de rebond doit intégrer un véritable plan de relance de l'industrie dont la nécessité se faisait ressentir sans attendre la crise sanitaire : la ré-industrialisation au sens de la réinstallation d'une économie productrice de richesse au sens large (start-up, spinoff, usine du futur, services associés aux entreprises...), est vitale dans une région qui se considère encore comme la première région industrialisée par tête d'habitants. Le rebond de l'économie doit être l'occasion d'une trajectoire à moindre empreinte carbone. Cela passe par la relocalisation d'activités stratégiques.

Le plan d'industrialisation ne se limite pas aux critères économiques, mais combine des enjeux multiples pour que l'entreprise soit connectée à son territoire. Elle doit ainsi bénéficier d'un environnement favorable à son développement et assumer sa responsabilité, sociale et sociétale, territoriale. À l'occasion de ses visites d'entreprises, le CESER a pu mesurer l'importance de cette responsabilité en territoire rural et ses répercussions sur des enjeux particulièrement sensibles dans le contexte de crise sanitaire.

Il s'agit de favoriser une nouvelle industrialisation en intégrant l'écosystème dans lequel s'inscrit l'entreprise, notamment en impulsant des liens avec les forces d'ESRI. L'échelle de cet écosystème est variable et renvoie aux bassins d'emplois. En Bourgogne-Franche-Comté elle dépasse parfois les limites administratives et devient interrégionale ou transfrontalière franco-suisse.

L'économie productive ne peut cependant répondre seule au maintien des richesses sur un territoire. Alors que certains territoires sont en déclin prononcé, d'autres s'organisent sur la base de ressources endogènes, questionnant alors la complémentarité entre économie productive et économie résidentielle et présente. En quoi les initiatives citoyennes locales sont-elles alors à même d'impulser un autre modèle économique ?

Le CESER tient à alerter sur la situation de dépendance de la France et particulièrement de notre région dans le domaine du numérique. Les actions visant à accompagner la transformation numérique des entreprises (de toutes natures) que ce soit au niveau des investissements productifs, de l'accompagnement en conseil ou de la montée en compétence doivent être favorisées, y compris les actions permettant une dématérialisation de l'effort productif (télétravail...), notamment pour faire face à des crises.

La réponse à la nécessité de décloisonnement, de fluidité, ne peut être la multiplication de structures intermédiaires.

La coordination des politiques publiques est souhaitable : articulation plan relance et divers dispositifs en place ?

Si l'articulation du plan de relance avec le futur CPER est clairement affichée, elle est en revanche moins précise avec les politiques déjà en place et les divers dispositifs tels que Territoires d'industrie, campus des métiers, pôles et outils du PIA, notamment TIGA. De même, se pose la question de la traduction du plan de relance dans la contractualisation entre le Conseil régional et les territoires.

Dialogue social, anticipation des stratégies des entreprises.

Les Négociations annuelles obligatoires (NAO) notamment celles en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) doivent devenir des outils de dialogue social permettant d'anticiper les stratégies des entreprises et leurs effets prévisibles dans les territoires dès lors que la collectivité intervient financièrement dans les entreprises. Le pilotage de ce dispositif pourrait se faire selon la même configuration que le CREFOP, avec déclinaison départementale.

Relocalisation : autonomie ne signifie pas autarcie.

La recomposition des chaînes de valeur est au cœur du plan de relance, la relocalisation est UN des éléments, mais n'est pas le seul. Il est utile de rappeler qu'autonomie n'est pas synonyme d'autarcie, que parfois il convient de travailler sur une géographie des approvisionnements pour diversifier les sources.

Une évolution du positionnement et du mode d'intervention du Conseil régional

Compte tenu des importantes incidences budgétaires du plan, il est indispensable d'éviter toute forme de précipitation qui aboutirait à soutenir des activités économiques inaptes à moderniser l'économie régionale. Il s'agira ainsi de prioriser les financements du plan de relance vers les secteurs et les filières d'avenir qui permettront de s'adapter aux nombreuses ruptures auxquelles notre société est confrontée.

La réussite du plan reposera en grande partie sur les éléments suivants :

- de la souplesse,
- de la modularité en matière de financement,
- de la modération en matière de conditions d'octroi des aides,
- un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides,
- des mesures d'application immédiate,
- un effort de communication de grande ampleur.

Le plan de rebond aura un impact négatif sur la trajectoire financière du budget de la Région. Pour autant, il faut pouvoir accepter la dégradation des ratios financiers. La bonne trajectoire antérieure permet à la Région de dégager des marges de manœuvre significatives avec le volume estimé d'un plan de relance à 400 M€.

Le plan de relance impose une synergie construite sur un dialogue direct entre acteurs opérationnels seuls à même d'engager leur cœur de métiers et leurs missions.

La Région aura à :

- Mobiliser et responsabiliser les acteurs, impulser la pratique d'un contact direct entre acteurs qui agissent et créer les conditions favorables à la co-construction de formations partenariales.
- Mobiliser les forces de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
 - affirmer la place de l'Université Bourgogne-Franche-Comté dans le Plan de relance régional, ne pas laisser le champ libre à la politique de guichet ni au principe du carnet d'adresses,
 - dans la conduite de ses grands axes stratégiques guidés par une ambition de transition écologique le Conseil régional de BFC peut s'appuyer sur les potentiels de l'UBFC.
- Se montrer particulièrement vigilante pour éviter l'effet d'aubaine, tout particulièrement dans le champ de la formation : mobiliser l'expertise locale pour l'habilitation de formations reposant sur des compétences reconnues. Maîtriser et développer au plan régional la communication pour coordonner le lien entre organismes de formation, entreprises et apprenants.
- Arbitrer entre les opérations à inscrire dans le futur CPER : imposer la cohérence SRADDET-Plan de relance régional et une autonomie des territoires qui s'inscrit dans une dynamique régionale.

Le Conseil régional ne peut agir seul mais doit responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés et créer les conditions favorables à une action coordonnée.

Une mise en œuvre rapide et "locale"

Il faut aller vite et s'assurer de la réalisation effective jusqu'au bout de la "chaîne".

Quelle sera la possibilité, pour les entreprises, de réaliser certains chantiers financés par le plan de rebond, étant donné qu'en temps normal, certaines AP/AE de la Région ne sont pas toujours exécutées selon les délais envisagés ?

Quelle sera la possibilité, pour la Région, d'exécuter son budget d'investissement, étant donné les difficultés usuelles qui émaillent la mise en œuvre des projets d'investissement ? En effet, la Région n'est pas maître d'ouvrage de "plein exercice" pour un certain nombre d'investissements qu'elle cofinance, ce qui entraîne souvent des décalages d'opérations et quelquefois une sous-consommation du budget d'investissement (CPI).

Quelle est la partie des investissements prévus au titre de 2020 qui risque d'être fortement impactée et donc sous-utilisée, compte tenu de l'impact de la période de confinement ? Quels seront les impacts sur les prochains exercices budgétaires ?

Tous les projets portés par les collectivités doivent tendre à être réalisés par des entreprises locales de Bourgogne-Franche-Comté tant sur les études que sur les travaux et suivi de travaux pour soutenir tous les artisans, services, industriels... locaux afin d'assurer une relance économique forte. La Région doit soutenir tous les projets des collectivités avec bien sûr du cadrage et des lignes de conduites à suivre, notamment en mettant un complément sur les aides déjà débloquées comme la hausse de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL).

La simplification et/ou l'accompagnement du montage des dossiers sont vitaux pour les petites structures.

La bonne mise en œuvre du plan de relance reposera sur de la pondération en matière de conditions d'octroi des aides. Ainsi, la Région ne devra pas aller au-delà des conditionnalités d'aides fixées par l'État en matière de relance en dehors de toute contractualisation avec les acteurs concernés.

Une évolution des documents cadre

La Région est aussi un maillon clé en termes d'aménagement, puisque ses documents de planification s'imposent à tous ceux des échelles en dessous.

La Région doit intégrer dans ses politiques publiques, dans les plans de relance, le SRADDET, ou tout autre document de planification, les différents acteurs concernés, que ce soit les associations de protection de la nature et de l'environnement, au même titre que d'autres acteurs clés comme les collectivités territoriales et les acteurs économiques. Le climat et ses acteurs doivent ainsi être pris en compte dans tous les secteurs d'action de la Région.

Au-delà du SRADDET, le climat et les enjeux environnementaux doivent être intégrés dans les différents documents de planification et dans chacune de leurs grandes orientations.

Préconisations

Dans un souci de lisibilité et d'efficacité, les préconisations du CESER sont présentées ci-dessous en deux grandes parties : les mesures à prendre à court terme, d'une part, et les mesures et orientations à engager sur le moyen et long terme, d'autre part.

Chacune de ces deux parties est organisée en trois volets correspondant aux trois volets de la stratégie de mandat 2016-2021 du Conseil régional.

COURT TERME

► Volet Économie-Emploi de la stratégie de mandat 2016-2021

Utiliser la commande publique comme levier

- Agir en priorité sur les investissements maîtrisés par la Région afin de s'assurer de la rapidité de la mise en œuvre des moyens consacrés à la relance. À cet égard la commande publique, en particulier celle portée par la Région tel que les investissements en faveur des lycées, est à privilégier.
- Orienter les appels d'offres permettant de soutenir l'économie territoriale responsable.
- Accentuer les investissements publics portant, notamment, sur les rénovations thermiques publiques et privées, la transition énergétique, en privilégiant les entreprises locales et régionales, incluant des clauses d'insertion.

Faire évoluer l'organisation économique et relocaliser

- Initier un pacte de relocalisation des productions industrielles à haute valeur ajoutée ou stratégiques, avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, au sein d'une cellule de rebond pour co-construire, suivre, évaluer, partager et éventuellement réorienter la dynamique de rebond au sein de son territoire.
- Diversifier les chaînes d'approvisionnement et relocaliser les centres de décision et de production critiques. L'élément-clé d'une stratégie de relocalisation demeure une politique de compétitivité et d'innovation. Elle peut intégrer dans certains domaines critiques une politique plus volontariste de partenariats public-privé comme, par exemple, dans la fabrication de batteries ou de certains principes actifs pharmaceutiques. Mais l'enjeu de la relocalisation de produits à faible coût de production pose la question de l'existence de modèles économiques viables. Les relocalisations ont vocation à être sélectives.
- Structurer la filière "alimentation" (de la production à la consommation). Une contractualisation pluriannuelle juste et équitable doit être mise en place avec les agriculteurs. Elle doit être coordonnée par le Conseil régional avec la profession agricole, les restaurateurs, pour identifier volumes et prix permettant la structuration durable des partenariats.
- Soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière "déchets" par le développement d'entreprises de réemploi et de valorisation matière ou énergétique des déchets.

Soutenir les entreprises

- Repérer les entreprises de la région qui font structurellement appel au chômage partiel, analyser et construire un plan de résilience, de soutien - y compris psychologique - pour leur permettre de rebondir.
- Créer un "fonds de résilience" pour soutenir les entreprises notamment avec des prêts d'avance remboursables.
- Renforcer les fonds propres des entreprises, particulièrement des PME, en lien avec les outils de l'État, afin d'assurer leur développement et leur capacité d'investissement.
- Soutenir les très petites entreprises.
- Financer l'équipement numérique (chèque numérique).
- Soutenir les réseaux d'accompagnement qui travaillent en soutien des dirigeants, artisans, agriculteurs..., en souffrance, pour les aider à passer le cap et faire les bons choix décisionnels et d'orientation.
- Simplifier les demandes d'aide ou d'appel à projets.

Faire évoluer la consommation

- Développer les mentions d'origine sur les produits manufacturés, en étendant au niveau européen la reconnaissance par indications géographiques sur les produits artisanaux et

industriels non agricoles.

- Simplifier les circuits alimentaires et multiplier les lieux de ventes de proximité (aussi bien en milieu urbain que rural). Favoriser et soutenir tous les magasins de producteurs collectifs, ceux dans lesquels des producteurs se regroupent pour proposer leurs produits aux consommateurs, les plateformes (par exemple : "J'veux du Local"), mais aussi les épiceries, les petits commerçants et les artisans.
- Renforcer le pouvoir d'achat des salariés en incitant les entreprises à offrir des bons ou cartes cadeaux, défiscalisés et désocialisés, pour des achats qui s'effectueraient dans les entreprises de proximité situées en centre-ville et centre-bourg.
- Inciter à de nouveaux réflexes citoyens en privilégiant une consommation de produits régionaux, par un plan de communication de grande ampleur permettant d'acquérir identité et notoriété pour les produits régionaux.
- Créer un label régional qui pourrait venir valoriser un produit ou une contractualisation entre producteurs et distributeurs en qualifiant l'origine, la qualité du produit, le côté équitable et durable de la contractualisation.
- Mettre en place un dispositif d'aide régional consacré aux projets bio et locaux : il s'agirait de soutenir les initiatives prises par les collectivités pour susciter sur leurs territoires des projets d'installations dans des secteurs de production destinés à l'approvisionnement en produits bio de circuits locaux, y compris la restauration collective (maraîchage, petits fruits, élevage ovin, caprin, volaille de chair, œufs). Ce dispositif, indépendant des aides communautaires, permettrait de financer sur la base de critères précis, l'acquisition de foncier ou de matériel agricole, la création d'outils de transformation individuels ou collectifs, l'ouverture de magasins de producteurs, la diversification de fermes céréalières pour la production de légumes plein champ.
- Stimuler la consommation intérieure, mettre en place une politique de relance de la consommation pour la saison estivale touristique avec l'apport des entreprises pour des chèques vacances. Un nouveau fonds européen FEDER/FSE pourrait être élargi à la filière touristique sur un an ou deux.

Faire évoluer le travail et soutenir la formation et l'emploi

- Accompagner les mutations du travail post-crise : numérisation des activités et amélioration de la qualité de vie au travail.
- Lancer un plan de 100 000 emplois boost dans les territoires pour accompagner la nouvelle économie.
- En 2006 une ordonnance a autorisé la mise en place à titre expérimental (pour une durée de deux ans), d'un Contrat de transition professionnelle (CTP) dans lequel le volet lié à l'accompagnement des bénéficiaires a pu démontrer une certaine utilité. Ce type de contrat, remplacé par un contrat de sécurisation professionnelle moins intéressant, pourrait être relancé et adapté, si nécessaire, à la nouvelle situation économique.
- Former plutôt que licencier, en mutualisant les fonds de l'emploi et de la formation permettant la création d'une véritable sécurité sociale professionnelle qui maintiendrait le salarié dans son contrat de travail.

Pour l'Économie sociale et solidaire

- Promouvoir l'offre de l'ESS afin de développer son activité.
- Apporter un suivi fin sur les territoires notamment afin d'anticiper des reprises même partielles d'activités.
- Remettre en première ligne les activités de cohésion sociale par une politique publique dédiée.

Pour le secteur Forêt-bois

- Mettre en cohérence les politiques de soutien à la filière bois des Régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. Ces trois régions forestières partagent des questions génériques et d'actualité. Une co-construction peut être lancée très rapidement au niveau de ces trois grandes régions forestières en associant les acteurs de la filière dans le cadre de leurs interprofessions respectives.
- Encourager et soutenir les projets d'agroforesterie et ceux visant à la préservation/reconstitution du bocage, en vue d'une exploitation raisonnée des arbres et des haies.

- Abattre et évacuer-commercialiser des bois touchés par les problèmes sanitaires spécifiques et en premier lieu les bois scolytés qui ne cessent d'augmenter.
- Abattre et mettre sous plateforme d'arrosage des bois encore sains situés à proximité des îlots scolytés avant qu'ils ne soient contaminés.
- Aider à la replantation.

Pour l'agriculture

- Réaliser des audits individuels et collectifs dans le cadre des ruptures de modèles que connaît l'agriculture, intégrant une dimension territoriale, compte tenu de la diversité des situations selon les secteurs géographiques.
- Faire des toitures des bâtiments agricoles le support de dispositifs de récupération et stockage des eaux pluviales et/ou de panneaux photovoltaïques permettant la diversification des revenus de l'exploitation. Mais ces dispositifs concernent surtout les agriculteurs ayant déjà des capacités d'investissement. Ceux qui sont très fragilisés ne peuvent avoir accès à de tels dispositifs.
- Aborder avec prudence l'implantation au sol de panneaux photovoltaïques, en particulier sur les terres agricoles. Ces installations doivent demeurer locales, sur de petites surfaces, et s'intégrer aux paysages. L'idéal serait de les implanter sur des terrains à réhabiliter, tels des anciennes carrières ou des sites de stockages de déchets.

Pour le tourisme

- Monter un plan de reconquête des publics pour les loisirs et le tourisme.
- Stimuler les investissements hôteliers, l'hôtellerie de plein air.
- Investir dans l'accompagnement de la prospection pour les autocaristes, les voyageurs.
- Privilégier l'établissement d'aires dans le domaine de l'hôtellerie, de congrès, de salons...
- Soutenir toutes les démarches destinées à inciter la clientèle à venir visiter la région.
- Communiquer sur les infrastructures en partenariat avec les hébergeurs, le comité régional du tourisme et communiquer d'une manière positive sur la destination régionale.
- Mettre en place un plan de soutien aux acteurs du tourisme social et familial.
- Dynamiser le tourisme quatre saisons. Une communication dynamique en direction de ces initiatives doit être développée par le Conseil régional. Le tourisme diffus doit être privilégié.
- Développer avec les collectivités locales des circuits tourisme et artisanat permettant la découverte des savoir-faire, la rencontre des artisans dans leurs ateliers et la visite d'entreprises, dans le cadre d'une offre touristique complémentaire aux sites patrimoniaux et naturels, en lien également avec la filière des métiers d'art.
- L'État et la Région ont déployé des dispositifs pour soutenir le tourisme. Mais, pour les acteurs ayant des projets, un effort de coordination doit être fait, par la mise en place d'un guichet unique.

► Volet Environnement

Accélérer la rénovation énergétique : sobriété et efficacité énergétique

- Accélérer massivement la rénovation énergétique des bâtiments pour contribuer à la sobriété et l'efficacité énergétique. Mettre à profit la bonification des Certificats d'Économie d'Énergie dans le cadre des Contrats de performances énergétiques pour les travaux de compétence régionale.
- Prendre des mesures fortes sur l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments de toute nature (privé, public, habitat collectif, habitat individuel, tertiaire, commercial). Il convient aussi de trouver des mesures incitatives en complément des aides existantes (État, réductions d'impôts, ANAH...).
- Imaginer des dispositifs susceptibles d'avoir un effet de levier, qui seraient mis en place par convention avec les collectivités locales (ville, EPCI, départements...).
- Lancer un plan d'investissement massif dans les lycées et autres bâtiments du Conseil régional : rénovation énergétique, mise à niveau des systèmes informatiques et numériques.
- Mettre en place des aides et incitations en complément des dispositifs existants en faveur du photovoltaïque en couverture sur tous types de bâtiments. Des études d'ingénierie

pour le montage du dossier photovoltaïque sur ses aspects technique, de faisabilité, administratif et financier, pourraient être subventionnées.

Développer les énergies renouvelables

- Sécuriser le financement, faciliter le déploiement et relocaliser la chaîne de valeur des énergies renouvelables.
- Accélérer l'émergence de filières capables de peser durablement dans le paysage industriel français.
- Lancer un plan d'accélération du développement des énergies renouvelables.
- Créer un fonds régional de soutien.
- Mettre en place des mesures spécifiques pour les territoires les moins favorisés (financements, ingénierie...).
- Financer prioritairement des projets portés par des initiatives locales, citoyennes et/ou participatives.
- Soutenir les études et le développement des installations d'autoconsommation collective.
- Pour la biomasse, un point de vigilance est que l'agriculture "nourricière" ne saurait devenir une agriculture "énergétique".

Appuyer le développement de l'hydrogène

- Tant du point de vue économique qu'environnemental, la filière est une priorité régionale.

Impliquer tous les acteurs dans l'évolution des transports et des mobilités

- Co-construire des solutions avec les habitants au travers d'ateliers participatifs. Tous les sujets doivent être traités : covoiturage, auto-partage, transports collectifs, télétravail, privilégier les services de proximité et commerces de première nécessité, apport des commerces ambulants en zone rurale (mobilité inversée), etc.
- Élargir les réflexions sur les infrastructures de transport à l'ensemble des parties prenantes et les déconnecter des seules capacités financières de la Région.
- Redonner de l'attractivité aux transports collectifs par rapport à la voiture individuelle. La Région a un rôle à jouer pour rassurer les usagers face à cette réticence des transports collectifs avec une communication pédagogique.
- Impliquer les entreprises : dynamisation par l'État et la Région des négociations de Plans De Mobilité, inciter à la prise en charge par l'employeur d'une partie de frais de trajets non carbonés.
- Mobiliser la commande publique et la demande privée en faveur des véhicules propres.

Investir dans une évolution des circuits alimentaires

- Renforcer les circuits courts en subventionnant si nécessaire.
- La commande publique aura également un rôle majeur à jouer pour privilégier des approvisionnements alimentaires locaux exigés par les consommateurs, qui ne se fera qu'au prix d'une structuration de filières agricoles locales qui doit, elle-aussi, être facilitée.

Investir dans la gestion de l'eau

- Investir massivement dans la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement. Ces travaux viendront soutenir l'activité du secteur du BTP, particulièrement mis à mal par l'épidémie, tout en participant à l'évitement de la perte de ressources en eau. Le CRBFC doit hâter les collectivités dans la voie d'une rénovation de ces réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites d'eau sur le réseau bourguigno-franc-comtois : les Agences de l'eau ont informé les pouvoirs publics de la disponibilité des financements importants en la matière. Même préconisation en matière d'assainissement (eaux usées et pluviales).
- Accélérer la réalisation des projets prévus dans les programmes des SDAGE. Permettre aux collectivités territoriales de mettre en œuvre leurs projets dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Trop souvent, les plans ne touchent que très tard les entreprises. Il y a là une occasion de commencer tout de suite.

Changement climatique et biodiversité

- S'appuyer sur les thématiques de recherche des laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté (Chrono environnement, BioGéosciences et INRAE notamment), afin de renforcer

la recherche fondamentale sur les conséquences des changements climatiques sur les agrosystèmes.

- La perte de la biodiversité est un des enjeux majeurs maintenant indiscutable où les moyens doivent être mis pour enrayer cette crise. Le plan de rebond de la Région est une occasion unique pour mettre en lumière cet enjeu à tous les bourguigno-francs-comtois mais aussi de renforcer les acquis.
- Soutenir les actions de reconquête de la biodiversité et de réduction des consommations et, plus généralement, les projets intégrant le souci de la biodiversité.
- Accélérer la transition écologique, notamment en développant l'économie circulaire et en créant des budgets participatifs de niveau local.
- Construire un plan de réhabilitation des édifices anciens démolis ou en mauvais état serait créateur d'emplois non délocalisables et riche pour l'environnement et la biodiversité. Il n'y a à ce jour pas d'aides financières aux entreprises ou particuliers pour la restauration du patrimoine et particulièrement des murs en pierres sèches. Les dispositifs Espaces nouveaux villages innovants (ENVI) sur le développement de nouveaux services et d'autre part l'appel à projet "Bocages et paysages" pourraient inclure cette possibilité.

► Volet Vivre ensemble

Favoriser la cohésion sociale

- Renforcer l'accompagnement des personnes fragiles à travers l'accélération de la mise en œuvre de la loi autonomie.
- Mettre en place un plan de soutien à la filière sociale et médico-sociale.
- Accorder une attention prioritaire à la disparité numérique, sociale et territoriale.

Agir en direction des jeunes

- Faire du logement étudiant une priorité car une grande précarité est constatée.
- Soutenir résolument l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Soutenir tout particulièrement les entreprises qui feront le choix d'embaucher en CDI des jeunes diplômés sortant du système de formation ainsi qu'un soutien élargi à l'apprentissage.
- Permettre à chaque jeune d'accéder, à un large choix de formations à tous les niveaux en levant les obstacles matériels, organiser la concertation pour une carte des formations post bac cohérente s'appuyant sur les spécificités des territoires en lien avec les sites principaux d'Enseignement Supérieur, Recherche et d'Innovation.
- Proposer des aides complémentaires aux aides d'État pour les TPE et PME qui embauchent des apprentis ou des néo-diplômés. En effet, beaucoup de nos jeunes vont arriver en septembre sur le marché du travail, et compte tenu de la situation, auront du mal à signer des contrats.

Insertion professionnelle

- Créer des cellules de reclassement par bassin d'emploi.
- Traiter l'insertion professionnelle des plus précaires, dont le nombre est en train d'exploser. C'est une priorité sociétale.
- À l'instar des lycéens, l'ensemble des publics de formation, des enseignants et formateurs, bénéficie d'un soutien en matière d'équipement informatique et de formation à ces outils. Sans financer l'intégralité, le Conseil régional, en tant que Chef de file, doit coordonner échelle régionale et échelle locale pour que soit assurée cette égalité de traitement.
- Apporter des améliorations sur la formation dans le secteur de l'aide à domicile, aide et soins en complément des indispensables mesures de revalorisation de ces professions. Mettre en synergie les instances travaillant sur les sujets similaires et les acteurs les plus confrontés aux réalités de terrain.
- Protéger l'emploi, développer des actions de formation pour permettre à chacun de rebondir, créer de nouveaux emplois en lien avec l'écologie et la transition énergétique.
- Subventionner de nouvelles formations pour accompagner la transition. Financer les formations de reconversion, d'adaptation aux nouveaux métiers. Former plutôt que licencier !
- Soutenir l'apprentissage, y compris dans l'enseignement supérieur.
- Soutenir la recherche.

Soutenir le monde associatif

Le Conseil régional devrait se positionner comme chef de file d'une action concertée des différents niveaux de collectivités territoriales pour coordonner le soutien aux acteurs de la vie associative sur l'ensemble de la région, avec comme objectif d'éviter la multiplication des démarches des associations et de viser une simplification des procédures à tous les échelons en convoquant rapidement une CTAP spécifique "soutien aux acteurs de la vie associative".

Aider financièrement la restructuration de l'action associative et maintenir les postes de façon durable

- Reconduire les mesures d'urgence pour l'année 2021.
- Créer un fonds de soutien au maintien de l'emploi associatif pour permettre de maintenir tous les emplois actuels.
- Les associations comme toutes les entreprises ont pu bénéficier du recours à l'activité partielle durant la période de confinement. Il faut que ce recours puisse se poursuivre jusqu'au retour à la normale de l'activité de chaque association et que la Région aide à compléter la partie de salaire manquante afin de maintenir les niveaux de salaires existants déjà souvent bas.
- La région BFC pourrait être un terrain d'expérimentation d'un contrat de travail "associatif" sans charge pour les "petites associations".
- Simplifier et alléger les démarches administratives.

Accompagner/coacher les associations dans la reprise

- Renforcer les moyens du service en charge du suivi des associations au sein du Conseil régional.
- Épauler les associations pour conduire, aux plans administratif, financier et d'organisation du travail, les évolutions nécessaires pour faire face aux conséquences de la crise du COVID.
- Accompagner les associations sur le volet de la communication pour donner envie d'aborder les défis avec un esprit ouvert et flexible, pour redonner envie aux bénévoles et adhérents de se remobiliser.
- Lancer un appel à projets pour un accompagnement post-covid.

Aider les associations en matière de formation et de maintien des compétences

- Donner des moyens pour les formations dématérialisées et les aides à l'investissement dans le matériel et outils numériques.
- Former les salariés en place : qualification pour conforter les salariés en situation précaire ou réorientation professionnelle ou développement de nouvelles compétences nécessaires à la survie de l'association ou à la réorientation de son activité.
- Soutenir la formation des bénévoles.

MOYEN/LONG TERME

► Volet Économie-Emploi

Vers une nouvelle économie

- Accélérer le passage vers une économie circulaire dont les emplois sont en très grande partie non délocalisables, car basés sur la proposition de services et de coopérations locales, ou encore sur de l'animation territoriale.
- Intégrer dans la réflexion le gaspillage alimentaire.
- Créer une foncière, avec la Caisse des dépôts et consignations, qui aura vocation à acheter les locaux des petites entreprises en vente, afin de maintenir les activités de proximité. Les biens achetés pourront être loués ou revendus à des chefs d'entreprise artisans, commerçants et professionnels libéraux.
- La Région doit renforcer sa capacité d'intervention en fonds propres auprès d'entreprises jugées essentielles et/ou d'avenir, au sein de filières stratégiques. Elle pourrait orienter ce fonds d'investissement pour soutenir des projets de transformation des entreprises, de rapprochement et de coopérations inter-entreprises.

- Améliorer l'accès au financement de l'innovation pour les TPE-PME : accorder une attention particulière au système de financement des start-up, qui devra être étayé afin d'offrir de meilleures possibilités de développement sur le territoire et de mieux protéger ces entreprises d'acquisitions prédatrices par des concurrents étrangers.
- Valoriser les savoir-faire et produits artisanaux dans les marques de territoire en lien avec les collectivités locales.
- Soutenir le développement du label Bas Carbone.
- Consolider la filière hydrogène-énergie en tant qu'écosystème régional et interrégional.
- Porter une attention particulière aux réflexions "post-Covid-19" de terrain sur la réorganisation des chaînes de valeur de l'industrie horlogère qui se trouve au cœur d'un écosystème transfrontalier en valorisant les savoir-faire présents de part et d'autre de la frontière.
- Soutenir une réorientation des compétences vers les métiers en évolution, en transition, et vers les métiers en tension et vers des filières qui s'engagent en faveur de la relocalisation sur notre territoire.
- Favoriser une nouvelle industrialisation en intégrant l'écosystème gravitant autour de l'industrie :
 - Multiplier les formations qualifiantes, promouvoir la formation professionnelle, l'alternance.
 - Innover en formation tant en démarche pédagogique qu'en ingénierie de formation, pour répondre à l'attente et aux besoins de l'ensemble des apprenants à tous les niveaux de qualification et à l'urgence de former autrement des cadres qui seront les moteurs de l'activité économique et plus généralement de la société. Une attention particulière est à porter à des formations construites sur des modèles différents à l'exemple du Coursus Master Ingénierie Hydrogène-Énergie- Efficacité Énergétique.
 - Faire connaître et reconnaître la formation doctorale dans les différents secteurs économiques.
 - Conduire une recherche de qualité internationale : le premier bénéficiaire des avancées de la recherche en région doit être l'économie régionale via le rayonnement, la création d'activités et le renforcement de l'innovation dans les PME et TPE.
 - Reconnaître l'innovation comme le pont incontournable entre Enseignement supérieur, Recherche et Économie en un tout indivisible.
- Renforcer la prise en compte des transitions par les entreprises : favoriser une production plus responsable, soutenir le financement de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition énergétique et écologique et particulièrement celui des petites entreprises.
- Conditionner plus fortement les aides publiques aux entreprises à leur engagement à adopter des bonnes pratiques dans le domaine de la transition énergétique et écologique.
- Faciliter les financements des projets "verts" innovants des entreprises.
- Accompagner plus fortement les entreprises sous-traitantes dans cette transition.
- La relocalisation des secteurs de production ne concerne pas que l'agriculture. Le plan de relance pourrait aussi concerner toute entreprise qui souhaiterait relocaliser son activité (exemple de Juratoys à Orgelet). Il pourrait être intéressant de lancer un grand plan de communication, d'éducation, pour sensibiliser et informer sur les circuits courts, la consommation responsable, locale (rebondir sur les expériences vécues durant le confinement).
- Mobiliser les acteurs et faire évoluer la nature des partenariats : la contribution des établissements d'ESRI ne se limite plus à l'impact économique de leur présence, ils sont pleinement acteurs de ce développement par les synergies créées avec les milieux socioprofessionnels.
- Tous les projets portés par les collectivités devraient autant que possible être réalisés par des entreprises locales de Bourgogne-Franche-Comté, mettant en œuvre des produits et matériaux d'origine régionale, tant sur les études que sur les travaux et suivi de travaux pour soutenir tous les artisans, services, industriels... locaux afin d'assurer une relance économique forte.

Vers une nouvelle agriculture

- Préserver le foncier agricole pour maintenir, voire développer le potentiel de production agricole régional et les capacités nourricières du territoire régional. Cette dimension

prescriptive doit être assumée, en préservant un développement équilibré et de solidarité entre les territoires.

- Mener une politique régionale de soutien à l'installation massive d'agriculteurs.trices. Une réforme de l'enseignement et de la formation est nécessaire pour mieux intégrer les enjeux écologiques. Une politique d'incitation et d'accompagnement à la transmission des fermes doit être menée.
- Favoriser les diversifications, notamment par la réalisation d'audits collectifs, pour augmenter le nombre d'hectares couverts par les cultures vivrières, contribuant ainsi à plus d'autonomie alimentaire.
- Soutenir l'émergence d'une filière de protéines végétales de proximité, pour renforcer l'autonomie dans ce domaine.
- Accompagner à l'installation d'agriculteurs.trices allant vers une agriculture biologique plus vertueuse pour l'environnement et favorisant la biodiversité et le bien-être animal. Il serait important que la Région se fixe des objectifs à atteindre en la matière, incite à l'accélération des installations et propose des incitations financières et techniques dans le cadre de la politique agricole commune tant dans la conversion que le maintien.
- Soutenir le développement des filières bio : en premier lieu le secteur de la restauration collective (établissements scolaires mais aussi EPHAD, hôpitaux, crèches, etc.), avec un objectif affiché supérieur aux 20 % inscrit dans la loi Égalim. Soutenir dans cette optique le développement de la plateforme "Manger Bio BFC", seule structure régionale opérationnelle dédiée à l'approvisionnement en produits bio de la restauration collective. Aider à la création d'outils de transformation (légumeries, abattoirs de proximité ou mobiles), et à l'acquisition d'outils logistiques (stockage, transport), destinés à l'approvisionnement des circuits courts et de la restauration hors foyer.
- Le développement de la permaculture devrait également être un objectif de la Région.
- Soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuses sur le plan environnemental par des aides publiques et soutenir l'acquisition de forêts remarquables par des gestionnaires d'espaces identifiés (Parcs, Conservatoires des espaces naturels, coopératives forestières...).
- Poursuivre le travail réalisé dans le domaine de l'installation en agriculture. Le secteur agricole fait appel à une main-d'œuvre extérieure importante et en proportion croissante. Il faut poursuivre les efforts pour les groupements d'employeurs, être plus innovant et plus réactif sur les formations ou la recherche de salariés en fonction des postes disponibles.

Vers une nouvelle organisation territoriale

- Renforcer le rôle des bourgs-centres en favorisant le retour de petits commerces capables de distribuer des productions locales en appui sur les exploitations agricoles (bio, locale et de proximité), et dans lesquels pourraient prendre toute leur place des coopératives de consommateurs et ou de producteurs, l'ESS, voire le dispositif territoire zéro chômeurs de longue durée.
- Renforcer l'attractivité de notre région par un marketing territorial fort avec une politique régionale ambitieuse de promotion des entreprises, des savoir-faire, des produits, du tourisme, des écoles et donner ainsi plus de visibilité de notre territoire en France, en Europe et à l'international.

► Volet Environnement

Travailler sur les comportements pour les mobilités

- Poursuivre le développement des usages électriques hybrides des véhicules.
- Soutenir le verdissement des flottes de véhicules.
- Favoriser le développement des stations multi-énergies : hydrogène, énergie de demain, électrique (citadins), GNV (longue distance, poids lourds...).
- Favoriser les marchés locaux qui permettent de limiter les longs trajets.
- Arrêter les soutiens à l'implantation de zones commerciales du fait de leur impact sur le commerce local et sur l'utilisation forte des transports individuels.
- Accélérer la diffusion des pratiques du covoiturage.

Accompagner le développement des mobilités douces

- Soutenir le déploiement des vélos électriques.
- Augmenter les emplacements des vélos dans les voitures TER et dans les TGV.
- Prévoir plus de parkings sécurisés dans les gares, les points relais, les lieux publics.
- Accompagner l'installation d'équipements adaptés dans les entreprises pour les usagers du vélo (casiers, douches...).

Redonner de l'attractivité aux transports collectifs par rapport à la voiture individuelle

- Vigilance sur le plan de relance "ferroviaire" national et les soutiens fléchés sur la région notamment sur les infrastructures et l'accueil des usagers (abris, quais, souterrains...).
- Rendre les TER plus attractifs avec plus de fréquences, moins de retards et d'annulations.
- Stopper la fermeture de certaines gares, voire créer des haltes nouvelles en zones urbaines ou industrielles.
- Travailler à une politique tarifaire encore plus incitative.
- Arrêter les fermetures de lignes.
- Améliorer la desserte en transports collectifs des territoires les moins bien desservis.

Faire évoluer le transport de marchandises

- Arrêter de raisonner le transport de personnes indépendamment des besoins de fret.
- Développer le multimodal par une modification de la loi qui favorise le transport routier. Ce développement ne concerne pas que les infrastructures, il s'agit aussi de mieux utiliser les plateformes existantes mais aussi le réseau capillaire "fret".

Par le fer

- Conditionner la contribution régionale aux projets de logistique (entrepôts et aménagements) à leur raccordement au réseau ferré. Des incitations pourraient être faites aux sites existants.
- Rechercher l'intermodalité là où le Fer ne va pas, par l'utilisation de caisses mobiles ou de transport de remorques routières de type Modalohr qui nécessitent des aménagements adaptés sur lesquels la Région pourrait être moteur.
- Soutenir le développement de l'activité de la plateforme de tri de Gevrey (triage et multimodale), et des nombreux points de dessertes régionaux existants ou en sommeil.

Par la route

- Réduire et optimiser le transport routier par la diminution de la circulation des poids lourds de transit et un report vers le fluvial et le ferroviaire.
- Développer un parc de véhicules plus propres, et inciter les entreprises à l'acquisition de véhicules plus propres.
- Former les chauffeurs de poids lourds à de l'éco-conduite.
- Réviser les règles de cabotage routier.

Gestion de l'eau et de la biodiversité

- Prendre la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau, comme le font la Bretagne, Grand Est et PACA.
- Mener une politique de gestion de l'eau à long terme à développer en BFC : réorienter les choix de cultures (espèces végétales moins gourmandes : céréales traditionnelles : blé, orge, avoine, seigle ou plus récentes triticales), et les modes de culture (limitation de l'arrosage en BFC des grandes cultures et réservation aux cultures maraîchères, abaissement de la charge en animaux sur les prairies, limitation du drainage des terres, replantation des haies et reconstitution du bocage bourguignon dans la vallée de la Saône et franc-comtois dans la vallée du Doubs notamment).
- Envisager la création de "bassines" et de retenues collinaires sur la base d'un projet de territoire. Les projets ne doivent être agréés que sur la base d'une étude d'impact hydro géologique et environnemental approfondie et indépendante.
- Restaurer les zones humides et les préserver.
- Pérenniser les organismes œuvrant pour la connaissance, la préservation et transmission des savoirs autour de la nature, de la biodiversité et de l'environnement.

- Professionnaliser les infrastructures d'un réseau de sites naturels permettant d'accueillir tous les publics, les scolaires et les touristes sur l'ensemble du territoire.
- Acquérir de nouveaux sites naturels pour maintenir ou restaurer leurs naturalités permettant ainsi une certaine résilience face aux changements globaux.
- Conforter les systèmes de collectes de données scientifiques et leurs acquisitions en lien avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

► Volet Vivre ensemble

Jeunesse

- Le logement étudiant, dont l'insuffisance est un des facteurs de la précarité étudiante en BFC, apparaît comme une des priorités du CPER. Les opérations retenues doivent bénéficier à l'ensemble des étudiants de Bourgogne-Franche-Comté et non être réservées à des projets d'implantation de formations relevant d'une vision politique purement locale.

Organisation territoriale

- Mettre en place une plateforme sur les innovations existantes pour que tous les territoires puissent s'inspirer des innovations existantes et mettre en place un pilotage local pour être au plus près des enjeux de terrain.
- Développer l'ingénierie d'animation dans les territoires.

Soutenir le monde associatif

- Privilégier instaurer le financement pluriannuel par conventionnement.
- Sortir d'une logique d'appel à projets au bénéfice d'un retour aux financements du fonctionnement.

Vote du CESER sur la contribution : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - (9 abstentions).

Commission Cadre de vie-Société

Contribution au Plan de relance régional

PREAMBULE

La commission Cadre de Vie-Société a décidé de porter un regard sensible sur le plan de rebond en se consacrant spécifiquement aux associations, organisations fortement impactées par la crise. Elle fait le choix d'aborder le sujet dans sa globalité pour agir sur les différents secteurs d'intervention associative (culture, santé, jeunesse, médico-social, loisirs, environnement...). Chaque association, sur chaque territoire, joue un rôle essentiel qu'on ne peut réduire à des actions partielles. C'est donc l'approche globale et transversale qu'elle privilégie. Plutôt que d'évoquer les solutions qui tendent à recycler des propositions émises antérieurement dans ses anciennes saisines et autosaisines, la commission a bâti sa réflexion *ex nihilo* pour apporter des solutions adaptées aux mutations en cours. L'approche se veut pragmatique, privilégiant des pistes concrètes et applicables. Le calendrier est serré, les actions doivent se mettre en place rapidement à court et moyen terme, et accepter les incertitudes liées à l'ébranlement de nos repères.

INTRODUCTION

Lors de la crise sanitaire de la COVID-19, le monde associatif a montré, s'il en était besoin, son rôle indispensable au maintien du lien social et de la solidarité sur tous les territoires. Il n'a pas été épargné par les conséquences du confinement et les conditions du déconfinement (cf. annexe/enquête mouvement associatif).

Plusieurs indicateurs sont inquiétants à propos de l'avenir du monde associatif en BFC dans le contexte de la crise économique et sociale qui fait suite à la crise sanitaire : 42 % des associations employeuses enregistrent une perte de revenus d'activités significative, un tiers des associations employeuses comptent au 15 juin la totalité de leurs salariés au chômage partiel, la majorité ne pourront reprendre une activité habituelle dans des conditions acceptables qu'en septembre alors que pour certaines d'entre elles, la période estivale est souvent déterminante pour leurs activités.

Face aux mesures financières publiques qui ont été mises en place au plan national et que les associations ont activé (36% d'entre elles) même si elles ne sont pas toujours adaptées à leurs spécificités, 40% envisagent d'activer des aides régionales, départementales ou locales.

Nous proposons que le Conseil régional BFC se fixe des objectifs clairs dans son soutien à la vie associative dans le cadre de son « plan de rebond » :

- des aides financières pour restructurer l'action associative et maintenir les postes de façon durable,
- accompagner /coacher les associations dans la reprise,
- aider les associations en matière de formation et de maintien des compétences,

L'objectif est de consolider et renforcer l'action des associations sur le territoire dont on a vu qu'elle était essentielle en situation de crise sanitaire et ce, d'autant plus encore dans ce contexte de crise économique et sociale.

Les associations sont le ciment même de notre société, constitutives et garantes du lien social si précieux dans les territoires.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver ce tissu associatif dans sa diversité.

1. Des aides financières pour restructurer l'action associative et maintenir les postes de façon durable

Rappel de l'idée globale : de nombreuses actions ont été annulées durant le confinement. Si la Région a pu maintenir les financements envisagés, les entrées financières liées à des projets et/ou spectacles et/ou actions annulés ne sont pas au rendez-vous alors que les charges de fonctionnement continuent à courir. Les associations ont besoin d'être aidées pour maintenir l'emploi par un plan de sauvetage durable permettant de poursuivre leurs activités, par ailleurs essentielles à la population. Ce besoin urgent et immédiat est un investissement sur l'avenir.

Le monde rural ne doit pas être oublié du plan de relance car si des secteurs sont isolés, la vitalité associative est néanmoins présente sur ces territoires et a besoin d'être soutenue.

Un constat : **Les premières mesures prises par la Région sont les bonnes**, en particulier le maintien des versements des financements notifiés, indépendamment du service rendu ou de la réalisation effective des actions prévues.

Il est indispensable que ces mesures soient reconduites pour l'année 2021.

Analyser la situation économique par secteur d'activité.

Création d'un fonds de soutien au maintien de l'emploi associatif pour permettre de maintenir tous les emplois actuels :

Activité partielle : Les associations comme toutes les entreprises ont pu bénéficier du recours à l'activité partielle durant la période de confinement. Il faut que ce recours puisse se poursuivre jusqu'au retour à la normale de l'activité de chaque association et que la région aide à compléter la partie de salaire manquante afin de maintenir les niveaux de salaires existants déjà souvent bas. Gageons qu'une telle mesure permettrait de maintenir en l'état l'outil associatif et le maintien du revenu permettra également la relance économique par la consommation ainsi que de conforter les salariés en leur rendant confiance en l'avenir.

Contrat de travail : Nombre d'associations ne sont pas en mesure de pérenniser des emplois compte tenu du coût du travail. La région BFC pourrait être un terrain d'expérimentation d'un contrat de travail « associatif » sans charge pour les « petites associations ». Bien entendu, il faut travailler les critères d'éligibilité, mais les associations culturelles, sportives, d'éducation populaire pourraient dans un 1^{er} temps bénéficier de ce type de contrat, qui ne serait pas un contrat aidé sur un temps déterminé, mais un contrat spécifique pérenne dans le temps.

Un autre financement possible...

Sortir d'une logique d'appel à projets au bénéfice d'un retour aux financements du fonctionnement (cf. les préconisations de la commission dans le cadre de ses rapports sur la vie associative).

Privilégier/instaurer le financement pluriannuel par conventionnement.

Simplifier et alléger les démarches administratives.

2. Accompagner/coacher les associations dans la reprise

Rappel de l'idée globale : au-delà d'un sauvetage financier, les associations ont dû faire preuve de résilience durant le confinement et d'adaptation. Elles ont besoin d'être accompagnées/coachées dans le cadre d'un plan d'action de reprise des activités, d'organisation de travail (qu'il soit salarié, bénévole...) en lien avec leur projet associatif. La reprise est difficile pour certaines associations qui évoquent la difficulté psychologique de retour aux postes des salariés suite au confinement. Celui-ci a entraîné également une désertification des associations composées de bénévoles (ex : la banque alimentaire mondiale) remettant en cause leur organisation de travail.

Pour faire face à ce monde en mutation qui impacte le monde associatif, la Région pourrait lancer un appel à projets sur l'accompagnement des associations en période post-covid. Ce projet doit permettre aux associations de s'organiser afin de s'adapter aux évolutions d'organisation du travail en vue d'assurer la continuité de leurs actions.

- Renforcer les moyens du service en charge du suivi des associations au sein du Conseil régional.
- Épauler les associations pour conduire, aux plans administratif, financier et d'organisation du travail, les évolutions nécessaires pour faire face aux conséquences de la crise du COVID.
- Accompagner les associations sur le volet de la communication pour donner envie d'aborder les défis avec un esprit ouvert et flexible, pour redonner envie aux bénévoles et adhérents de se remobiliser.
- Lancer un AAP pour un accompagnement post-covid : à l'instar du dispositif « objectif reprise » déployé auprès des TPE de BFC par l'Aract BFC, il pourrait être imaginé un dispositif similaire adapté au profil des associations, très proches en termes de structure des TPE, par exemple, en outillant et en renforçant les moyens des structures dédiées (structures d'appui locales type PAVA, CRVA, Maison des associations... mais aussi les DLA et têtes de réseaux associatives).

3. Aider les associations en matière de formation et de maintien des compétences

Rappel de l'idée globale : le temps « mort » du confinement et de la reprise ne doit pas « endormir » les besoins en formation des salariés, nécessaires pour élever leur niveau de compétence (et celui de l'association) et les maintenir à un poste de travail.

Les associations ont dû s'organiser dans l'urgence pour travailler différemment en utilisant de nouveaux outils (visioconférence, audioconférence, webinaire, enseignement à distance...). Ces derniers peuvent contribuer au maintien et au renforcement des compétences des salariés. De nouvelles formes sont à imaginer pour aider les associations et leurs salariés à monter en compétence.

- Des moyens pour les formations dématérialisées et aides à l'investissement dans le matériel et outils numériques : Si la dématérialisation de certaines formations est possible, elle nécessite une organisation, une méthode et des moyens pour les formateurs et les bénéficiaires. Capitaliser les expériences de la période de confinement et les développer (par exemple en soutenant le développement des PANA (s), points d'appui au numérique associatif).

- Actions de formation des salariés en place : qualification pour conforter les salariés en situation précaire ou réorientation professionnelle ou développement de nouvelles compétences nécessaires à la survie de l'association ou à la réorientation de son activité ; ceci en lien avec les structures associatives existantes (mouvement associatif, fédérations...) afin de mettre à profit cette période pour accroître/adapter les compétences des salariés du secteur sur le modèle de ce qui a pu être mis en place après 2008, « former plutôt que chômer ».
- Soutien à la formation des bénévoles : c'est une spécificité de la vie associative qu'il faut conforter (la moitié des associations répondant de l'enquête n'ont aucun salarié). Il faut accompagner les bénévoles sur les transitions qui s'opèrent (gouvernance, nouveaux publics, nouvelles technologies...).

CONCLUSION

Le Conseil régional devrait se positionner comme chef de file d'une action concertée des différents niveaux de collectivités territoriales pour coordonner le soutien aux acteurs de la vie associative sur l'ensemble de la région, avec comme objectif d'éviter la multiplication des démarches des associations et de viser une simplification des procédures à tous les échelons en convoquant rapidement une CTAP spécifique « soutien aux acteurs de la vie associative », pour mettre en place un véritable plan régional de consolidation de la vie associative à tous les échelons territoriaux et sur tous les types de territoires.

Tout cela n'aura de valeur que si une communication très forte est mise en place sur l'ensemble des mesures prises afin que l'ensemble des associations puissent avoir connaissance de ces mesures de relance, des plus grosses aux plus petites structures, en milieu urbain comme en milieu rural.

Commission Économie-Emploi

Contribution au Plan de relance régional

Point saillants

Pour réussir, le plan de rebond ne devra pas se limiter à des questions de financement.

La Région doit assumer un rôle stratégique, pour coordonner l'ensemble des acteurs et des collectivités locales, en préservant les équilibres territoriaux.

Le plan doit être défini en cohérence avec le SRADDET.

Cibler les mesures de relance économique de manière compatible avec les objectifs d'un Green Deal européen renforcé.

Transformer l'économie

Relocaliser l'économie

Le rebond de l'économie doit être l'occasion d'une trajectoire à moindre empreinte carbone. Cela passe par la relocalisation d'activités stratégiques.

Accélérer le passage vers une économie circulaire

Aller vers la souveraineté alimentaire

L'économie de proximité, créatrice de lien social et d'emploi

Commerce – Artisanat

Renforcer le rôle des bourgs-centres et des centres-bourgs

Economie sociale et solidaire

Disposer d'un nouveau socle de ressources sanitaires pour renforcer les besoins logistiques en cas de crise, en relocalisant en France des chaînes de fabrication.

La ruralité

L'animation des territoires ruraux est essentielle. La commission identifie plusieurs filières d'avenir pour la ruralité, qui méritent d'être particulièrement soutenues dans le plan de relance du Conseil régional BFC : la filière Forêt – Bois, l'agriculture, la santé au sens large et le médico-social, le tourisme, les services de proximité et publics.

L'industrie

Le plan d'industrialisation ne se limite pas aux critères économiques, mais combine des enjeux multiples pour que l'entreprise soit connectée à son territoire. Elle doit ainsi bénéficier d'un environnement favorable à son développement et assumer sa responsabilité, sociale et sociétale, territoriale.

Il s'agit de favoriser une nouvelle industrialisation en intégrant l'écosystème dans lequel s'inscrit l'entreprise.

Le BTP

Dans ce secteur, il convient de faire porter l'effort sur la rénovation énergétique des bâtiments de toute nature (privé, public, habitat collectif, habitat individuel, tertiaire, commercial).

Un grand plan d'investissement massif dans les lycées et autres bâtiments du Conseil régional.

Le cas du logement étudiant qui doit être considéré comme une urgence par le Conseil régional. En la matière, une grande précarité est constatée.

Emploi / Formation

Soutenir une réorientation des compétences vers les métiers en évolution, en transition, et vers les métiers en tension et vers des filières qui s'engagent en faveur de la relocalisation sur notre territoire.

Former plutôt que licencier.

Dessiner des perspectives pour les jeunes.

Remarques générales

Après la mise en place et une contribution au plan d'urgence, la Région s'engage dans un plan de rebond. La nuance n'est pas neutre, elle est emblématique et doit s'entendre sur la réorientation en profondeur de l'économie régionale, face à une crise qui va durablement impacter nos comportements et nos modes de vie.

Pour réussir, le plan de rebond ne devra pas se limiter à des questions de financement. Il nécessite la prise de décisions et la définition de priorités, de modalités de fonctionnement privilégiant coordination et concertation, décloisonnement et contact direct entre acteurs opérationnels et la prise en compte des initiatives citoyennes.

La Région doit assumer un rôle stratégique, de cheffe de file, pour coordonner l'ensemble des acteurs et des collectivités locales en évitant doublons et dispersion, en préservant les équilibres territoriaux et en luttant contre toutes les formes de précarité. La Région a donc un rôle important d'ensemblier qui lui donne une responsabilité particulière pour permettre la coordination des différentes aides à l'échelle de son territoire. Elle doit initier une cellule de rebond réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Le plan de rebond se devra de combiner les thématiques, pour éviter les approches trop sectorielles.

Il doit être défini en cohérence avec le SRADDET et nécessite que des réponses soient apportées aux interrogations formulées par le CESER dans ses avis successifs.

Il doit être articulé avec l'élaboration du CPER.

Il faut sans tarder cibler les mesures de relance économique de manière compatible avec les objectifs d'un Green Deal européen renforcé, ayant pour but global le retour à une empreinte écologique de moins d'une planète par an en 2030. La crise du Coronavirus nous invite à considérer avec le plus grand sérieux les deux grandes crises systémiques qui mettent en péril l'avenir de nos sociétés : le climat et la biodiversité.

Une politique de soutien à l'animation des transitions doit être mise en place.

Les actions visant à accompagner la transformation numérique des entreprises (de toutes natures) que ce soit au niveau des investissements productifs, de l'accompagnement en conseil ou de la montée en compétence doivent être favorisées, y compris les actions permettant une dématérialisation de l'effort productif (télétravail...) notamment pour faire face à des crises.

Le déploiement du THD doit être poursuivi et viser en priorité les zones d'activités propices à l'activité économique et à l'attractivité de la région.

Priorités de la commission Economie – Emploi

Dans le cadre du plan de relance, la Commission Economie - Emploi s'est attachée à quelques priorités majeures auxquelles les politiques publiques régionales devraient apporter des réponses fortes, tout en tenant compte dans tous les domaines de la notion environnementale, car l'économie doit se renouveler :

- transformer l'économie,
- l'économie de proximité,
- la ruralité,
- l'industrie,
- BTP,
- Emploi / Formation.

Transformer l'économie

Chaque nouvelle crise nous renvoie à notre capacité à changer pour éviter de voir l'histoire avec ses conséquences tragiques se répéter, voire s'aggraver. Aujourd'hui, l'économie doit évoluer pour que l'intérêt général soit le socle des transformations à venir et assure la protection des biens communs.

L'économie productive ne peut répondre seule au maintien des richesses sur un territoire. Alors que certains territoires sont en déclin prononcé, d'autres s'organisent sur la base de ressources endogènes, questionnant alors la complémentarité entre économie productive et économie résidentielle et présenteielle. En quoi les initiatives citoyennes locales sont-elles alors à même d'impulser un autre modèle économique ?

Relocaliser l'économie

Le rebond de l'économie doit être l'occasion d'une trajectoire à moindre empreinte carbone. Cela passe par la relocalisation d'activités stratégiques.

La période favorise une prise de conscience écologique. L'intérêt pour certaines relocalisations est indéniablement un atout pour l'amélioration de la résilience économique.

L'hyperspécialisation des activités, source d'efficacité jusqu'à présent s'avère aujourd'hui une source de fragilité.

La Région pourrait initier un pacte de relocalisation des productions industrielles à haute valeur ajoutée ou stratégiques, avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, au sein d'une cellule de rebond pour co-construire, suivre, évaluer, partager et éventuellement réorienter la dynamique de rebond au sein de son territoire.

La Région doit renforcer sa capacité d'intervention en fonds propres auprès d'entreprises jugées essentielles et/ou d'avenir, au sein de filières stratégiques.

Elle pourrait orienter ce fonds d'investissement pour soutenir des projets de transformation des entreprises, de rapprochement et de coopérations inter-entreprises.

Des mentions d'origine sur les produits manufacturés pourraient être développées, en étendant au niveau européen la reconnaissance par indications géographiques sur les produits artisanaux et industriels non agricoles.

Le CESER tient à alerter sur la situation de dépendance de la France et particulièrement de notre région dans le domaine du numérique.

Accélérer le passage vers une économie circulaire

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Elle repose sur sept piliers : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'Écologie industrielle et territoriale (EIT), l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, le recyclage.

L'éco-conception est l'ensemble des méthodes de production qui permettent de diminuer les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service sur l'ensemble de son cycle de vie. Ceci est très concret et dans le sens de ce que d'autres conseillers ont évoqué.

L'économie de la fonctionnalité s'inscrit pleinement dans la démarche de transition vers une économie verte. Elle consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, ce qui entraîne le découplage de la valeur ajoutée et de la consommation d'énergie et de matières premières.

La consommation collaborative ou participative se définit communément comme la manière traditionnelle de partager, d'échanger, de prêter, de louer et d'offrir, repensée à la faveur de la technologie moderne et des communautés.

L'AER accompagne les entreprises dans leurs démarches de transformation avec ces notions.

Il serait nécessaire que le Conseil régional BFC aille plus loin dans la démarche d'accompagnement en ajoutant un plan de financement pour aider les entreprises à se transformer.

Aller vers la souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire devient un sujet primordial de sécurité alimentaire, car nous nous rendons compte que nous ne sommes pas à l'abri de pénuries drastiques, liées notamment à la mondialisation. Nous avons délégué à d'autres la responsabilité de nous nourrir. La chaîne alimentaire est devenue très complexe, en multipliant les distances, les acteurs, les intermédiaires, les modes de transformation. Nous comprenons que nous avons besoin de revenir à des approvisionnements plus directs au profit des consommateurs.

Dans son avis « Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective - Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté », le CESER pointe les enjeux de cette question et formule une vingtaine de préconisations. Signalons quelques points saillants de notre réflexion.

L'introduction de produits locaux dans la restauration collective suppose en premier lieu l'existence d'une offre agricole structurée sur le territoire. À ce titre, le maintien, voire le développement du potentiel de production agricole régional, en termes de foncier, est le premier défi à relever. Il est indispensable de renforcer la vigilance sur la consommation des terres agricoles, afin de maintenir les potentialités nourricières du territoire régional. À cet égard, le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Bourgogne-Franche-Comté semble aller dans le bon sens, dans sa dimension foncière. Cette dimension prescriptive doit être assumée, en préservant un développement équilibré et de solidarité entre les territoires.

La structuration de la filière « alimentation » (de la production à la consommation) doit être une priorité. Une contractualisation pluriannuelle juste et équitable doit être mise en place avec les agriculteurs. Elle doit être coordonnée par le Conseil régional avec la profession agricole, les restaurateurs, pour identifier volumes et prix permettant la structuration durable des partenariats.

Une politique régionale de soutien à l'installation massive de paysan.nes doit être mise en œuvre. Une réforme de l'enseignement et de la formation est nécessaire pour mieux intégrer les enjeux écologiques. Une politique d'incitation et d'accompagnement à la transmission des fermes doit être menée.

Le soutien par le Conseil régional à la réalisation d'audits collectifs doit favoriser les diversifications, pour augmenter le nombre d'hectares couverts par les cultures vivrières, contribuant ainsi à plus d'autonomie alimentaire

Il convient également de réfléchir à la simplification des circuits alimentaires, à la multiplication des lieux de ventes de proximité (aussi bien en milieu urbain que rural). Il faut favoriser et soutenir tous les magasins de producteurs collectifs, ceux dans lesquels des producteurs se regroupent pour proposer leurs produits aux consommateurs, les plateformes (par exemple : J'veux du Local), mais aussi les épiceries, les petits commerçants et les artisans.

Il est important d'inciter à de nouveaux réflexes citoyens en privilégiant une consommation de produits régionaux, par un plan de communication de grande ampleur permettant d'acquérir identité et notoriété pour les produits régionaux.

Ces évolutions doivent être également l'occasion de réfléchir au gaspillage alimentaire.

L'économie de proximité, créatrice de lien social et d'emploi

Commerce – Artisanat

Il convient de renforcer le rôle des bourgs-centres et des centres bourgs avec le retour de petits commerces pour distribuer des productions locales, une alimentation saine, en appui sur les exploitations agricoles (bio, locale et de proximité) où pourraient prendre toute leur place coopératives de consommateurs et ou producteurs, ESS, voire dispositif territoire zéro chômeurs de longue durée.

Il est primordial de soutenir les réseaux d'accompagnement qui travaillent en soutien des dirigeants, artisans, agriculteurs... en souffrance, pour les aider à passer le cap et faire les bons choix décisionnels et d'orientation.

Il convient en outre de renforcer le pouvoir d'achat des salariés en incitant les entreprises à offrir des bons ou cartes cadeaux pour des achats qui s'effectueraient dans les entreprises de proximité situées en centre-ville et centre-bourg. Les incitations pourraient consister en l'octroi d'un crédit d'impôt aux entreprises concernées et en l'élargissement des exonérations existantes.

La commission est en outre favorable à la création d'une foncière avec la Caisse des dépôts et consignations qui aura vocation à acheter les locaux des petites entreprises en vente, afin de maintenir les activités de proximité. Les biens achetés pourront être loués ou revendus à des chefs d'entreprise artisans, commerçants et professionnels libéraux.

Les petites et moyennes entreprises représentent plus des trois-quarts des entreprises réalisant des activités internes de R&D. L'intensité de recherche y est plus importante qu'au sein des ETI et des grands groupes. Pourtant, celles-ci profitent encore trop peu d'aides à l'innovation ou d'aides fiscales, ce qui limite le potentiel d'investissements et de créations d'emploi de ces entreprises en France. Il est donc important d'améliorer l'accès au financement de l'innovation pour les TPE-PME.

Il conviendrait également de valoriser les savoir-faire et produits artisanaux dans les marques de territoire en lien avec les collectivités locales.

Économie sociale et solidaire

Les associations, les coopératives, les mutuelles et des entreprises sociales constituent le secteur de l'ESS. Elles sont engagées dans la création, le maintien ou le développement du lien social et des emplois dans tous les territoires. Nombre d'entre elles ont été en première ligne dans la crise sanitaire du printemps. Elles ont assuré une continuité de service au bénéfice de nos concitoyens et notamment des plus fragiles. En cela, l'ESS fait partie des solutions pour répondre durablement et efficacement aux différentes crises qui frappent notre pays : sociale, climatique et sanitaire.

L'UDES (union des employeurs de l'économie sociale) a rédigé des « propositions pour un new deal social et écologique » présentant 10 propositions pour « sortir de la crise, transformer l'économie et construire le monde de demain ». Voici quelques-unes d'entre elles :

- Disposer d'un nouveau socle de ressources sanitaires pour renforcer les besoins logistiques en cas de crise, en relocalisant en France des chaînes de fabrication de masques et matériels de protection de première nécessité, et en renforçant la logistique, les mécanismes de déploiement de matériels et les contrôles de la qualité et de conformité des produits proposés. La Région peut participer directement à ces actions, elle doit surtout avoir un rôle de coordination afin que, sur son territoire, l'ensemble des acteurs (santé, social, médico-social, établissements, domiciles...) puisse disposer du matériel indispensable en cas de crise sanitaire.
- Renforcer l'accompagnement aux personnes fragiles à travers l'accélération de la mise en œuvre de la loi sur la perte d'autonomie.
- Mettre en place un plan de soutien à la filière sociale et médico-sociale dans le cadre du développement de la silver economy.
- Remettre en première ligne les activités de cohésion sociale par une politique publique dédiée (voir développement sur le tourisme).
- Accompagner les mutations du travail post-crise : numérisation des activités et amélioration de la qualité de vie au travail (voir développement sur le numérique, ci-après).
- Lancer un plan de 100 000 emplois boost dans les territoires pour accompagner la nouvelle économie.

Patrimoine

Notre région est riche d'édifices anciens démolis ou en mauvais état comme par exemple les murs en pierre sèche nombreux dans les vignobles.

Un plan de réhabilitation de ces constructions serait créateur d'emplois non délocalisables et riche pour l'environnement et la biodiversité.

La ruralité

Dans son avis sur le SRADDET, le CESER notait : « La ruralité ne ressort pas comme une composante essentielle de l'identité régionale. Pourtant celle-ci se combine inévitablement avec les questions de vieillissement, de mobilité et d'accès aux services, en fragilisant d'autant plus certains territoires.

L'animation des territoires ruraux est essentielle. Sans reprendre ce qui a été dit précédemment sur l'économie de proximité, il est important de rappeler son rôle sur la dynamisation des territoires, tout particulièrement des territoires ruraux.

La commission identifie quatre filières d'avenir pour la ruralité, qui méritent d'être particulièrement soutenues dans le plan de relance du Conseil régional BFC : la filière Forêt – Bois, l'agriculture, la santé au sens large et le médico-social, le tourisme, les services de proximité et publics.

Filière Forêt – Bois

Les priorités, compte tenu des crises sanitaires, sont :

- l'abattage et l'évacuation-commercialisation des bois touchés par ces crises sanitaires et en premier lieu les bois scolytés qui ne cessent d'augmenter ;
- l'abattage et la mise sous plateforme d'arrosage de bois encore sains situés à proximité des îlots scolytés avant qu'ils ne soient contaminés ;
- la replantation.

La replantation est un enjeu important pour la captation du carbone. Cette action doit mobiliser toute la filière et les services de l'État et de la Région. La disponibilité de plans est aujourd'hui limitée. Il ne faut pas perdre de temps, afin d'être autosuffisant d'ici quelques années.

La forêt est directement concernée et associée aux problématiques que sont le développement durable, l'évolution du climat, les matériaux de construction, le mix énergétique, la ruralité, la formation.

La mise en cohérence des politiques de soutien à la filière bois des Régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est représente un enjeu de coopération interrégionale. Ces trois régions forestières partagent des questions génériques et d'actualité. Une co-construction peut être lancée très rapidement au niveau de ces trois grandes régions forestières en associant les acteurs de la filière dans le cadre de leurs interprofessions respectives.

L'agriculture

Voir également « Souveraineté alimentaire » et « Bâtiments agricoles ».

L'agriculture représente une opportunité pour les emplois (exploitants ou salariés). Les enjeux de l'installation et la transmission restent primordiaux. Il faut poursuivre le travail réalisé dans le domaine de l'installation en tenant compte de l'évolution des besoins.

Le secteur agricole fait appel à une main-d'œuvre extérieure importante et en proportion croissante. Il faut poursuivre les efforts pour les groupements d'employeurs, être plus innovant et plus réactif sur les formations ou la recherche de salariés en fonction des postes disponibles.

Mais l'agriculture connaît également des ruptures de modèles, nécessitant la réalisation d'audits individuels et collectifs, intégrant une dimension territoriale, compte tenu de la diversité des situations selon les secteurs géographiques.

Nous encourageons également la création d'un label régional qui pourrait venir valoriser un produit ou une contractualisation entre producteurs et distributeurs en qualifiant l'origine, la qualité du produit, le côté équitable et durable de la contractualisation. Ce label s'inscrirait dans la logique de la poursuite des EGALIM (états généraux de l'alimentation), en proposant d'avancer vers une contractualisation gagnant-gagnant, avec une juste rémunération de chaque acteur de la filière, favorisant les producteurs régionaux.

La Région doit soutenir le développement du label Bas Carbone. Le Label bas-carbone, lancé par le gouvernement en 2019, permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans tous les secteurs (forêt, agriculture, transport, bâtiment, déchets, etc.) et de les valoriser économiquement.

Nous préconisons également le soutien à l'émergence d'une filière de protéines végétales de proximité, pour renforcer son autonomie dans ce domaine.

La mise en place de dispositifs de stockage de l'eau répond à une demande concrète et pragmatique. De tels projets sont positifs pour l'élevage, l'environnement, l'économie, car la construction des dispositifs permet de relancer l'activité, en faisant travailler les entreprises locales.

La plateforme « J'veux du local » a été lancée par le Département de Saône-et-Loire, en partenariat avec la chambre d'agriculture, afin de promouvoir les circuits alimentaires de proximité et la consommation de produits locaux. Elle référence l'ensemble des acteurs de l'alimentation de proximité de Saône-et-Loire. On y trouve, sur une carte, plus d'une centaine de producteurs en circuits-courts et une cinquantaine de lieux de vente de produits locaux. La proximité se trouve également chez les artisans et commerçants. Ces derniers peuvent assurer le maillon de la mise en relation entre les producteurs qui ne souhaitent pas forcément faire de la vente directe et les consommateurs. Cette action permet à la profession agricole de renouer des partenariats avec tous les opérateurs locaux que sont les artisans et commerçants. Le Conseil régional travaille à s'approprier cet outil, en vue d'une généralisation à l'ensemble des départements de Bourgogne-Franche-Comté. En lien avec notre autosaisine sur l'alimentation de proximité, nous soutenons vivement cette initiative.

Tourisme

L'Etat et la Région ont déployé des dispositifs pour soutenir la filière. Mais, pour les acteurs ayant des projets, un effort de coordination doit être fait, par la mise en place d'un guichet unique.

Afin de stimuler la consommation intérieure, mettre en place une politique de relance de la consommation pour la saison estivale touristique avec l'apport des entreprises pour des chèques vacances. Un nouveau fonds européen FEDER/FSE pourrait être élargi à la filière touristique sur un an ou deux.

Stimuler les investissements hôteliers, l'hôtellerie de plein air.

Investir dans de l'accompagnement de la prospection pour les autocaristes, les voyageurs.

De préférence à des remboursements, privilégier l'établissement d'avaux dans le domaine de l'hôtellerie, de congrès, de salons...

Soutenir toutes les démarches destinées à inciter la clientèle à venir visiter la région.

Communiquer sur les infrastructures en partenariat avec les hébergeurs, le comité régional du tourisme et communiquer d'une manière positive sur la destination régionale.

Mettre en place un plan de soutien aux acteurs du tourisme social et familial.

La crise doit être une « opportunité » pour dynamiser les solutions alternatives, tel le tourisme quatre saisons. Une communication dynamique en direction de ces initiatives doit être développée par le Conseil régional. Ces initiatives ne sont pas compatibles avec des projets de tourisme de masse, qui pourraient être relancés dans notre région. Le tourisme diffus doit être privilégié.

La Région pourrait développer avec les collectivités locales des circuits tourisme et artisanat permettant la découverte des savoir-faire, la rencontre des artisans dans leurs ateliers et la visite d'entreprises, dans le cadre d'une offre touristique complémentaire aux sites patrimoniaux et naturels, en lien également avec la filière des métiers d'art.

L'industrie

Au-delà de mesures d'urgence et de relance à court terme, le plan de rebond doit intégrer un véritable plan de relance de l'industrie dont la nécessité se faisait ressentir sans attendre la crise sanitaire : la réindustrialisation au sens de la réinstallation d'une économie productrice de richesse au sens large (start-up, spinoff, usine du futur, services associés aux entreprises...) est vitale dans une région qui se considère encore comme la première région industrialisée par tête d'habitant.

Quelle ambition ? Qui la porte ? À quelle échelle ? Quelles priorités ? Autant de questions dont les réponses ne se limitent pas aux seules mesures financières.

Échelles européenne, nationale, régionale, infra-régionale, interrégionale et transfrontalière

Tout en considérant que l'échelle européenne est la bonne, il faut reconnaître l'échelle régionale comme déterminante et le pilotage par le Conseil régional en cohérence avec sa compétence économie. Elle doit trouver sa place dans l'enchaînement d'échelles européenne, nationale, régionale, infra-régionale, interrégionale et transfrontalière même.

Une dimension économique qui combine des enjeux multiples

En cohérence avec les attentes du plan de relance Covid-19, le plan d'industrialisation ne se limite pas aux critères économiques, mais combine des enjeux multiples (cf commission Formation - Recherche) pour que l'entreprise soit connectée à son territoire. Elle doit ainsi bénéficier d'un environnement favorable à son développement et assumer sa responsabilité, sociale et sociétale, territoriale. A l'occasion de ses visites d'entreprises, le CESER a pu mesurer l'importance de cette responsabilité en territoire rural et ses répercussions sur des enjeux particulièrement sensibles dans le contexte de crise sanitaire.

Il s'agit de favoriser une nouvelle industrialisation en intégrant l'écosystème dans lequel s'inscrit l'entreprise, notamment en impulsant des liens avec les forces d'ESRI. L'échelle de cet écosystème est variable et renvoie au bassin d'emplois ; en BFC elle dépasse parfois les limites administratives et devient interrégionale ou transfrontalière franco-suisse.

Un modèle à inventer :

- changer les pratiques, tant pour le Conseil régional que pour les entreprises et leurs partenaires ;
- mobiliser les acteurs et faire évoluer la nature des partenariats : la contribution des établissements d'ESRI ne se limite plus à l'impact économique de leur présence, ils sont pleinement acteurs de ce développement par les synergies créées avec les milieux socioprofessionnels ;
- le plan de relance impose une synergie construite sur un dialogue direct entre acteurs opérationnels seuls à même d'engager leur cœur de métiers et leurs missions, et non sur des raccourcis qui tendent à considérer des structures telles que les pôles de compétitivité comme les interlocuteurs légitimes. La réponse à la nécessité de décloisonnement, de fluidité ne peut être la multiplication de structures intermédiaires.

Relocalisation : autonomie ne signifie pas autarcie

La recomposition des chaînes de valeur est au cœur du plan de relance, la relocalisation est UN des éléments, mais n'est pas le seul. Sans détailler ici, il est utile de rappeler qu'autonomie n'est pas synonyme d'autarcie, que parfois il convient de travailler sur une géographie des approvisionnements pour diversifier les sources.

Deux exemples concrets à inscrire dans les priorités du plan de relance

La filière hydrogène – énergie : un écosystème régional et interrégional

Réponse à un enjeu à ne pas manquer pour la Bourgogne-Franche-Comté : être un laboratoire expérimental articulant et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un « franchissement de la transition écologique » (cf commission Formation - Recherche).

Le CESER faisait de la concurrence entre régions un point de vigilance, elle pourrait devenir réalité dans un contexte international (en particulier européen) et national qui inscrit clairement l'hydrogène-énergie comme acteur essentiel du plan d'urgence climatique, mais aussi du plan de relance économique. Le choix de Faurecia de transférer une large partie de ses activités de BFC vers AURA et d'y conclure un partenariat avec Michelin (start-up) n'est pas sans conséquences.

L'industrie horlogère au cœur d'un écosystème transfrontalier : l'Arc jurassien franco-suisse

Une attention est à porter aux réflexions « post-Covid-19 » de terrain sur la réorganisation des chaînes de valeur valorisant les savoir-faire présents de part et d'autre de la frontière.

Coordination des politiques publiques : articulation plan de relance et divers dispositifs en place ?

Si l'articulation du plan de relance avec le futur CPER est clairement affichée, elle est en revanche moins précisée avec les politiques déjà en place et les divers dispositifs tels que Territoires d'industrie, campus des métiers, pôles et outils du PIA, notamment TIGA. De même, se pose la question de la traduction du plan de relance dans la contractualisation entre le Conseil régional et les territoires.

Le BTP

Rénovation énergétique

Dans ce secteur, il convient de faire porter l'effort sur la rénovation énergétique des bâtiments de toute nature (privé, public, habitat collectif, habitat individuel, tertiaire, commercial). Il convient aussi de trouver des mesures incitatives en complément des aides existantes (État, réductions d'impôts, ANAH...).

Il faut imaginer des dispositifs susceptibles d'avoir un effet de levier, qui seraient mis en place par convention avec les collectivités locales (ville, EPCI, départements...).

Un grand plan d'investissement massif dans les lycées et autres bâtiments du Conseil régional qui auraient des besoins doit être lancé : rénovation énergétique, mise à niveau des systèmes informatiques et numériques.

Des aides et incitations doivent être mises en place en complément des dispositifs existants en faveur du photovoltaïque en couverture sur tous types de bâtiments.

Des études d'ingénierie pour le montage du dossier photovoltaïque sur ses aspects technique, de faisabilité, administratif et financier, pourraient être subventionnées.

Ne pas perdre de vue que ce plan de rebond doit s'articuler avec le CPER. La cohérence s'impose entre des opérations liées à des enjeux prioritaires justifiant une inscription au CPER et le soutien au secteur du BTP. Tel est le cas du logement étudiant qui doit être considéré comme une urgence par le Conseil régional. En la matière, une grande précarité est constatée.

Bâtiments agricoles

Le plan Bâtiment agricole, inscrit dans le BP 2020 de la Région, vise à aller plus loin dans la résilience des exploitations en faisant du bâtiment agricole le support d'une double approche :

- faire des toitures des bâtiments agricoles le support de dispositifs de récupération et stockage des eaux pluviales ;
- faire des toitures des bâtiments agricoles le support de panneaux photovoltaïques permettant la diversification des revenus de l'exploitation.

Mais ces dispositifs concernent surtout les agriculteurs ayant déjà des capacités d'investissement. Ceux qui sont très fragilisés ne peuvent avoir accès à de tels dispositifs.

Concernant l'implantation au sol de panneaux photovoltaïques, en particulier sur les terres agricoles, le Conseil régional doit être prudent. Ces installations doivent demeurer locales, sur de petites surfaces, et s'intégrer aux paysages. L'idéal serait de les implanter sur des terrains à réhabiliter, tels des anciennes carrières ou des sites de stockages de déchets.

Emploi / Formation

Dialogue social, anticipation des stratégies des entreprises

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) notamment celles en matière de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) doivent devenir des outils de dialogue social permettant d'anticiper les stratégies des entreprises et leurs effets prévisibles dans les territoires dès lors que la collectivité intervient financièrement dans les entreprises. Le pilotage de ce dispositif pourrait se faire selon la même configuration que le CREFOP, avec déclinaison départementale.

Compétences

La région doit soutenir une réorientation des compétences vers les métiers en évolution, en transition, et vers les métiers en tension et vers des filières qui s'engagent en faveur de la relocalisation sur notre territoire.

Contrat de transition professionnelle

En 2006 une ordonnance a autorisé la mise en place à titre expérimental (pour une durée de deux ans) d'un contrat de transition professionnelle (CTP) dans lequel le volet lié à l'accompagnement des bénéficiaires a pu démontrer une certaine utilité. Ce type de contrat, remplacé par un contrat de sécurisation professionnelle moins intéressant, pourrait être relancé et adapté, si nécessaire à la nouvelle situation économique.

Formation

Former plutôt que licencier, en mutualisant les fonds de l'emploi et de la formation permettant la création d'une véritable sécurité sociale professionnelle qui maintiendrait le salarié dans son contrat de travail.

La formation professionnelle continue a un rôle majeur à jouer dans le cadre de l'accompagnement des actifs en emploi ou en recherche d'emploi, dans le cadre de la transformation du travail (transitions écologique, climatique, énergétique, numérique...) et aux enjeux et bouleversements de ce que l'on désigne sous les termes de développement durable, circuits courts, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), réindustrialisation, relocalisation.

Maintenir les métiers de proximité. Comment les valoriser ?

Mesures en faveur des jeunes

Il y a urgence à dessiner des perspectives pour les jeunes, qui voient leurs projets, voire leur avenir professionnel se dérober sous l'effet de la crise économique. L'alerte se situant au niveau des jeunes peu qualifiés et fragiles. Mais les plus diplômés ne sont pas à l'abri d'une dévalorisation de leur qualification pour un premier emploi notamment.

La fonction publique territoriale a longtemps eu un rôle d'insertion sociale notamment à destination des jeunes sans qualification. Ce rôle a permis d'embaucher des jeunes sur des métiers ne nécessitant pas de diplômes particuliers, le tout avec une formation interne leur permettant de progresser

professionnellement (voire des intégrations à terme en catégorie C). Ceci existe également dans les autres fonctions publiques.

Formation en alternance

Les mesures prises contre la possibilité de pouvoir choisir entre maintenir un emploi ou prendre un apprenti doivent s'adresser aux entreprises qui auront maintenu l'emploi et un coup de pouce pourrait également être proposé à l'attention des entreprises qui signent directement un CDI.

Pour les apprentis, il serait souhaitable d'augmenter le temps passé dans l'entreprise par rapport au temps passé à l'école.

Insertion

Il faut accentuer les investissements publics portant, notamment, sur les rénovations thermiques publiques et privées, transition énergétique en privilégiant les entreprises locales et régionales, incluant des clauses d'insertion favorables à l'ESS et à l'insertion par l'activité économique. La commande publique est un enjeu majeur pour nos TPE, PME, ETTI. Sans retour rapide à une activité, ces dernières pourraient disparaître du paysage, notamment les ETTI. Si comme trop souvent, ce ne sont que les grands groupes de TP, les majors de l'intérim qui répondent, les dégâts risquent d'être importants.

Commission Finances-Europe

Contribution au Plan de relance régional

La présente contribution reprend :

- Les premiers apports de la commission Finances-Europe du 18/06/20,
- Les propositions des conseillers faites dans le cadre de la consultation dématérialisée organisée du 29/06/20 au 07/07/20,
- Les apports/modifications de la commission Finances-Europe du 23/07/20 et du 26/08/20,

Points saillants

I – Un plan de relance nécessaire. Des priorités et de la souplesse pour le mettre en œuvre efficacement

Le plan de relance est une nécessité. Compte tenu des importantes incidences budgétaires du plan, il est indispensable d'éviter toute forme de précipitation qui aboutirait à soutenir des activités économiques inaptes à moderniser l'économie régionale. Il s'agira ainsi de prioriser les financements du plan de relance vers les secteurs et les filières d'avenir qui permettront de s'adapter aux nombreuses ruptures auxquelles notre société est confrontée. Les jeunes et la formation doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Cette priorisation des aides ne doit pas pour autant s'accompagner de conditions trop restrictives, sans quoi le plan risque d'être trop dissuasif. À ce titre, la réussite du plan reposera en grande partie sur les éléments suivants :

- De la souplesse, notamment pour répondre à des besoins d'entreprises toujours plus diversifiés. En outre, la spécificité du contexte économique actuel implique d'avoir une approche différente des politiques de soutien à l'économie, la souplesse et le pragmatisme étant indispensables.
- De la modularité en matière de financement, afin d'apporter des réponses « sur mesure » aux entreprises.
- De la modération en matière de conditions d'octroi des aides, en évitant toute surenchère normative contre-productive. En la matière, les conditions prévues par l'État – au titre de la relance – apparaissent largement suffisantes. Par ailleurs, des conditions d'octroi trop restrictives pourraient engendrer des distorsions avec les autres régions et avoir des incidences sur la compétitivité des entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.
- Un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides, en s'appuyant sur les réseaux d'accompagnement existants et sur les collectivités territoriales (dans la continuité du travail partenarial Régions/EPCI engagé depuis avril au titre des mesures d'urgence). L'accompagnement des salariés constituera également un enjeu déterminant.
- Des mesures d'application immédiate, compte tenu de l'urgence de la situation économique et sociale ; dans le cas contraire, les mesures n'auraient aucun impact sur 2020 mais plutôt sur 2021, compte tenu de l'adoption du plan de rebond par la Région en octobre 2020, ne permettant pas de porter secours à l'économie régionale dans la bonne temporalité.
- Un effort de communication de grande ampleur devra également être mis en œuvre afin que les mesures prévues dans ce plan de rebond soient connues de tous les acteurs régionaux, les grosses structures comme les plus petites, en zone urbaine comme en ruralité.

II- D'importantes incidences sur la politique d'investissement et sur la situation financière de la Région

Le plan de rebond modifie considérablement la trajectoire d'investissement de la Région. Il aura un impact négatif sur la trajectoire financière de la collectivité. Un point de vigilance résidera en la possibilité, pour les entreprises, de réaliser certains chantiers financés par le plan de rebond et en la possibilité, pour la Région, d'exécuter son budget d'investissement.

III- Propositions d'orientations et d'opérations à engager rapidement

La commission Finances-Europe a établi plusieurs propositions au regard des pistes avancées par la Région dans le rapport 1-1 de juin 2020 :

Pistes de la Région	Observations et orientations de la commission Finances-Europe
Soutien à l'économie et à l'emploi sous toutes ses formes	- Amplifier l'économie locale et de proximité. - Réindustrialiser. - Accélérer la transition écologique et énergétique. - Améliorer la compétitivité des entreprises et alléger les charges pour relancer la compétitivité des entreprises et leur transmission. - Diversifier les chaînes d'approvisionnement et relocaliser certains centres de décision et de production critiques. - Créer un fonds de résilience (repérer les entreprises qui font appel au chômage partiel, analyser et construire un plan de résilience). - Économie sociale et solidaire : Promouvoir l'offre de l'ESS afin de développer l'activité. Prévoir des interventions financières afin de permettre aux associations de générer du résultat financier ou avoir la capacité de financer le développement. Apporter un suivi fin sur les territoires notamment afin d'anticiper des reprises même partielles d'activités. - Soutenir les très petites entreprises 0 salarié et 1, 2 salariés où le chef d'entreprise est un indépendant, comme par exemple en finançant l'équipement numérique (chèque numérique), en portant attention à la simplification des dossiers. - Créer un fonds de soutien de l'emploi associatif. - Créer des cellules de reclassement par bassin d'emploi. - Traiter l'insertion professionnelle des plus précaires. - Soutenir résolument l'insertion des jeunes sur le marché du travail.
Coopération avec les autres niveaux de collectivités locales	Cette coopération est indispensable. En effet, la relance économique se fera obligatoirement, par l'investissement massif des collectivités locales. La Région doit soutenir tous les projets des collectivités avec bien sûr du cadrage et des lignes de conduites à suivre, notamment en mettant un complément sur les aides déjà débloquées (DETR, DSIL).
Transition énergétique et écologique	Faire de la transition énergétique et écologique un levier prioritaire de la reprise : - Rénovation énergétique des bâtiments. Réaliser des travaux d'isolation des logements et des locaux à usage professionnel. - Énergies renouvelables, dont une relocalisation de la chaîne de valeur des énergies renouvelables. - Véhicules et carburants propres, notamment en mobilisant la commande publique et la demande privée en faveur des véhicules propres. - Développer l'hydrogène. - Développer l'économie circulaire. - Accélérer la transition énergétique et écologique en créant des budgets participatifs de niveau local.
Commande publique	- Agir en priorité sur les investissements maîtrisés par la Région afin de s'assurer de la rapidité de la mise en œuvre des moyens consacrés à la relance. - Orienter les appels d'offres permettant de soutenir l'économie territoriale responsable (cf. SBA Conseil départemental de la Réunion).
Stimulation des programmes de recherche, et les besoins d'équipements en matière d'enseignement supérieur	Soutenir la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation : - La stimulation des programmes de recherche publique et privée ainsi que le soutien à l'innovation sont un enjeu majeur pour préparer l'avenir. - Porter une attention particulière au système de financement des start-up, notamment pour mieux protéger ces entreprises d'acquisitions prédatrices par des concurrents étrangers.

I- Le plan de relance (ou plan de rebond) est une nécessité

Dans cette situation unique, la politique de relance à mettre en place, tant au niveau national que régional, devrait se fonder sur une analyse de la situation, des besoins des entreprises et des ménages, mais aussi de façon plus prospective sur les enseignements à tirer de cet épisode inédit, et les moyens d'accélérer les mutations nécessaires de l'économie française pour qu'elle soit plus prospère, plus durable et plus compétitive.

La sortie de crise doit être une opportunité pour moderniser notre économie. Elle doit nous permettre de bâtir les fondations d'une économie plus solide, d'une croissance plus pérenne et d'accroître les capacités de résilience face à ce type de crise, de tirer les conséquences de notre dépendance dans certains secteurs, d'investir dans les secteurs d'avenir, de combler les fragilités de notre appareil productif, d'accélérer la transition énergétique.

Le plan de rebond est une nécessité impérieuse qui doit s'inscrire dans la durée au risque de voir la reprise de l'activité s'essouffler (cf. l'expérience de la sortie de crise de 2008-2009). Compte tenu des importantes incidences budgétaires du plan, il est indispensable d'éviter toute forme de précipitation qui aboutirait à soutenir des activités économiques inaptes à moderniser l'économie régionale. Il s'agira ainsi de prioriser les financements du plan de relance vers les secteurs et les filières d'avenir qui permettront de s'adapter aux nombreuses ruptures auxquelles notre société est confrontée.

Cette priorisation des aides ne doit pas pour autant s'accompagner de conditions trop restrictives, sans quoi le plan risque d'être trop dissuasif. À ce titre, la réussite du plan reposera en grande partie sur les éléments suivants :

- De la souplesse, notamment pour répondre à des besoins d'entreprises toujours plus diversifiés. En outre, la spécificité du contexte économique actuel implique d'avoir une approche différente des politiques de soutien à l'économie, la souplesse et le pragmatisme étant indispensables.
- De la modularité en matière de financement, afin d'apporter des réponses « sur mesure » aux entreprises.
- De la modération en matière de conditions d'octroi des aides, en évitant toute surenchère normative contre-productive. En la matière, les conditions prévues par l'État – au titre de la relance – apparaissent largement suffisantes. Par ailleurs, des conditions d'octroi trop restrictives pourraient engendrer des distorsions avec les autres régions et avoir des incidences sur la compétitivité des entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.
- Un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides, en s'appuyant sur les réseaux d'accompagnement existants et sur les collectivités territoriales (dans la continuité du travail partenarial Régions/EPCI engagé depuis avril au titre des mesures d'urgence). L'accompagnement des salariés constituera également un enjeu déterminant.
- Des mesures d'application immédiate, compte tenu de l'urgence de la situation économique et sociale ; dans le cas contraire, les mesures n'auraient aucun impact sur 2020 mais plutôt sur 2021, compte tenu de l'adoption du plan de rebond par la Région en octobre 2020, ne permettant pas de porter secours à l'économie régionale dans la bonne temporalité.
- Un effort de communication de grande ampleur devra également être mis en œuvre afin que les mesures prévues dans ce plan de rebond soient connues de tous les acteurs régionaux, les grosses structures comme les plus petites, en zone urbaine comme en ruralité.

La commission Finances-Europe considère que le plan devra porter une attention particulière aux jeunes afin de soutenir leur insertion professionnelle. La nouvelle génération de jeunes qui arrivent sur le marché du travail risque d'être sacrifiée par la crise économique. Il convient de soutenir tout particulièrement les entreprises qui feront le choix d'embaucher en CDI des jeunes diplômés sortant du système de formation ainsi qu'un soutien élargi à l'apprentissage.

Un second point d'attention concerne les investissements à porter vers la formation. La formation constitue une dépense d'investissement immatériel qui doit trouver une place centrale dans le plan de relance de la Région, au même titre que les dépenses d'investissement matériel. Le plan de relance doit permettre d'investir dans le capital humain et d'accompagner la formation des personnels vers des secteurs d'avenir (digitalisation des entreprises, transition énergétique, etc.). Les compétences recouvrent un enjeu de compétitivité d'autant plus important que la crise économique risque d'accélérer le décrochage des entreprises les moins performantes.

II- D'importantes incidences sur la politique d'investissement et sur la situation financière de la Région

La commission Finances-Europe note que le plan de rebond modifie considérablement la trajectoire d'investissement de la Région. En effet, le rapport 1-1 envisage un "plan de relance des investissements de l'ordre de 400 M€" pour lequel il est "nécessaire d'envisager une dégradation de la situation financière (...) avec une capacité de désendettement qui approcherait 9 années". Cette orientation est envisageable dans la mesure où la collectivité dispose - à ce jour - de marges de manœuvre grâce à une bonne capacité de désendettement (3,2 ans).

A ce titre, la commission Finances-Europe émet un avis contrasté :

- Le plan de rebond aura un impact négatif sur la trajectoire financière du budget de la Région.
- Pour autant, il faut pouvoir accepter la dégradation des ratios financiers et ne pas se tenir à une lecture trop stricte de nos préconisations traditionnelles. La bonne trajectoire antérieure permet à la Région de dégager des marges de manœuvre significatives avec le volume estimé d'un plan de relance à 400 M€.

La commission Finances-Europe soulève plusieurs points de vigilance :

- Quelle sera la possibilité, pour les entreprises, de réaliser certains chantiers financés par le plan de rebond, étant donné qu'en temps normal, certaines AP/AE de la Région ne sont pas toujours exécutées selon les délais envisagés ?
- Quelle sera la possibilité, pour la Région, d'exécuter son budget d'investissement, étant donné les difficultés usuelles qui émaillent la mise en œuvre des projets d'investissement ? En effet, la Région n'est pas maître d'ouvrage de "plein exercice" pour un certain nombre d'investissements qu'elle cofinance, ce qui entraîne souvent des décalages d'opérations et quelquefois une sous-consommation du budget d'investissement (CPI).
- Quelle est la partie des investissements prévus au titre de 2020 qui risque d'être fortement impactée et donc sous-utilisée, compte tenu de l'impact de la période de confinement ? Quels seront les impacts sur les prochains exercices budgétaires ?

Enfin, la commission prend acte de la lourde incertitude qui pèse - à ce stade - sur les recettes dont disposera la Région BFC pour financer le plan de rebond, les Régions ayant demandé à l'État de garantir un certain niveau de ressources pour notamment pallier la baisse de la CVAE qui interviendra en 2021. La commission note que l'accord de méthode État-Régions (signé le 30 juillet 2020) prévoit de neutraliser intégralement la baisse attendue de CVAE en 2021 (dans le cadre de la baisse des impôts de production, la part de la CVAE perçue par les Régions sera supprimée à compter de 2021, et compensée par une fraction de TVA égale en 2021 au montant de CVAE perçu par les régions en 2020).

III- Propositions d'orientations et d'opérations à engager rapidement

Le rapport 1-1 mentionne que le plan de rebond doit permettre de "protéger l'emploi et d'accompagner cette reprise par des actes de transformation permettant de poursuivre notre implication en direction de la transition énergétique et écologique dans tous les segments de nos compétences". Pour ce faire, la Région entend "privilégier le choix d'opérations dont les impacts sur la sauvegarde de l'emploi, et la contribution à une société plus sobre énergétiquement, et respectueuse de l'avenir des plus jeunes seront évalués et garantis".

La commission Finances-Europe considère qu'il s'agit de faire de la sortie de crise une opportunité. La situation préoccupante de l'économie française impose de renouer avec un volontarisme économique audacieux et lucide. La sortie de crise doit être une opportunité pour moderniser l'appareil productif.

Au regard des pistes avancées par la Région, la commission Finances-Europe propose les orientations concrètes suivantes :

Pistes de la Région	Observations et orientations de la commission Finances-Europe
Soutien à l'économie et à l'emploi sous toutes ses formes	- Le premier enseignement que l'on peut tirer de la crise de la Covid-19 c'est le recentrage de la société sur le local et la proximité. Il sera nécessaire que la Région contribue à accompagner voire à amplifier ce phénomène au profit des acteurs du territoire (agriculture, économie de proximité, économie sociale et solidaire...).

Soutien à l'économie et à l'emploi sous toutes ses formes	- Un objectif prioritaire des aides (aux entreprises, aux associations) doit être la réindustrialisation, la reconquête de l'industrie, de l'emploi et non pas une simple recherche d'amélioration de la compétitivité, ni d'abaissement des coûts. - Le plan de rebond doit permettre d'accélérer la transition écologique et énergétique, orientation transversale à tous les secteurs économiques (ex : décarboner les modes de production). - Améliorer la compétitivité, alléger les charges pour relancer la compétitivité des entreprises et leur transmission. Les difficultés des entreprises sont encore devant nous. Il conviendra de poursuivre les mesures mises en place pour accompagner les entreprises et notamment le renforcement de leurs fonds propres, particulièrement des PME, en lien avec les outils de l'État, afin d'assurer leur développement et leur capacité d'investissement. - Diversifier les chaînes d'approvisionnement et relocaliser certains centres de décision et de production critiques. L'élément-clé d'une stratégie de relocalisation demeure une politique de compétitivité et d'innovation. Elle peut intégrer dans certains domaines critiques une politique plus volontariste de partenariats public-privé comme, par exemple, dans la fabrication de batteries ou de certains principes actifs pharmaceutiques. Mais l'enjeu de la relocalisation de produits à faible coût de production pose la question de l'existence de modèles économiques viables. Les relocalisations ont vocation à être sélectives. Toute production industrielle n'est pas stratégique. Il convient de délimiter l'éventail de produits critiques nécessaires au bon fonctionnement de l'État et à la vie de la Nation en période de crise. La commande publique aura également un rôle majeur à jouer pour privilégier des approvisionnements alimentaires locaux exigés par les consommateurs, qui ne se fera qu'au prix d'une structuration de filières agricoles locales qui doit, elle-aussi, être facilitée. - Repérer les entreprises de la région qui font appel au chômage partiel, analyser et construire un plan de résilience, de soutien y compris psychologique pour faire face à la situation figée, vécue et actuelle et leur permettre de rebondir. Aider à la création de nouvelles cellules de veille et soutien de niveau local (groupements EPCI). - Créer un fonds de résilience pour soutenir les entreprises notamment avec des prêts d'avance remboursables. - Élargir le domaine d'intervention des aides aux entreprises, quelle que soit la filière (par exemple aide au conseil stratégique non accessible aux prestataires de services). - Simplifier les demandes d'aide ou appel à projets, ainsi que les évaluations. - Renforcer les circuits courts en subventionnant si nécessaire. - Monter un plan de reconquête des publics pour les loisirs et le tourisme. - Économie sociale et solidaire : • État des lieux. Globalement pour l'ESS, la reprise d'activité est marquée par un caractère progressif et des contraintes de mises en œuvre qui impactent fortement toutes les activités liées à un public. D'un point de vue économique, cela implique une sous productivité importante, et des surcoûts de mise en œuvre. Cela est le cas pour l'économie en général et dans de très nombreux secteurs d'activité. Mais pour l'ESS, cette pression intervient dans une situation particulière de fragilisation forte de filières depuis quelques années, et dans le contexte spécifique de modèles économiques pour beaucoup sans marge de manœuvre financière. En effet sur cet aspect économique, il faut considérer que la plupart des entreprises de l'ESS du champ associatif (75% de l'emploi de l'ESS) génèrent peu, voire très peu de résultat. Ainsi la sous-productivité permanente ne peut que provoquer du déficit permanent, ce qui fait craindre des cessations d'activité, partielles ou totales, en tout cas importantes et à plus ou moins long terme et en fonction des réserves existantes ou pas. Pour les filières, il faut rappeler la récession de l'emploi depuis deux à trois ans, liée en partie à la diminution des emplois aidés, mais aussi pour une part significative à de fortes difficultés de recrutement sur certains métiers. Et notamment des métiers relevant de l'action sociale, du médico-social et du sanitaire... Cela met l'accent sur des conditions de travail déjà fragiles
--	--

Soutien à
l'économie et à
l'emploi sous
toutes ses
formes

avant la crise. Il faut également relever que cette crise va impacter l'ESS sur la durée, comme l'économie en général et la société, alors que la situation va nécessiter une présence et une action de l'ESS renforcées. Le soutien doit donc être à la hauteur des attentes collectives auprès de l'ESS et nécessitera sans doute une inflexion des modalités de travail partenarial (avec l'ensemble des parties-prenantes) pour davantage de synergie, de co-construction et co-décision. Il devra également, dans un contexte non stabilisé, prendre en compte la dimension temporelle et garantir son efficience dans le temps et pour tous les acteurs.

- **Enjeux identifiés.** Il est bien pris en compte l'investissement crucial au démarrage de la crise pour des mesures d'urgence, qui ont permis d'éviter, ou limiter, les conséquences potentielles très graves de l'arrêt des activités. Il est bien identifié également un ensemble d'outils financiers, pour lesquels il s'agirait plutôt d'évaluer la mise en œuvre effective. En effet il est constaté une perception en retrait des interventions sous forme de prêt ou équivalent, beaucoup d'organisation ne pouvant envisager un endettement sur la durée pour traiter des pertes actuelles, et sans lisibilité sur l'avenir. Mais les constats sur la situation à la reprise et l'impact d'une récession durable sont fortement préoccupants, et ils pointent des thèmes d'intervention qui se précisent et sur lesquels agir, ou mieux agir dès à présent.
- **Commercialisation, développement de l'activité.** Une attention forte doit être portée à la promotion de l'offre de l'ESS afin de retrouver l'activité d'avant la crise, et aussi recréer une dynamique positive pour augmenter les activités, mais aussi capter de nouveaux potentiels qui pourraient se substituer à certains déclin, et en tout cas apporter une diversification pour des perspectives d'avenir.
- **Organisation, ressources humaines.** La crise a révélé de manière concrète deux sujets d'importance : l'accès numérique et le télétravail. Beaucoup ont pu par la nécessité réagir vite et positivement. Il se pose cependant la question des capacités d'investissement, et aussi de la qualité d'accès suivant les territoires. Pour le télétravail, le sujet méritera un suivi collectif pour qu'un acquis durable soit conservé en intégrant mieux la pratique dans un fonctionnement redevenu plus normal. C'est aussi un enjeu de transition écologique pour laquelle l'ESS est motrice. L'autre volet sur le sujet relève du recrutement et du maintien durable des personnes en déroulement de carrière. C'est un facteur limitant important pour de grands secteurs.
- **Modèle économique.** Il est nécessaire de permettre aux associations de générer du résultat financier, afin de constituer des réserves ou avoir la capacité de financer le développement. Le sujet n'est pas nouveau, mais n'est pas pris en compte réellement. Dans l'immédiat, des interventions financières restent nécessaires, et à affirmer et amplifier pour éviter trop de cessations.
- **Gestion prévisionnelle des cessations d'activité.** On peut malheureusement s'attendre à ce que la situation provoque des cessations d'activités. Il semble important d'apporter un suivi fin sur les territoires, pour permettre de mobiliser différents acteurs et en premier lieu les entreprises d'ESS afin d'éviter les pertes d'expérience acquise, de savoir-faire, et d'envisager des transitions pour le personnel. Il s'agirait d'anticiper des reprises même partielles d'activités, ou la redéfinition en mode coopératif de la gestion d'une activité en difficulté.
- **Mobilisation pour le développement et le redéploiement d'activité.** La situation vécue avec la crise sanitaire, les volontés exprimées et les prises de positions fortes de l'ESS vont dans le sens d'un engagement à la relocalisation de l'économie. Cette perspective implique un travail croisé entre filières et territoires, et une coopération entre les entreprises de l'ESS de manière à pouvoir mettre en œuvre de nouvelles activités.

- **Soutien aux très petites entreprises 0 salarié et 1,2 salariés où le chef d'entreprise est un indépendant,** donc sans chômage conséquent, qui a subi la fermeture administrative même s'il a eu les aides d'État mais pas de prêt, car sa situation est trop précaire et qui pour rebondir a beaucoup d'idées qui passent par le numérique, mais il n'a pas assez de trésorerie pour redonner aux consommateurs

	l'envie de venir vers son entreprise. En se rapprochant des CCI et des CMA, ceux-ci peuvent apporter lors de concertations une idée du nombre d'emplois plus ou moins invisibles à sauver. Comme solution par exemple : financer une partie non négligeable de l'équipement numérique (chèque numérique). Ces TTPE ne sont pas éligibles aux fonds européens du fait de leur petite taille. L'offre aujourd'hui est suffisante, elle existe mais à ce jour on remarque qu'il faut redonner l'envie aux consommateurs de venir et de surmonter le traumatisme subi. Et surtout toujours penser à la simplification du montage des dossiers, cela gagnera en efficacité et rapidité. - Créer un fonds de soutien de l'emploi associatif. - Créer des cellules de reclassement par bassin d'emploi. - Traiter l'insertion professionnelle des plus précaires, dont le nombre est en train d'exploser. C'est une priorité sociétale. - Soutenir résolument l'insertion des jeunes sur le marché du travail. La nouvelle génération de jeunes qui arrivent sur le marché du travail risque d'être sacrifiée par la crise économique. Il convient de soutenir tout particulièrement les entreprises qui feront le choix d'embaucher en CDI des jeunes diplômés sortant du système de formation ainsi qu'un soutien élargi à l'apprentissage.
Coopération avec les autres niveaux de collectivités locales	Cette coopération est indispensable. En effet, la relance économique se fera obligatoirement, par l'investissement massif des collectivités locales, par des projets structurants, par la création, la rénovation des bâtiments, des centres bourgs, préservation du patrimoine et mise en valeur (avec des économies d'énergies, isolation, énergies nouvelles...). Tous les projets portés par les collectivités devront obligatoirement être réalisés par des entreprises locales de Bourgogne-Franche-Comté tant sur les études que sur les travaux et suivi de travaux pour soutenir tous les artisans, services, industriels... locaux afin d'assurer une relance économique forte. La Région doit soutenir tous les projets des collectivités avec bien sûr du cadrage et des lignes de conduite à suivre, notamment en mettant un complément sur les aides déjà débloquées comme la hausse DETR, DSIL.
Transition énergétique et écologique Rénovation énergétique des logements publics et privés	Cette crise doit en effet permettre d'accélérer la transition écologique et énergétique : - Faire de la transition énergétique un levier prioritaire de la reprise. La mise en place du plan de relance est une opportunité pour accélérer la décarbonation de l'économie française. La rénovation énergétique des bâtiments, l'essor des énergies renouvelables, la consolidation de l'énergie non fossile tout comme la diffusion de véhicules et de carburants propres doivent être des éléments structurants de la relance. Il convient de prendre des mesures fortes sur l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments. C'est un secteur d'avenir, créateur d'emplois et dans lequel la marge de manœuvre est immense. La massification des opérations de rénovation énergétique constitue la clef de voûte de toute relance verte. La Région devrait proposer des mesures de soutien à destination des particuliers comme des professionnels. Afin de conforter notre souveraineté énergétique et d'intensifier la transition énergétique il convient de sécuriser le financement, de faciliter le déploiement et de relocaliser la chaîne de valeur des énergies renouvelables. Une attention spécifique doit être accordée aux énergies renouvelables les moins valorisées : les biocarburants, le biogaz et l'hydrogène. Il convient également de mobiliser la commande publique et la demande privée en faveur des véhicules propres. - Développer l'hydrogène comme source d'énergie pour des véhicules, mais aussi des machines, des installations industrielles... À condition que l'hydrogène soit évidemment obtenu de manière décarbonée. - Élaborer un plan régional de rénovation énergétique des bâtiments - Réaliser des travaux d'isolation des logements et des locaux à usage professionnel. Pour les logements nous connaissons la situation : de nombreux logements sont générateurs de GES, et beaucoup de logements sont mal isolés. Il faut passer un cap important, multiplier par 2, par 5 voire par 10 ce qui se fait depuis plusieurs années. L'enjeu c'est aussi la réduction de la dépense en énergie pour l'usager, et la diminution de la production d'énergie carbonée. - Accélérer la transition écologique, notamment en développant l'économie

	circulaire et en créant des budgets participatifs de niveau local.
Commande publique	- Agir en priorité sur les investissements maîtrisés par la Région afin de s'assurer de la rapidité de la mise en œuvre des moyens consacrés à la relance. A cet égard la commande publique, en particulier celle portée par la Région tel que les investissements en faveur des lycées, est à privilégier. Le soutien à la commande publique dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont on connaît l'impact direct sur l'emploi est une thématique à retenir comme le souligne l'avis du CESER sur le bilan du soutien au BTP en 2016. - Orienter les appels d'offres permettant de soutenir l'économie territoriale responsable (cf SBA Conseil départemental de la Réunion), sans, pour autant, aller à l'encontre des règles européennes. (Plus d'informations : http://administration.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/SBA_convention_cgpme_CG_cle82f834.pdf).
Stimulation des programmes de recherche, et les besoins d'équipements en matière d'enseignement supérieur	- Soutenir la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation. La stimulation des programmes de recherche publique et privée ainsi que le soutien à l'innovation sont un enjeu majeur pour préparer l'avenir. Or la crise économique liée à la pandémie de coronavirus risque de peser lourdement sur les budgets de recherche et de développement des entreprises françaises. Elle aura des conséquences directes négatives sur les budgets des laboratoires publics qui commencent à souffrir du retrait des entreprises privées. Par ailleurs une attention particulière doit être accordée au système de financement des start-up, qui devra être étayé afin d'offrir de meilleures possibilités de développement sur le territoire et de mieux protéger ces entreprises d'acquisitions prédatrices par des concurrents étrangers.

IV – Conditionnalité des aides

Comme évoqué au point I, la bonne mise en œuvre du plan de relance reposera sur de la pondération en matière de conditions d'octroi des aides. Ainsi, la Région ne devra pas aller au-delà des conditionnalités d'aides fixées par l'Etat en matière de relance.

Les entreprises bénéficiaires du plan de relance régional devront porter une attention toute particulière pour limiter les effets de la crise, plus particulièrement en matière de maintien de l'emploi et de formation, en associant étroitement les partenaires sociaux et les instances représentatives du personnel.

Commission Formation-Recherche Contribution au Plan de relance régional

Statut du document : version validée suite à la commission du 25/8/20 sur la base de la première contribution de juillet et des amendements apportés en réunion CFR du 19/8.

N.B : La présente contribution est entièrement guidée par les enseignements tirés de la crise sanitaire. La Commission s'appuie sur les travaux antérieurs et en dégage des enjeux dont la crise Covid-19 montre la nécessaire prise en compte, enjeux appelant des réponses fortes dès le Plan de relance régional.

Résumé des points saillants :

- Le Plan de relance régional doit à la fois répondre aux enjeux immédiats et préparer l'avenir.
- Le Plan de relance régional nécessite une **évolution du rôle et du mode d'intervention** du Conseil régional. Coordonner, concerter, déléguer en impulsant un travail collégial au sein de la CTAP, intégrer l'échelle régionale dans l'échelle nationale et européenne, mobiliser l'expertise locale et faciliter la mise en contact directe des acteurs.
- Le Plan de relance régional doit **s'inscrire dans** l'ambition et la stratégie qui guident le **SRADDET** : « dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires ». Le plan de relance régional nécessite de clarifier la stratégie politique régionale en termes d'évolution du modèle économique, d'organisation territoriale et de gouvernance à coconstruire.
- La dimension économique doit combiner et intégrer de multiples thématiques et enjeux, notamment formation, recherche et innovation en mobilisant d'autres moteurs de développement.
- Le Plan de relance régional doit prendre en compte la situation particulièrement préoccupante des **jeunes (apprenants, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi...)**. Il doit traiter des **enjeux majeurs** révélés par la crise, tels que la **ruralité**, les spécificités de la région : **sites industriels, hydrogène et industrie horlogère transfrontalière...**
- Le Plan de relance régional doit appuyer ses grands axes stratégiques sur des dispositifs ne relevant pas nécessairement de son champ de compétences (exemple de l'apprentissage) et prendre en compte des **fragilités** que renforce la crise sanitaire : disparités en **réseaux et équipements** informatiques, **formation et innovation** dans la formation aux **outils pédagogiques, logement étudiant**, soutien à l'emploi dans les secteurs en **tension** tels l'**aide à domicile** (aide et soins).
- Le Plan de relance régional est l'occasion de faire de la région un laboratoire expérimental articulant et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un « franchissement » de la **transition écologique**. **L'Université de Bourgogne-Franche-Comté** pourrait être placée au cœur des axes stratégiques de la région, une « université fédérale de la transition écologique ».
- La Commission recommande dans l'élaboration du Plan de relance régional de mettre en place des **lieux de dialogue et de construction multithématiques adaptés et territorialisés** et réunissant tous les acteurs concernés comme cela a pu se faire en début de mandat via un dialogue social territorial.

I- Remarques générales

► La Commission « Formation-Recherche » souligne que le Plan de relance régional :

- doit à la fois **répondre aux enjeux immédiats** : besoins sociaux (en matière de santé, de soins, mais aussi d'éducation, de formation, d'accès à la culture...), économiques (perte de chiffres d'affaires des entreprises mettant en jeu la poursuite de leur activité, licenciements et entrée dans la précarité de nombreux salariés...) et **préparer l'avenir** en mobilisant d'autres moteurs de développement.
- a une dimension économique sans être limitée à la stricte action économique. Il **combine et intègre de multiples thématiques et enjeux**, notamment formation, recherche et innovation sous toutes ses formes.
- **ne peut se limiter aux seuls engagements financiers** : il nécessite d'adapter le mode d'intervention du Conseil régional et une évolution des méthodes. Cela d'autant plus que l'ambition d'un Plan de relance s'inscrit dans un périmètre de compétences qui dépasse celui du Conseil régional.
- est élaboré à **l'échelle régionale**, l'échelle déterminante, **mais doit s'intégrer dans un enchaînement d'échelles** : européenne, nationale, régionale, interrégionale et infrarégionale.
- Implique **l'engagement des forces vives et leur synergie**, ce qui exige de travailler en « circuit court » en mettant en **contact direct** les acteurs opérationnels seuls à même d'engager leur cœur de métiers et leurs missions de service public pour certains.

► Le Plan de relance régional nécessite une évolution du rôle et du mode d'intervention du Conseil régional : en accord avec ce qui précède, il revient au Conseil régional :

- d'exercer son rôle de chef de file dans une démarche collégiale articulant échelle régionale et locale : coordonner, concerter, déléguer en impulsant un travail collégial au sein de la CTAP : le Plan de relance régional va de pair avec l'autonomie des territoires mais autonomie ne signifie ni autarcie, ni indépendance, ni concurrence.
- d'intégrer l'échelle régionale dans l'échelle nationale et européenne.
- de mobiliser l'expertise locale et d'appuyer aussi les grands axes stratégiques du Plan de relance régional sur des dispositifs ne relevant pas nécessairement de son champ de compétences (exemple de l'apprentissage).
- de faciliter la mise en contact directe des acteurs : en cohérence, la commission « Formation-Recherche » recommande, dans l'élaboration et le suivi du Plan de relance régional de mettre en place des lieux de dialogue et de construction multi-thématiques adaptés et territorialisés et réunissant tous les acteurs concernés comme cela a pu se faire en début de mandat via un dialogue social territorial.

Il revient aux services déconcentrés de l'État de reconnaître le Conseil régional comme pilote du plan de relance régional (cf. contribution 3D) en assurant la cohérence avec le Plan de relance national et la coordination des politiques publiques.

□ Enfin, il est de la **responsabilité de la commission « Formation-Recherche » d'alerter sur la situation particulièrement préoccupante des jeunes** (apprenants, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi). Il y a là un enjeu de cohésion sociale exacerbé par les conséquences de la crise sanitaire. Cette situation engage la **responsabilité de l'ensemble des institutions qui éduquent et accompagnent les jeunes, et celle de l'ensemble des entreprises**, particulièrement celles qui bénéficient d'accompagnement du Plan de relance régional.

II- Plan de relance régional : priorités identifiées par la commission « Formation-Recherche »

Les actions à engager ne peuvent se limiter à une stricte dimension économique. Elles sont nécessairement à la croisée d'enjeux multiples. Tout Plan de relance doit nécessairement intégrer un volet formation, volet clé de la réussite de tout projet de relance, volet déterminant pour l'accompagnement des jeunes, enjeu de cohésion sociale aujourd'hui particulièrement prégnant.

Le terme de formation est à prendre ici dans une définition large et non restreinte aux seules actions financées par le Conseil régional. En cohérence avec les objectifs du Plan de relance régional, l'alternance et plus généralement les formations partenariales sont à privilégier.

Il convient que l'ensemble des acteurs soient investis dans la réussite des réponses à ces enjeux.

1- Une cohérence qui s'impose : Plan de relance régional SRADDET – CPER

Le Plan de relance régional doit s'inscrire dans l'ambition et la stratégie qui guident le SRADDET : *« dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires »*.

De même, la contribution du CESER au Plan de relance régional doit s'appuyer sur l'avis SRADDET. Sans le reprendre *in extenso*, cet avis interroge la vision politique sur des questions qui nécessitent d'être précisées pour l'élaboration du Plan de relance régional :

- **l'évolution du modèle économique ?** : *« L'économie productive ne peut répondre seule au maintien des richesses sur un territoire. Alors que certains territoires sont en déclin prononcé, d'autres s'organisent sur la base de ressources endogènes, questionnant alors la complémentarité entre économie productive et économie résidentielle et présente ? »*

- **Le modèle d'organisation territoriale ?** : *nécessité de cohésion, de coopération, de réciprocité et d'interaction ; faisant des diversités territoriales un atout pour le développement de la BFC. Cette exigence interroge sur le choix du modèle d'organisation territoriale qui devrait en découler : comment maintenir et soutenir une articulation différenciée des territoires ruraux à l'axe métropolitain tout en leur concédant une forme d'autonomie plus ou moins importante ?*

- **Le modèle de gouvernance à co-construire ?**

L'avis sur le SRADDET met l'accent sur **des enjeux à ne pas manquer pour la BFC**, enjeux dont la crise Covid-19 a mis en exergue toute la **prégnance en en faisant ainsi des enjeux majeurs pour le Plan de relance régional**.

La commission « Formation-Recherche » retient plus particulièrement ceux qui doivent guider le Plan de relance régional, différenciant la Bourgogne-Franche-Comté parmi les régions, et pour lesquels formation, recherche et innovation contribuent aux objectifs du Plan de relance régional.

La ruralité : composante essentielle de la région BFC

La ruralité ne concerne pas les seules filières agricoles. Elle se combine inévitablement avec les questions de vieillissement, de mobilité, d'accès aux services et du maintien d'activités et des ressources, l'animation, la dynamisation des centres bourgs...

La commission retient **3 volets** qui sans être spécifiques des territoires ruraux, y sont **essentiels** pour un Plan de relance régional :

1- L'économie de proximité, à la fois dépendante et responsable de la formation professionnelle : elle joue un rôle dans la cohésion sociale, l'insertion professionnelle, le lien social

et la vie des territoires. Pour permettre le maintien des métiers « du quotidien », elle doit trouver les compétences nécessaires à son développement et contribuer à l'acquisition des compétences. Elle est indissociable de la formation par la voie de l'apprentissage (cf. plus bas). **Même si le Conseil régional n'est plus en responsabilité de l'apprentissage, le Plan de relance régional doit être un catalyseur pour valoriser cette voie de formation.** Le rôle du Conseil régional est essentiel :

- levier pour l'engagement des acteurs économiques et l'attrait de ces formations,
- facilitateur pour l'accueil en formation des jeunes,
- contributeur à la meilleure connaissance et valorisation de la filière,
- vigie du respect des critères de qualité de la formation.

Il en va là de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises : toute mesure d'accompagnement d'entreprise doit être liée au respect de cette responsabilité.

2- Le maintien du tissu de TPE-PME : la menace liée à la loi « Notre » et à la métropolisation pèse sur les territoires ruraux. La crise Covid-19 a démontré l'importance de leur présence.

3- Le maillage territorial de la formation : permettre à chaque jeune d'accéder, à un large panel de formations à tous les niveaux en levant les obstacles matériels, organiser la concertation pour une carte des formations post bac cohérente s'appuyant sur les spécificités des territoires en lien avec les sites principaux d'Enseignement Supérieur, Recherche et d'Innovation.

Les spécificités des enjeux pour les sites industriels – deux exemples : hydrogène et industrie horlogère

De par les spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté, le Plan de relance régional doit s'inscrire dans une véritable stratégie économique en réponse à une vision industrielle.

Quelle industrialisation ? La réponse ne relève pas de subventions, elle est beaucoup plus complexe : elle est multi thématiques, multi échelles et implique un multi-partenariat public-privé.

Qu'en est-il en BFC ?

- **Inscrire son action dans l'enchaînement d'échelles :** européenne, nationale, régionale et interrégionale, locale. Par sa compétence « économie » le Conseil régional est chef de file de l'échelle régionale : échelle déterminante mais il n'agit pas seul (cf. remarques générales).

- **Définir une stratégie d'industrialisation, c'est inventer un autre modèle d'intervention** que des mesures financières : définir des priorités, s'engager, piloter, coordonner, et même déléguer, mobiliser l'expertise locale et les compétences présentes sur le territoire.

- **Connecter les entreprises à leur territoire : placer l'entreprise dans un environnement favorable à son développement, veiller au respect de sa responsabilité sociale, sociétale et territoriale.** Favoriser une nouvelle industrialisation en intégrant l'écosystème gravitant autour de l'industrie :

- Formation : place de la formation tout au long de la vie, multiplier les formations qualifiantes, promotion de la formation professionnelle, de l'alternance sous toutes ses formes dont l'apprentissage à tous les niveaux de formation (cf. plus haut).
- Exigence de l'innovation en formation tant en démarche pédagogique qu'en ingénierie de formation, pour répondre à l'attente et aux besoins de l'ensemble des apprenants à tous les niveaux de qualification et à l'urgence de **former autrement** des cadres qui seront les moteurs de l'activité économique et plus généralement de la société. Une attention particulière est à porter à des formations construites sur des modèles différents à l'exemple du *Cursus Master Ingénierie Hydrogène-Énergie-Efficacité Énergétique*.
- Doctorat : faire connaître et reconnaître la formation doctorale dans les différents secteurs économiques.

- Recherche : conduire une recherche de qualité internationale est une exigence : le premier bénéficiaire des avancées de la recherche en région doit être l'économie régionale via le rayonnement, la création d'activités et le renforcement de l'innovation dans les PME et TPE. L'ensemble des champs disciplinaires est concerné.
- Innovation : reconnaître l'innovation comme le pont incontournable entre Enseignement supérieur, Recherche et Économie en un tout indivisible.

La structuration de la filière hydrogène-énergie : priorité pour le CESER. Illustration de la dynamique à engager en Bourgogne-Franche-Comté :

• **Un écosystème liant Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et économie à l'échelle régionale** qui constitue un avantage déterminant sont ainsi réunies. Les compétences industrielles et la main-d'œuvre qualifiée d'une industrie historique dans les domaines de l'énergie et des transports, secteurs emblématiques applicatifs pour l'hydrogène-énergie, les recherches conduites au sein de Femto-st, principal membre de la fédération de recherche aujourd'hui nationale, des moyens expérimentaux d'envergure européenne mis à disposition des entreprises, des start-up dynamiques issues des laboratoires, des grands groupes déjà présents sur ces sujets et des formations universitaires portées par la recherche dans une logique partenariale avec les acteurs industriels : Cours Master Ingénierie Hydrogène-Energie-Efficacité Énergétique de l'Université Franche-Comté, le doctorat de l'Université Bourgogne-Franche-Comté.

□ **Un choix stratégique régional pour deux priorités politiques** : transition énergétique et économie.

□ **Dans un contexte international (en particulier européen) et national qui inscrit clairement l'hydrogène-énergie comme acteur essentiel du plan d'urgence climatique, mais aussi du plan de relance économique.** Au niveau national est annoncé un plan hydrogène dans le Plan de relance national après Covid. L'hydrogène répond à tous les critères : décarbonation des transports, du chauffage et de l'industrie, faible recours aux matières premières importées, recyclage très simple et filière de recyclage déjà existante sur le composant le plus onéreux : le platine, possibilité aisée de localisation ou relocalisation industrielle, indépendance énergétique...

• Une exigence de cohésion

Alors que l'échelle interrégionale s'impose, la crainte d'une concurrence interrégionale ou de la volonté de faire de l'hydrogène un sujet de différenciation de l'un ou l'autre des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté ne peut être écartée au moment des arbitrages.

À ce moment où se dessine un accord (de méthode ou de partenariat ?) Etat-Régions centré sur les principes de différenciation et décentralisation, cette contribution au Plan de relance régional ne peut que renforcer le choix du CESER d'inscrire l'écosystème hydrogène énergie dans sa contribution au projet de loi 3D, comme facteur différenciant la Bourgogne-Franche-Comté parmi les régions impliquées.

Il peut être utile de rappeler à l'ensemble des acteurs de cette filière que leur responsabilité est engagée dans la pleine reconnaissance des atouts de la BFC et que par là-même toute remise en question des processus de structuration en cours ne serait pas sans conséquence.

• Une construction sur le long terme

Une telle démarche prend nécessairement place dans le Plan de relance régional mais n'est pas aisément transposable à l'ensemble des grands secteurs économiques : une telle construction prend du temps et dépend de la capacité des acteurs « à s'inscrire au sein d'une coopération élargie et d'un jeu d'acteurs complexe ».

Une spécificité de la Bourgogne-Franche-Comté : l'industrie horlogère au cœur d'un écosystème transfrontalier, l'Arc jurassien franco-suisse

La crise sanitaire a permis de prendre la mesure de la dépendance à l'Asie de l'industrie horlogère. Le Plan de relance régional doit intégrer une action économique commune à l'échelle de l'Arc

jurassien, d'une synergie industrielle pour une chaîne de valeur privilégiant l'environnement local transfrontalier.

À l'échelle du territoire Arc jurassien, des pistes de réflexion sont suggérées sur le terrain, affichant la formation comme enjeu déterminant. Il y a là une concrétisation des recommandations récurrentes du CESER.

En corollaire, une évolution du mode d'intervention du Conseil régional :

- mobiliser et responsabiliser les acteurs (« professionnels »), impulser la pratique d'un contact direct entre acteurs qui agissent et créer les conditions favorables à la co-construction de formations partenariales.
- mobiliser les forces de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : Affirmer l'Université Bourgogne-Franche-Comté dans le Plan de relance régional, ne pas laisser place à la politique de guichet ni au principe du carnet d'adresse.
- se montrer particulièrement vigilant pour éviter l'effet d'aubaine, tout particulièrement dans le champ de la formation : mobiliser l'expertise locale pour l'habilitation de formations reposant sur des compétences reconnues. Maîtriser et développer au plan régional la communication pour coordonner le lien entre organismes de formation, entreprises et apprenants.
- être ferme dans les **arbitrages des opérations à inscrire dans le futur CPER** : imposer la cohérence SRADDET-Plan de relance régional et une autonomie des territoires qui s'inscrit dans une dynamique régionale. Avant d'investir dans des infrastructures lourdes, d'abord s'assurer de leur partage efficace en réseaux dans l'ensemble de la région BFC.

Transition écologique

Être un laboratoire expérimental articulant et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un « franchissement de la transition écologique ».

Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) : « Université fédérale de la transition écologique » : Placer l'Université au sens large au cœur des axes stratégiques de la Région : l'UBFC et la région Bourgogne-Franche-Comté, par leurs caractères respectifs les différenciant à l'échelle nationale, sont en mesure de porter un projet d'innovation territoriale impliquant l'enseignement supérieur et la recherche, en lien avec son environnement social, économique, institutionnel, citoyen. Un tel projet contribue à développer d'autres moteurs de développement et par là-même s'inscrit dans l'ambition du Plan de relance régional.

Dans l'immédiat, la commission « Formation-Recherche » suggère de s'appuyer sur les thématiques de recherche des laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté (Chrono environnement, BioGéosciences et INRAE notamment) afin de renforcer la recherche fondamentale sur les conséquences des changements climatiques sur les agrosystèmes afin de renforcer le niveau de connaissance sur le fonctionnement global et complexe de ces derniers.

2- Une exigence : prendre en compte des fragilités que renforce la crise sanitaire

Disparités en réseaux et équipements informatiques

Sans attendre que soient tirés tous les enseignements du contexte sanitaire lié au Covid-19, le Plan de relance doit accorder une **attention prioritaire à la disparité numérique, sociale et territoriale**, unanimement dénoncée quels que soient les secteurs, les thématiques, les acteurs et les organismes représentés au CESER.

Le Conseil régional là encore ne peut agir seul mais doit responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés et créer les conditions favorables à une action coordonnée. Force est de constater que les multiples politiques publiques n'ont pas encore permis l'égalité territoriale et la cohésion sociale.

Les disparités en équipements et réseaux informatiques ont accru les inégalités.

Cette disparité combine les inégalités de réseaux, d'accès aux outils numériques, de matériel et en corollaire, de compétences. Quel que soit le niveau de formation, quelle que soit la voie de formation, le constat est partagé. L'université s'inquiète du coût exorbitant de la prise en charge de cette fracture numérique.

Une crise révélatrice de la fragilité du système éducatif

Ainsi, ce confinement a révélé les fragilités du système éducatif français, en montrant combien l'école est construite "pour les élèves qui vont bien" au détriment des plus fragiles.

La commission « Formation-Recherche » recommande qu'à l'instar des lycéens, l'ensemble des publics de formation, des enseignants et formateurs, bénéficie d'un soutien en matière d'équipement informatique et de formation à ces outils. Sans financer l'intégralité, le Conseil régional, en tant que Chef de file, doit coordonner échelle régionale et échelle locale pour que soit assurée cette égalité de traitement.

Dans sa consultation par la Région sur le *rapport de l'Exécutif « premières décisions prises par l'institution » en avril 2020*, le CESER signalait en matière de formation professionnelle : « *Au-delà de la concertation entre Régions et entre l'État et les Régions, quelles initiatives et démarches sont engagées pour fédérer les compétences, expertises et ressources présentes en BFC ?* ». Cette question demeure.

Plan de relance régional et précarité étudiante

Enfin, la Commission « Formation-Recherche » souligne les réalités sociales et sanitaires des étudiants, déjà très inquiétantes et qui s'aggravent dans le contexte de crise. Elle s'interroge sur la prise en compte de la précarité étudiante dans le cadre du Plan de relance régional, notamment par son articulation avec le CPER en préparation.

Le logement étudiant, dont l'insuffisance est un des facteurs de la précarité étudiante en BFC, apparaît comme une des priorités du CPER.

La commission « Formation-Recherche » souligne que les opérations retenues doivent bénéficier à l'ensemble des étudiants de Bourgogne-Franche-Comté et non être réservées à des projets d'implantation de formations relevant d'une vision politique purement locale.

Renforcer la formation pour soutenir l'emploi dans des secteurs en tension

Compte tenu des enjeux qui attendent la Région dans les prochains mois, le Conseil régional devra construire un programme de formation très ambitieux et complet à destination des publics jeunes et demandeurs d'emploi au-delà des préconisations du PIC et du PRIC et notamment en termes de dispositif en amont de la qualification, et de dispositifs de formation supra-bac.

Plus spécifiquement, la crise sanitaire a mis en lumière les difficultés de l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile, aide et soins.

Le CESER, de façon récurrente, alerte sur l'urgence d'apporter des améliorations, notamment par un plan d'intervention sur la formation en complément des indispensables mesures de revalorisation de ces professions (rémunération, conditions de travail, attractivité des formations). Ses recommandations mises à l'épreuve de la crise Covid-19, non seulement restent d'actualité, mais imposent une prise en compte sans délai.

Là, comme pour l'apprentissage, la création annoncée d'un nouveau groupe de travail au sein du CREFOP n'apparaît pas nécessairement comme la solution la plus efficace. A minima il conviendrait de mettre en synergie les instances travaillant sur les sujets similaires et les acteurs les plus confrontés aux réalités de terrain.

Par son importance stratégique majeure - en lien étroit avec l'éducation, la recherche et l'innovation -, la formation est l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant de susciter les mutations et d'accompagner les changements. Il s'agit donc d'un investissement prioritaire dont les effets à moyen et long terme doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, viser simultanément les aspects économiques, sociétaux, environnementaux et culturels, tout en préservant la capacité d'agir des générations futures.

Commission Mobilités-Énergie

Contribution au Plan de relance régional

Résumé des points saillants

➤ **L'urgence de la relance économique - Projets mobilisateurs pour créer des emplois à court terme**

✚ **Transition énergétique :**

- Accélérer massivement la rénovation énergétique des bâtiments pour contribuer à la sobriété et l'efficacité énergétique,
- Accélérer le développement des énergies renouvelables et faire émerger des filières,
- Accélérer le déploiement d'une filière « Hydrogène ».

✚ **Les usages des transports : transports individuels et collectifs de personnes**

- Associer les populations pour trouver des solutions,
- Travailler sur les comportements,
- Penser les mobilités rurales et urbaines en fonction de leurs spécificités,
- Impliquer les entreprises,
- Verdir les voitures et ses usages :
- ✓ *Filière automobile : privilégier toutes les alternatives au monopole thermique polluant,*
- ✓ *Favoriser le développement des stations-services multi-énergies : hydrogène, énergie de demain, électrique (citadins), GNV (longue distance, poids lourds...),*
- ✓ *Favoriser les débouchés locaux qui permettent de limiter les longs trajets, notamment en arrêtant les soutiens à l'implantation de zones commerciales du fait de leur impact sur le commerce local et sur l'utilisation forte des transports individuels,*
- ✓ *Soutien aux mobilités du quotidien notamment par un développement massif du covoiturage.*
 - Accélérer la diffusion des pratiques du vélo,
 - Redonner de l'attractivité aux transports collectifs par rapport à la voiture individuelle,
 - Relancer le transport ferroviaire TER.

✚ **Les usages des transports : le transport de marchandises (ferroviaire, fluvial, routier)**

- Éviter le report de trafics de marchandises systématiquement de la voie ferroviaire vers la route,
- Rôle de vigilance et de suivi local (niveau de circulation, accidentologie) et de préconisation de la Région vis-à-vis des gestionnaires et des décideurs pour le fret ferroviaire,
- Recherche de l'intermodalité avec les modes ferroviaires,
- Soutien et développement de l'activité de la plateforme de tri de Gevrey (triage et multimodale) et des nombreux points de dessertes régionaux existants ou en sommeil,
- Sur le fluvial, voir les éléments de consensus et de dissensus dans le texte ci-après,
- Réduire et optimiser le transport routier avec la diminution de la circulation des poids lourds de transit avec un report vers le fluvial et le ferroviaire,
- Développer un parc de véhicules plus propres, acquérir des véhicules à motorisation alternative au diesel,
- Réviser les règles de cabotage routier.

✚ **Accélérer le développement du numérique tant pour les infrastructures que pour les usages notamment pour les entreprises (renvoi à l'autosaisine Numérique)**

➤ **Agir pour l'avenir : accélérer la transition énergétique et écologique**

✚ **Renforcer la prise en compte des transitions par les entreprises**

- Déployer la loi « Pacte »,
- Conditionner plus fortement les aides publiques aux entreprises,
- Faciliter les financements des projets « verts » innovants des entreprises,
- Accompagner plus fortement les entreprises sous-traitantes dans cette transition.

✚ **S'appuyer sur le local**

- Mettre en place une plateforme sur les innovations existantes,
- Favoriser autant que possible les entreprises locales dans les marchés publics.

➤ **Thématiques autres commissions : entre relance économique et préparation du « monde d'après »**

✚ **Politiques européennes**

- Mieux prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre (production et transport) liées aux importations dans les politiques européennes.

Remarques générales sur le contexte et le plan

Face à la crise sanitaire, à la crise économique et sociale, il y a nécessité de prendre en compte l'urgence climatique et de renforcer l'accompagnement des transitions. L'avis du CESER sur le SRADDET du 25 juin 2019 sur les politiques régionales de développement des mobilités, des énergies et du numérique, au sein d'une région dont l'ambition est d'atteindre à l'horizon 2050, le statut de « région à énergie positive », ne peut qu'être renforcé ! Néanmoins, ces crises, jumelées au prix bas des énergies fossiles, peuvent aussi avoir pour effet d'aller à l'encontre de la mise en œuvre de politiques de transition. C'est un point de vigilance d'une extrême importance. De plus, les moyens à mobiliser pour réussir ces transitions sont énormes ! Il faudra donc saisir l'opportunité d'affecter les fonds, des deux premières années du CPER, sur des axes du plan de rebond.

Ce document s'articule en trois parties :

- L'urgence de la relance économique - Projets mobilisateurs pour créer des emplois à court terme,
- Agir pour l'avenir : accélérer la transition énergétique et écologique,
- Thématiques autres commissions.

L'urgence de la relance économique – Projets mobilisateurs pour créer des emplois à court terme

Transition énergétique

✚ **Accélérer massivement la rénovation énergétique des bâtiments pour contribuer à la sobriété et l'efficacité énergétique**

La Région doit jouer son rôle de « pilote » en cohérence et intelligence avec l'ensemble des acteurs. Il s'agit notamment de veiller à l'articulation entre l'État et les Régions sur ce sujet en s'appuyant notamment sur le futur CPER 2021-2027.

Si la Région doit jouer le rôle d'interface avec les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) via le Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) qu'elle a elle-même institué, il convient que les EPCI jouent le jeu dans une même logique, s'assurer de la cohérence, de

la complémentarité et surtout de la non opposition des politiques publiques développées par les collectivités locales prescriptives (Conseil régional, Départements, EPCI, Communes). En parallèle, la Région pourrait également accompagner les territoires via les différents types de contractualisation déjà existante.

On peut souligner ici, au rang des enjeux à ne pas omettre, tout l'intérêt de l'utilisation des données numériques « énergies » pour adapter les politiques publiques au plus près des réalités de terrain.

De plus, si globalement chaque citoyen est concerné par l'efficacité thermique de son habitat, force est de constater que le levier incitatif s'arrête où le punitif commence. Il serait donc bon de revoir régulièrement les seuils (financier et efficacité), notamment en tenant compte du contexte économique, tout en conservant une courbe de participation dégressive en fonction des ressources. Cela entraînera nécessairement une augmentation significative des budgets consacrés en la matière.

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2020, la bonification prévue par le dispositif des Certificat d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre de Contrats de performances énergétiques (CPE) a été renforcée dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Plus la durée du contrat est longue et plus les économies d'énergie garanties sont importantes, plus la bonification de la prime financière versée est intéressante. Par exemple, si nous prenons un bâtiment d'enseignement de 1000 m² qui ferait l'objet de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs, des toitures terrasses, du plancher ; remplacement du système de chauffage par une chaudière plus performante ; installation d'un système de gestion technique du bâtiment ; remplacement d'un système de ventilation par une VMC double flux), ces travaux sans bonification représenteraient une prime de 40 000 €. Avec un contrat de performance énergétique, qui viserait 40 % d'économies d'énergie, cette prime passerait à 71 000 €. Très concrètement, pour une région, conclure un CPE est à la fois un moyen de garantir des économies d'énergie réelles et d'obtenir un financement supplémentaire grâce au dispositif des CEE.

Proposition :

- Mettre à profit la bonification des CEE dans le cadre des CPE pour les travaux de compétence régionale.

 Accélérer le développement des énergies renouvelables et faire émerger des filières

La première ressource reste toujours le gisement d'économie d'énergie dans le transport, le chauffage ou la climatisation. Dans un deuxième temps, il s'agit bien de substituer des énergies renouvelables aux énergies fossiles. Il convient d'utiliser toutes les sources renouvelables, sans en omettre. Cependant, le développement des énergies renouvelables doit se faire dans un souci constant de complémentarité entre les différents types existants (éolien, solaire...) en prenant notamment en compte les caractéristiques propres à chaque territoire. Leur développement peut assurément constituer un élément fort du plan de rebond. Les gaz verts (biométhane et hydrogène renouvelable) constituent notamment un double levier indispensable à la transition énergétique. Ils contribuent d'une part au verdissement d'usages fortement dépendant des énergies fossiles (mobilité, chaleur, process industriels) et, d'autre part, sont amenés, à termes, à jouer un rôle dans l'équilibrage d'un système électrique décarboné.

Le soutien à une transition énergétique locale portée par les territoires permet comme le mentionnait l'avis SRADDET du CESER « *un repositionnement stratégique des territoires ruraux dans leur relation avec les territoires métropolitains pour tendre vers un modèle construit sur les complémentarités et les différences, plus vertueux et plus résilient* ».

Cet objectif doit s'appuyer et se nourrir des initiatives citoyennes.

La Région doit s'assurer de son côté du respect des équilibres entre eux afin que tous les territoires disposent des mêmes opportunités de développement.

Propositions :

- Accélérer l'émergence de filières capables de peser durablement dans le paysage industriel français,
- Lancement par la Région d'un plan d'accélération du développement des énergies renouvelables,
- Création d'un fonds régional de soutien,
- Mettre en place des mesures spécifiques pour les territoires les moins favorisés (financements, ingénierie...),
- Financement prioritaire des projets portés par des initiatives locales, citoyennes et/ou participatives,
- Soutien aux études et au développement des installations d'autoconsommation collective.

Points de vigilance :

- La question est bien de passer un « cap » en matière d'énergies renouvelables. Il s'agit, en quelque sorte, d'industrialiser les processus de production de ces énergies dans la région. Il ne s'agit donc pas d'entrer dans un exercice de hiérarchisation des énergies renouvelables. Néanmoins, chaque mode énergétique renouvelable doit être appréhendé de la façon la plus raisonnée et « écologique » possible en arbitrant entre les avantages et les inconvénients et ce, même si l'intervention publique peut pallier certaines déficiences (économiques, techniques...). Ce développement « industriel » doit nécessairement se faire sur un mode « durable ». Ex : problématiques liées à l'incinération de déchets : la valorisation énergétique des déchets doit se faire de façon raisonnée. On peut aussi évoquer les enjeux liés à la méthanisation. La question est posée concernant la qualité des digestats¹ sur laquelle il faut être très vigilant. Des inquiétudes sont émises sur la prolifération des unités de méthanisation, petites et grandes. Il n'est pas envisageable d'imaginer une bascule dans notre région entre une agriculture « nourricière » et une agriculture « énergétique » (Voir ci-dessous, question de la députée Cécile UNTERMAIER).
- Gare aux effets d'aubaine pour tous les projets qui iraient au-delà de la production d'énergie fatale².

Question n° 30693 publiée au JO le 30 juin 2020 de Cécile UNTERMAIER, députée de Saône-et-Loire - Nécessité d'encadrer et de clarifier les règles relatives au fonctionnement des méthaniseurs

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la nécessité d'encadrer et de clarifier les règles relatives au fonctionnement des méthaniseurs. Certains d'entre eux utilisent un mélange d'effluents agricoles, de déchets d'abattoir, tel que les graisses de flottaison, les matières stercoraires ou autres viscères, ainsi que d'importants volumes de matière végétale dédiés au digesteur. À titre d'exemple s'agissant des matières végétales, une limitation de l'utilisation du maïs à hauteur de 15 % du volume incorporé pour la production de biogaz est posée comme règle, mais son respect justifie des inquiétudes, tant il apparaît difficile d'en contrôler le pourcentage. Les cultures dédiées doivent être strictement encadrées, de sorte que le dispositif vertueux de la méthanisation tiré de l'économie circulaire, soit préservé. Si tel n'était pas le cas, c'est tout l'équilibre entre alimentation et énergie qui se trouverait rompu avec les effets graves que l'on connaît et l'avenir de cette filière remis en question. Par ailleurs, l'intégration et l'utilisation de déchets d'abattoir provenant d'animaux possiblement atteints de maladies infectieuses et parasitaires interroge aussi. En effet, le risque redouté est de voir convertir l'animal cliniquement malade, en porteur et excréteur dissimulé, de germes antibiorésistants répandus sur les terres mises à disposition lors de la vidange du digestat. Cette inquiétude est d'autant plus forte que les zoonoses et la Covid 19 nous rappellent combien les règles sanitaires doivent être strictement respectées. Aussi, souhaiterait-elle connaître, d'une part, les garanties apportées par l'État pour un fonctionnement normal et vertueux d'une installation reposant sur la seule utilisation de déchets n'ayant pas d'autres débouchés que celui offert par la méthanisation, et, d'autre part, les contraintes et contrôles permettant d'assurer la sécurité sanitaire des épandages réalisés à l'issue du processus de méthanisation des déchets, en particulier organiques.

Enfin, la Région doit porter attention à l'ensemble des projets « biomasse » et soutenir les études d'opportunité comme cela a déjà été le cas par le passé (ex : centrale biomasse à LUCY).

Accélérer le déploiement d'une filière « Hydrogène »

L'avance technologique de l'Europe et plus particulièrement les champions industriels français placent la filière Hydrogène au cœur de l'industrie décarbonée de demain. Pour rappel, la Région BFC est labellisée « territoire hydrogène » et perçoit à ce titre plusieurs millions d'euros d'aides publiques. La Région dispose dans ce domaine d'un certain nombre d'atouts : grandes entreprises productrices d'hydrogène (INNOVYN ex-SOLVAY à Tavaux, AIR LIQUIDE à Chalon-sur-Saône), entreprise développant une filière moteur à hydrogène (FFT/ FIAT INDUSTRIAL à Bourbon-Lancy), recherche-développement de l'UTBM (université de Belfort-Montbéliard). La région a donc une carte à jouer et doit avoir une place importante dans le développement de l'hydrogène en intensifiant les financements pour les mobilités propres, car c'est favoriser ainsi l'économie circulaire. Il n'en reste pas moins que le soutien financier national et régional actuel est toutefois insuffisant pour permettre la

¹ Résidu du processus de méthanisation de matières organiques naturelles ou de Produits résiduels organiques.

² Quantité d'énergie inéluctablement présente ou piégée dans certains processus ou produits, qui parfois - au moins pour partie - peut être récupérée et/ou valorisée.

structuration à court terme d'une filière industrielle forte. En effet, que pèse l'investissement régional, voire français, comparé à celui d'autres pays comme l'Allemagne ? La France consacrera globalement 100 millions d'€ pour le développement de la filière quand l'Allemagne compte investir 9 milliards d'€. Le plan de relance de la filière automobile est d'une hauteur de 8 milliards d'€ mais porte principalement sur un soutien à l'achat de voitures thermiques, électriques et hydrides avec peu de chose annoncée sur l'hydrogène. C'est du saupoudrage alors que le potentiel existe véritablement.

Ce sujet fait naître nombre d'interrogations dans la commission qui ne peuvent trouver de réponse immédiate :

- De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque le sujet « hydrogène » ?
- Quel rôle de l'État (et de l'Europe) et des Régions dans ce processus ? Il ne peut pas être de la même teneur. La stratégie doit être nationale pour assurer un minimum de coordination et éviter le jeu des concurrences régionales contre-productives.
- Quelle différenciation régionale sur le sujet ? Sur quoi va-t-elle se faire ? Production, R&D ou industrialisation ? Qu'est-ce que représente vraiment l'hydrogène en BFC aujourd'hui ? La R&D est très importante, mais, quand va-t-on entrer dans la région dans une phase d'industrialisation pourvoyeuse de créations d'emplois ?

Propositions :

- Revalorisation du Plan Hydrogène vert à hauteur de 200 M€/an sur 3 ans (au lieu de 50 M€/an) sous forme de subventions, éventuellement via le Plan d'Investissements d'Avenir,
- Poursuivre les appels à projets de l'ADEME pour la mobilité (bus et train notamment) et les usages industriels avec des aides à l'investissement pour la production, le stockage et l'usage,
- Lancement d'appel d'offres avec complément de rémunération pluriannuel pour inciter la consommation d'hydrogène renouvelable et/ou bas carbone,
- Orienter les financements européens sur ces projets qui viennent en complémentarité des filières batterie,
- Accompagner encore plus les pôles de compétitivité du véhicule du futur et les clusters,
- Développer cette filière hydrogène dans les transports collectifs lourds, routiers, fluviaux.
- Pour éviter les concurrences, la Région BFC doit prendre l'initiative d'assurer l'effectivité d'une coopération inter-régionale sur ce dossier, notamment sur les investissements, au bénéfice du développement de toute la filière avec AURA³ et Grand Est. À cet effet, elle doit aussi, préalablement, favoriser l'agrégation des différents pôles régionaux investis sur ce sujet majeur.
- La Région peut anticiper et envisager dans les lycées de former de futurs professionnels de l'hydrogène sur la base des besoins identifiés par les acteurs de la filière.

Exemple de projet innovant « mobilité hydrogène » : Symone

Symone est un projet reposant sur une plateforme de porte-voitures combinée avec une cabine passagers. Cet ensemble routier est stationné en amont du réseau autoroutier et le véhicule est embarqué sur une remorque. Les passagers montent à l'avant dans un module compartimenté tout confort. Un chauffeur conduit les passagers et leurs véhicules en toute sécurité et en liaison directe aux péages. Les passagers profitent ainsi de leur temps libre pendant le trajet afin de faire autre chose que de conduire tout en diminuant leur empreinte carbone. Le service sera proposé en journée ou la nuit, pour les professionnels et les particuliers. Les véhicules du projet fonctionneraient à l'hydrogène. Pour en savoir plus : [Projet Symone](#)

Les infrastructures de transports

La région BFC est au cœur de voies naturelles de communication. Les infrastructures et réseaux la traversent et la desservent. Malgré cela, la Région n'a que peu voix au chapitre sur ce sujet. Les CPER sont la porte d'entrée principale pour la Région pour peser sur les choix qui correspondent à ses besoins. Pour autant une infrastructure doit se concevoir dans sa globalité et l'ensemble des fonctionnalités qu'elle propose. Ainsi, chaque utilisateur ne peut définir, pour lui-même, les seuls usages et donc le dimensionnement approprié. L'exemple de l'abandon de l'électrification de la VFCEA (reprise dans le CPER), au profit de l'expérimentation de trains à hydrogène avec une vision voyageurs et BFC, démontre

³ AURA est la seule région française présente dans « l'alliance européenne pour une hydrogène propre », voir List of the European Clean Hydrogen Alliance Members (21 August 2020) - <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/42749/attachments/1/translations/en/renditions/native>

les limites d'un système dont les financements ne sont pas à la dimension de la région. La fonctionnalité fret n'a nullement été prise en compte alors que l'Europe la reprenait dans son schéma fret européen avec une vision de bout en bout (Nantes – Chagny). Il faut donc élargir les réflexions quant à l'expression des besoins et des fonctionnalités à l'ensemble des parties prenantes et les déconnecter des seules capacités financières de la Région.

Les usages des transports

L'objectif commun à rechercher est bien de favoriser, pour toutes les formes de transport, le déploiement d'usages non carbonés.

Éléments génériques

Associer les populations pour trouver des solutions

En fonction des territoires et des citoyens, il n'y a pas une solution unique alternative à la voiture mais une réponse avec plusieurs solutions. Ces solutions devraient être construites avec les habitants au travers d'ateliers participatifs. Tous les sujets doivent être traités : covoiturage, autopartage, transports collectifs, télétravail, privilégier les services de proximité et commerces de première nécessité, apport des commerces ambulants en zone rurale (mobilité inversée), etc.

Travailler sur les comportements

Travailler sur les comportements en matière de déplacements - changer les mentalités.

Penser les mobilités rurales et urbaines en fonction de leurs spécificités

Il est difficile de ne pas opposer encore une fois ruralité et urbain pour l'utilisation soit du transport collectif soit de la voiture. En milieu rural, la voiture reste le moyen de transport indispensable notamment pour les déplacements domicile-travail, notamment là où les transports collectifs montrent leurs limites. Mais il y a des possibilités pour mieux organiser les déplacements avec les entreprises et les administrations. Une véritable question se pose sur la différenciation des politiques liées aux mobilités en fonction des territoires concernés entre agglomérations et ruralité profonde. Les solutions ne peuvent pas être les mêmes.

Le train n'est pas réservé à la longue distance et aux transports de masse, il a également son utilité sur de la courte distance et sur la desserte de petites villes/villages. C'est une des solutions pour permettre, demain, de réduire l'autosolisme (question sur la réouverture de gares abandonnées sur axe Dijon/Besançon).

Impliquer les entreprises

Les entreprises ont l'obligation, depuis 2014, de mettre en place des Plans de mobilité (PDM)⁴, dont le principe a été institué en 2010. En juin 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) abaisse le seuil pour inclure tous les établissements de plus de 50 salariés contre 100 depuis le 1^{er} janvier 2018. Ils visent à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Ils peuvent être mis en place par toute organisation, publique ou privée. Cette obligation « *paraît globalement encore peu respectée* »⁵. Aujourd'hui, aucune amende ou sanction financière n'a été mise en place. « *Cet outil, comme travail d'analyse préalable sur les mobilités nées de l'entreprise puis du bassin d'emploi par regroupement permettrait un véritable travail et des enseignements clairs et partagés pour peu que le dialogue social en entreprise et en territoire fonctionne* »⁶. Une telle réflexion stratégique par ces entreprises sur les mobilités permettrait de prendre en compte tous les aspects de la question y compris le télétravail. Les entreprises pourraient encourager leurs salariés à utiliser des transports plus propres et moins coûteux (vélos, co-

⁴ Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) renommé plan de mobilité (PDM), est obligatoire pour tous les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situés dans un Plan de Déplacement Urbains (PDU).

⁵ Extrait de la déclaration CGT, avis du CESER BFC sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional « Mesure pour le pouvoir d'achat : "ticket mobilité" pour aider aux déplacements domicile-travail effectués en véhicule motorisé », 26 mars 2019.

⁶ Extrait de la déclaration CGT, avis du CESER BFC sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional « Mesure pour le pouvoir d'achat : "ticket mobilité" pour aider aux déplacements domicile-travail effectués en véhicule motorisé », 26 mars 2019.

voiturage, voiture hybride électrique, etc...). Elles peuvent également mutualiser leurs réflexions et leurs actions entre elles sur une même zone pour trouver des solutions partagées.

Propositions :

- Dynamisation par l'État et la Région des négociations de PDM,
- Prise en charge par l'employeur d'une partie de frais de trajets non carbonés.

Transports individuels de personnes

Verdir les voitures et ses usages

- ✓ *Filière automobile : privilégier toutes les alternatives au monopole thermique polluant⁷*

Notre région industrielle devra accompagner les fabricants de véhicules automobiles dans le développement de la voiture électrique qui a toute sa place dans une perspective de mobilité durable mais uniquement en combinaison avec d'autres solutions de mobilité (ex : vélo, transports en commun, covoiturage, etc.). Une politique ambitieuse assortie de mesures d'aides financières est conduite au niveau national pour favoriser l'achat de véhicules électriques. L'industrie automobile s'est emparée de cette évolution du marché. Au niveau régional, PSA déploie un plan d'investissement conséquent pour mettre en place des plateformes de construction de voitures électriques et hybrides à Sochaux. Ses qualités sont connues (pas de pollution de l'air, pas d'émission de CO² à l'utilisation) mais ses défauts aussi avec son coût plus cher à l'achat et l'impact de ses batteries pour la plupart produites en Chine. On retrouve également une inégalité : cette voiture électrique aura toute son utilité en zone urbaine mais très peu en zones rurales qui constituent une grande partie de nos territoires et où les personnes font souvent de nombreux kilomètres. De fait, la voiture électrique ne devra pas constituer l'unique alternative au véhicule thermique polluant. La puissance publique se doit de ne pas ignorer les autres modalités énergétiques des voitures (éthanol, GNV...).

Propositions :

- Privilégier d'abord le développement des usages électriques hybrides des véhicules.
- Soutien au verdissement des flottes de véhicules.
- Soutien financier au changement de motorisation éthanol, biogaz en ciblant les publics les plus démunis et en milieu rural.

- ✓ *Quid des stations-service ?⁸*

Les stations-service constituent des lieux incontournables en matière de mobilité. Alors que les usages de la voiture n'ont connu aucune évolution majeure propre à changer le visage des mobilités, il faut rappeler ici la forte diminution du nombre de stations ces dernières décennies. Il n'y en avait ainsi plus que 11 000 en France en 2017 contre plus de 41 000 en 1980. Une érosion continue du parc qui pourrait, selon les spécialistes du secteur, perdre encore près de 2 000 stations, pour atteindre un plancher de 9 000 environ. Seule la grande distribution a su voir là une opportunité d'élargir encore sa clientèle en ouvrant des pompes sur les parkings des grandes surfaces. Résultat : plus de 60 % des volumes de carburants y sont aujourd'hui vendus. Ce sont les petites stations indépendantes, souvent situées en milieu rural, qui sont les grandes victimes. Néanmoins, de plus en plus de villes se trouvent aussi privées de pompes. L'une des réponses apportées depuis 10 ans a été la création de stations-service « publiques » municipales. Rappelons que la première station-service publique a ouvert en 2010 en Corrèze, dans la commune de Sornac où vivent 850 habitants. La première station-service publique de la Nièvre a été ouverte en 2013 à Brinon-sur-Beuvron. En Côte d'Or, les collectivités publiques se sont lancées avec le groupe Dijon Céréales à deux reprises à Cestres, en 2013 et à Fontaine-Française en 2015. Toutes les stations-service jouent bien sûr un rôle essentiel qu'il s'agisse de celles des grands groupes industriels (pétrolier, grande distribution) ou des stations municipales. De fait, cette réflexion peut aller un peu plus loin que la seule question de la disponibilité du carburant : en quoi leur implantation, leur organisation, leur offre, permettraient-elles

⁷ Les voitures thermiques fonctionnent en brûlant du carburant : essence sans plomb, gasoil, GPL, GNV, éthanol et nitrométhane. Certains de ces carburants sont notablement plus polluants que d'autres.

⁸ Rédaction sur la base des informations trouvées dans les articles suivants : [https://www.leparisien.fr/economie/ces-communes-qui-ont-decide-de-gerer-leur-propre-station-service-25-08-2018-7864071.php#:~:text=Pour%20lutter%20contre%20la%20d%C3%A9sertification,Et%20%C3%A7a%20marche.&text=11%2000%20%C3%A0%20peine%E2%80%A6,que%20compte%20d%C3%A9sormais%20la%20France.](https://www.leparisien.fr/economie/ces-communes-qui-ont-decide-de-gerer-leur-propre-station-service-25-08-2018-7864071.php#:~:text=Pour%20lutter%20contre%20la%20d%C3%A9sertification,Et%20%C3%A7a%20marche.&text=11%2000%20%C3%A0%20peine%E2%80%A6,que%20compte%20d%C3%A9sormais%20la%20France.;) ; <https://www.marianne.net/societe/carburant-stations-service-municipales-contre-abandon-campagnes>

de participer à ce verdissement des mobilités ? En quoi la puissance publique aurait un rôle à jouer pour encourager certaines pratiques dans ces lieux ?

Proposition :

- Favoriser le développement des stations multi-énergies : hydrogène, énergie de demain, électrique (citadins), GNV (longue distance, poids lourds...).
- ✓ *Favoriser les débouchés locaux qui permettent de limiter les longs trajets.*

La meilleure solution aux transports décarbonés est de limiter les déplacements inutiles ou superflus. C'est particulièrement le cas des multiples déplacements dans les zones commerciales périphériques alors même que des commerces de proximité pourraient répondre aux besoins des populations. La revitalisation des centres villes et centres bourgs est donc un enjeu essentiel.

Proposition :

- Arrêter les soutiens à l'implantation de zones commerciales du fait de leur impact sur le commerce local et sur l'utilisation forte des transports individuels.
- ✓ *Accélérer la diffusion des pratiques du covoiturage.*

Proposition :

- Soutien aux mobilités du quotidien notamment par un développement massif du covoiturage (ex : soutien à des plates-formes multi-mobilités situées sur des nœuds de connexion cohérents notamment vis-à-vis des pôles d'échanges multimodaux des gares).

 Développer les alternatives à l'usage de la voiture thermique

- ✓ *Accélérer la diffusion des pratiques du vélo*

De façon générale, le report modal de la voiture individuelle vers les transports en mode doux doit se faire sur deux créneaux le premier, les infrastructures (ex : local sécurisé pour vélo, accessibilité des quais des gares...) le deuxième, la qualité de l'offre même sur les petites lignes avec un cadencement qualitatif et quantitatif.

A titre d'exemple, pour le vélo, cela concerne tout autant le développement des pistes cyclables (infrastructures) que le renforcement de la qualité de l'offre avec le développement de dispositifs adaptés visant à promouvoir l'utilisation de ce mode doux.

Cependant, appréhender les mobilités nécessite de se poser la question des usages. A titre d'exemple, pour le vélo, l'enjeu concerne d'abord le déploiement des mobilités à vélo pour les trajets domicile-travail en milieu périurbain-urbain. Sur ce sujet, il y a lieu, bien sûr, d'augmenter les pistes cyclables, mais attention à ce qu'elles ne soient pas une gêne ni pour les automobilistes, ni pour les piétons qui voient rétrécir l'usage des trottoirs utilisés par des terrasses de bars ou restaurants, soit par le passage inopiné de trottinettes électriques ou de vélos avec un facteur de risque non négligeable. En comparaison, l'appréhension de la question des usages touristiques du vélo (voies vertes par exemple) ne peut pas être abordée de la même façon ni selon les mêmes modalités. Les interventions publiques doivent ainsi être adaptées en fonction des priorités d'usage et des objectifs prioritaires recherchés.

Le décret d'application de la LOM doit être prochainement publié. Il fixera notamment le nombre de places disponibles dans les trains pour voyager avec des vélos non démontés. Pour les associations de cyclistes, la restriction actuelle des emplacements vélos dans de nombreux trains est à contre-courant du mouvement actuel en faveur du vélo. La Région devrait travailler avec la SNCF pour réfléchir à cette question des liens trains-vélos dans notre région très touristique dans le cadre de la révision des matériels à mi-vie. Cette réflexion devrait associer les entreprises loueuses de cycles.

Propositions :

- Soutien au déploiement de vélos électriques. L'utilisation de vélos électriques peut permettre d'augmenter la distance parcourue, les montées n'étant plus un problème, donc l'on peut s'attendre à une plus forte demande.
- Augmenter les emplacements des vélos dans les voitures TER et dans les TGV : Les vélos devant être mis sous housse, donc démontés, le vélo devient une charge ce qui rend difficile le transfert par exemple d'un train à un autre.
- Prévoir plus de parkings sécurisés dans les gares, les points relais, les lieux publics.
- Accompagnement de la Région pour l'installation d'équipements adaptés dans les entreprises pour les usagers vélocyclistes (casiers, douches...).

Transports collectifs de personnes

Redonner de l'attractivité aux transports collectifs par rapport à la voiture individuelle

Dans un premier temps, après cette crise Covid, il y a lieu de rassurer l'usager : Comment faire pour que les gens se passent de la voiture individuelle et reviennent au ferroviaire ? Cette réelle défiance des transports publics pénalise une population qui est peu motorisée (ménages sans voiture, personnes âgées, handicapées, par exemple...). La Région a un rôle à jouer pour rassurer les usagers face à cette réticence des transports collectifs avec une communication pédagogique.

✓ Relancer le transport ferroviaire TER

On se rend très vite compte, dans les petites communes rurales, que les gares sont laissées à l'abandon, abris de fortune, absence de services en gare, qu'il y a obsolescence du matériel de certaines lignes, et que le confort des voyageurs n'est pas toujours au rendez-vous.

Propositions :

- Vigilance sur le plan de relance « ferroviaire » national et les soutiens fléchés sur la région notamment sur les infrastructures et l'accueil des usagers (abris, quais, souterrains...)
- Rendre les TER plus attractifs avec plus de fréquences, moins de retards et d'annulations,
- Stopper la fermeture de certaines gares, voire créer des haltes nouvelles en zones urbaines ou industrielles,
- Travailler à une politique tarifaire encore plus incitative,
- Arrêter les fermetures de lignes,
- Trouver un réseau de transports collectifs qui desserve correctement les lieux de santé, les collèges, les administrations... et les bus, eux, certes s'ils assurent une desserte précieuse offrent des temps de parcours peu engageants.

Transports de marchandises

Transport ferroviaire de marchandises

Importance de voir la Région se saisir de la question du fret ferroviaire notamment dans le cadre du CPER.

Eviter le report de trafics de marchandises systématiquement de la voie ferroviaire vers la route en s'assurant des travaux de remise en état de l'infrastructure ferroviaire (CAPFRET).

Depuis 5 ans, des lignes capillaires ont été fermées en BFC faute d'investissement ; il s'agit d'un mauvais choix.

Le transport de marchandises par fer a un modèle économique à coûts fixes très importants. Pour asseoir ce modèle économique, il convient donc de le saturer et de massifier les emports. De plus, ce modèle intègre la plupart de ses externalités contrairement au mode routier qui les fait reposer sur la collectivité. Moins producteur de GES à la tonne transportée, il doit activement contribuer à tenir les objectifs fixés par les conférences sur le climat. Pour ce faire, il faut partir du constat que les solutions ne peuvent être intra-modales (suite à l'ouverture à la concurrence, aucun opérateur ne trouve de modèle économique et les trafics ont été divisés par près de 2 en quinze ans) mais entre les modes. Les leviers utilisés doivent réduire l'avantage de la route ou le dumping social européen et la prise en charge des externalités (GES, sanitaires, congestion et accidentologie routière) notamment par la fixation d'un prix carbone et de règles sociales et de conduite contrôlables par les autorités en charge.

Propositions :

- En tant que chef de file sur les transports, la Région a un rôle de vigilance et de suivi local (niveau de circulation, accidentologie) et de préconisation vis-à-vis des gestionnaires et des décideurs (EPCI, Départements, DIR). Sa contribution aux projets de logistique (entrepôts et aménagements) devrait être conditionnée au raccordement ferré de ceux-ci. Des incitations pourraient être faites à celles existantes.
- L'intermodalité doit aussi être recherchée là où le Fer ne va pas, par l'utilisation de caisses mobiles ou de transport de remorques routières de type Modalohr mais qui nécessitent des aménagements adaptés sur lesquels la région pourrait être moteur.

- La situation de la région BFC à la croisée d'axes majeurs européens, doit conduire au soutien et au développement de l'activité de la plateforme de tri de Gevrey (Triage et multimodale) et des nombreux points de dessertes régionaux existants ou en sommeil.

Transport fluvial de marchandises

La commission rappelle ci-après les éléments inscrits au compte-rendu de sa réunion du 29 août 2019 faisant apparaître les éléments de consensus et de dissensus en la matière :

Ce qui fait consensus :

- Le potentiel non utilisé sur l'axe Saône-Méditerranée qui peut être développé.
- Le rapprochement eau/fer avec par exemple l'entrée de la SNCF dans Medlink.
- L'importance de la multimodalité et le passage à une vision positive de complémentarité entre les modes (eau, fer, route) qui ne doivent pas être perçus comme étant en concurrence.
- Le dynamisme de la CCI de Saône-et-Loire face aux difficultés rencontrées par le port de Mâcon. L'exemple du partenariat entre l'opérateur ferroviaire VIIA (filiale de SNCF Logistics), le groupe de transport mâconnais Alainé et la CCI via son service portuaire APROPORT qui a démarré en mars 2019 (voir détails paragraphe page 3).

L'identification de freins : les dimensions des ponts de Lyon qui empêchent le trafic à grand gabarit au-dessus de Lyon.

Ce qui fait dissensus :

- Le franchissement des seuils interbassins avec des divergences de vue sur l'efficacité économique et environnementale.

Transport routier de marchandises

Propositions :

- Réduire et optimiser le transport routier avec la diminution de la circulation des poids lourds de transit avec un report vers le fluvial et le ferroviaire,
- Développer un parc de véhicules plus propres, acquérir des véhicules à motorisation alternative au diesel,
- Former les chauffeurs de poids lourds à de l'éco-conduite,
- Réviser les règles de cabotage routier,
- Déploiement des véhicules électriques pour les flottes de poids lourds,
- Arrêter de résonner le transport de personne indépendamment des besoins de fret,
- Développer le multimodal par une modification de la loi qui favorise outrageusement le transport routier. Ce développement ne concerne pas que les infrastructures, il s'agit aussi de mieux utiliser les plateformes existantes mais aussi le réseau capillaire « fret ».
- L'action de la Région pourrait prendre la forme d'une conditionnalité des aides à la logistique pour les nouvelles plateformes pour l'intégration de raccordements ferrés.

Infrastructures et usages du numérique

Accélérer le développement du numérique tant pour les infrastructures que pour les usages notamment pour les entreprises

La commission renvoie à l'autosaisine « Numérique » présentée lors de la séance plénière du 11 septembre.

Agir pour l'avenir : accélérer la transition énergétique et écologique

Renforcer la prise en compte des transitions par les entreprises

Il va falloir favoriser une production plus responsable, que la Région soutienne le financement de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition énergétique et écologique et particulièrement celui des petites entreprises.

✓ *Déployer la loi « Pacte »*

Les actions entreprises avec le RSE restent donc encore insuffisantes et demandent à évoluer. Amplifier cette démarche en déployant la loi du 22 mai 2019 dite « Pacte » (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises). Il convient de développer la communication sur l'ensemble de ces dispositifs auprès des petites entreprises en synergie avec l'ensemble des acteurs impliqués et notamment les chambres consulaires.

✓ *Conditionner plus fortement les aides publiques aux entreprises*

Il est sans doute très opportun d'assortir les aides régionales aux entreprises d'un engagement à adopter des bonnes pratiques dans le domaine de la transition énergétique et écologique.

✓ *Faciliter les financements des projets « verts » innovants des entreprises*

Autoriser des prêts verts pour les entreprises à projets innovants dans cette démarche écologique (ex Sté Cristel fabricant de casseroles dans le Doubs).

✓ *Accompagner plus fortement les entreprises sous-traitantes dans cette transition*

Les grands groupes lors de leurs audits imposent des normes environnementales mais l'accompagnement est insuffisant pour les sous-traitants et la Région a un rôle à jouer pour accompagner les dirigeants de PME et TPE qui, s'ils ont souvent une prise de conscience, n'ont pas pour autant un sentiment de nécessité.

 S'appuyer sur le local

Mettre en place une plateforme sur les innovations existantes pour que tous les territoires puissent s'inspirer des innovations existantes et mettre en place un pilotage local pour être au plus près des enjeux de terrain.

Tous les projets portés par les collectivités devraient autant que possible être réalisés par des entreprises locales de Bourgogne-Franche-Comté tant sur les études que sur les travaux et suivi de travaux pour soutenir tous les artisans, services, industriels... locaux afin d'assurer une relance économique forte. Ces entreprises pourraient faire l'objet d'un référencement par le Conseil régional tout en veillant à limiter le niveau de sous-traitance.

Thématiques autres commissions : entre relance économique et préparation du « monde d'après »

 Formation-Recherche

Le passage à une société décarbonnée implique de transformer l'appareil de production ou encore les métiers. Mais actuellement l'accompagnement des entreprises et la formation ne permet pas de répondre pleinement à cet enjeu.

Orienter la recherche et les technologies sur les nouveaux équipements électriques et hydrogènes et mobiliser plus de financements pour ces recherches.

 Prévention et gestion des déchets

Soutenir les filières de réparation, de recyclage, de gestion des déchets, de ressourceries.

 Environnement

Investir et développer massivement le tourisme vert en particulier à travers une tarification des transports en commun attractive (bus+TER+entrée musée...).

Prendre exemple sur la Saône-et-Loire pour son choix de plan d'environnement : plantation arbres et haies afin de privilégier la pollinisation, la diversité et le mieux vivre en zone urbaine.



Politiques européennes

Mieux prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre (production et transport) liées aux importations dans les politiques européennes.

Commission Territoires-Environnement

Contribution au Plan de relance régional

Résumé des points saillants

Propos introductif :

- Faire de la crise de la Covid-19 une opportunité.
- Pour un plan de relance économique, social et écologique.

L'urgence de la relance économique - Projets mobilisateurs pour créer des emplois :

- Investir massivement dans la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.
- Accélérer la réalisation des projets prévus dans les programmes des SDAGE¹.
- Accélérer le développement de l'économie circulaire.

Agir pour l'avenir - accélérer la transition écologique :

- Accélérer la transition du modèle agricole.
- Protéger, valoriser et exploiter de façon durable les forêts françaises.
- Protéger la ressource en eau.
- Renforcer les actions relatives à la préservation de la biodiversité.
- Mettre en place une gouvernance régionale intégrant l'enjeu climatique et ses différents acteurs.

Autres thématiques :

- ✚ Focus sur la situation difficile de la filière forêts-bois.
- ✚ Renforcer l'attractivité de la BFC par une politique régionale ambitieuse.
- ✚ Imaginer des accompagnements spécifiques en direction de la jeunesse : étudiants, apprentis et jeunes actifs.
- ✚ Le soutien au monde associatif.
- ✚ Agir en matière de formation.

Introduction

✚ Faire de la crise de la Covid-19 une opportunité

Le défi de la relance économique sera de tirer les leçons de la crise sanitaire. Mais pas seulement. En effet, cette crise sanitaire que nous vivons s'inscrit aussi dans une crise environnementale et climatique déjà d'une très grande ampleur et qui n'est pas nouvelle. En effet, le changement climatique, l'effondrement* de la biodiversité, la crise écologique risquent d'avoir aussi des conséquences très lourdes sur nos économies et donc sur nos sociétés. Cette crise joue un rôle de véritable révélateur de cette situation déjà existante. Elle constitue ainsi une vraie opportunité pour enfin réussir à adapter notre modèle économique à l'urgence environnementale, pour transformer nos modes de productions et de consommations, pour se diriger vers une économie de solidarité sociale. La relance ne doit donc pas reprendre à l'identique ce qui se faisait avant la crise. Elle doit être un garde-fou pour que ne se reproduisent pas les schémas habituels (délocalisations, suppressions d'emplois, etc.) et cela est déjà annoncé au niveau national (malgré les aides de l'État accordées aux grandes entreprises de l'industrie automobile et de l'aéronautique). Bien sûr, il faut soutenir l'économie et l'emploi mais la leçon du confinement indique les pistes à suivre pour préserver le tissu économique de la région et créer des emplois tout en préservant l'environnement :

- Orienter les aides pour aller vers une « économie écologique », plus frugale, plus respectueuse de l'environnement, de la nature et de la biodiversité, favorisant la régénération des écosystèmes et la diminution des gaz à effet de serre,
- Éviter absolument la juxtaposition d'initiatives plus ou moins sectorielles, la dispersion des forces,
- à l'inverse, travailler autrement : décroissance, coordination, concertation, collégialité, pilotage, accompagnement.

¹ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

** consensus non unanime au sein de la commission sur l'utilisation de ce terme.*

Sur cet effondrement et la 6^e extinction des espèces, voir ce lien sur le site de BFC Nature : http://www.bourgogne-nature.fr/fr/16e-rencontres-bfc-nature_737.html - Voir également ci-dessous, extrait de la présentation de la politique « biodiversité » par Agnès COMPAGNE, cheffe du service biodiversité du Conseil régional, en commission le 4 juin 2018 :



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

AGIR POUR LA BIODIVERSITE : UNE URGENCE ET UNE NECESSITE

La perte de biodiversité s'accroît et s'accélère : il est urgent d'agir

- Déclin de 58% en 40 ans des populations d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères
- Disparition d'1/3 des oiseaux communs en 15 ans
- Déclin massif des abeilles dans les ruchers → taux de mortalité par an de 5 à 8% dans les années 1990 atteint près de 30% en 2018, et jusqu'à 50% dans certains départements.
- Sur 125 espèces de mammifères de France métropolitaine, 1/3 sont menacées ou quasi menacées.
- Les principales causes de la perte de biodiversité résultent des activités humaines : consommation des ressources, évolution des pratiques agricoles et de l'exploitation forestière, urbanisation et morcellement des paysages, pollutions de l'air, de la terre, de l'eau, et effets du changements climatiques

www.bourgognefranche-comte.fr

Pour un plan de relance économique, social et écologique

✓ *Agir à l'échelle régionale a du sens*

L'échelle régionale est la bonne échelle pour mettre en œuvre toutes formes de relocalisations et /ou de maintien des emplois, au cœur des projets de territoire, notamment dans le cadre :

- Des services publics,
- Des services rendus par le tissu associatif local (ONG²...),
- De l'alimentation, en appui sur les exploitations agricoles (bio, locale et de proximité),
- De coopératives de production dont le modèle doit pouvoir se multiplier,
- De productions locales en appui sur les TPE/PME,
- Du développement touristique écoresponsable en appui sur les opérateurs locaux,
- Du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en appui sur les entreprises locales,
- De la préservation des savoir-faire, des métiers du quotidien.

Bien sûr, il ne s'agit surtout pas de passer sous silence ici l'importance également des coopérations interrégionales à engager sur les enjeux communs des différents plans régionaux de relance entourant la région Bourgogne-Franche-Comté à savoir : Grand Est, Île-de-France, Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. Un dialogue et une coopération intelligente doivent pouvoir s'établir afin d'avoir une coordination sur les zones territoriales interrégionales permettant d'éviter notamment la dispersion des investissements. Il devrait en être de même avec la Suisse en zone transfrontalière, dans la perspective de la future programmation Interreg VI 2020-2027.

✓ *Vers des pactes territoriaux de relance et de croissance ?*

Des pactes territoriaux de relance et de croissance devraient être proposés pour prendre le relais des dispositifs existants tels que contrats de ruralité, contrats de villes, contrats sectoriels...

Les priorités de la Commission Territoires-Environnement

² Organisation non gouvernementale.

Dans le cadre du plan de relance, la Commission Territoires-Environnement s'est attachée à aborder et traiter trois priorités majeures auxquelles les politiques publiques régionales devraient apporter des réponses fortes : Il s'agit de l'**eau**, des **déchets** et de la **biodiversité**. Il faut ajouter une quatrième priorité, à savoir la **RURALITE** qui devrait lui permettre non plus de subsister mais d'être une chance pour notre pays sans bien évidemment l'opposer aux métropoles. Pour cela la ruralité dispose de 4 chances que sont les filières :

- Forêts-Bois,
- Agriculture et agroalimentaire,
- Santé,
- Tourisme.

Et il faut aller vite (FAST !). En effet ces filières rencontrent des difficultés. Si elles doivent poursuivre certaines de leurs activités et pratiques, elles doivent certainement en imaginer puis développer de nouvelles. Elles sont le gage non seulement du maintien de l'emploi sur nos territoires mais une opportunité de son développement qui va se traduire par une croissance de la valeur ajoutée produite dans notre région. Ces filières contribuent directement aux objectifs de bien :

- SE LOGER
- SE NOURRIR
- SE SOIGNER
- ACCUEILLIR

L'urgence de la relance économique – Projets mobilisateurs pour créer des emplois

Eau

Investir massivement dans la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement

Dans le cadre d'un développement humain durable, de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de l'emploi, l'eau doit être considérée comme un bien public commun. La distribution de l'eau potable doit demeurer impérativement un service public ainsi que son captage et son assainissement. Cette compétence est dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités). Compte tenu de l'ancienneté des réseaux d'eau potable en France, en milieu urbain comme en milieu rural, beaucoup d'entre eux sont à rénover entièrement. Des programmes de rénovations existent déjà avec les soutiens financiers des Agences de l'eau mais il convient aujourd'hui d'accélérer nettement l'engagement de ces travaux. Ils viendront ainsi soutenir l'activité du secteur du BTP particulièrement mis à mal par l'épidémie tout en participant à l'évitement de la perte de ressources en eau. Le CRBFC doit hâter les collectivités dans la voie d'une rénovation de ces réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites d'eau sur le réseau bourguigno-franc-comtois : les Agences de l'eau ont informé les pouvoirs publics de la disponibilité des financements importants en la matière. Même préconisation en matière d'assainissement (eaux usées et pluviales).

Accélérer la réalisation des projets prévus dans les programmes des SDAGE³

Les présidents de Comités de bassin proposent de débloquer immédiatement, sans hausse de la fiscalité, 500 millions d'€ pour permettre aux collectivités territoriales de mettre en œuvre leurs projets dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Il semblerait judicieux que la Région s'associe pour la part qui lui revient, en particulier dans les contrats de rivière, à une mise en œuvre rapide des actions programmées et donc d'un suivi de financement afin que les projets se concrétisent dans les semaines à venir plutôt que dans les mois à venir. Dans ce but, nous proposons un rapprochement de la Région avec les Agences de l'eau afin d'agir de façon concertée. En effet, l'intérêt est qu'il y ait une bonne coordination entre les agences, l'Etat et la Région afin d'être opérationnel dans les semaines qui viennent. Il faut aussi que l'Etat revienne sur les règles administratives, avec en particulier le plafond mordant. Les travaux pour l'assainissement, la réhabilitation des écosystèmes, la préservation et la reconstitution de zones humides relancent l'économie locale pour les travaux publics et cela sans fiscalité nouvelle. Trop souvent, les plans ne touchent que très tard les entreprises. Il y a là une occasion de commencer tout de suite, avec des moyens considérables pour aider les collectivités locales quelque peu étranglées. Il faut insister pour que le déblocage des crédits soit effectif et surtout

³ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

rapide. C'est une problématique de tout le plan ; il faut, au-delà du vote, s'assurer de la réalisation effective jusqu'au bout de la « chaîne ».

Le CESER en soutien des Comités de Bassin Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne

Le Bureau du CESER de Bourgogne-Franche-Comté réuni le 19 juin 2020 à Dijon, a été informé par ses représentants dans les 3 Comités de Bassin appartenant à notre région, du communiqué de presse, signé par les 7 présidents des Comités de Bassin quant à la relance immédiate de la politique de l'eau, à travers l'intervention des Agences de l'eau. Par courriers du 23 juin aux trois présidents des Comités de Bassin, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a salué cette initiative et a souhaité que le Premier Ministre réponde à la demande de déblocage de 500 millions d'euros dans une première étape. Pour le CESER : « *La situation économique des collectivités territoriales nécessite un soutien rapide afin de permettre un rebond dans la réalisation des interventions programmées, en particulier dans la politique de l'eau et de l'environnement. Cette initiative présente un intérêt immédiat, dans le domaine économique, social et environnemental, qui plus est sans recourir à de nouvelles hausses fiscales* ». Les Comités de Bassin peuvent compter « *sur l'appui du CESER de Bourgogne-Franche-Comté dans [leur] proposition de réactivation de la politique de l'eau* ».

De plus, la commission renouvelle encore une fois ici sa recommandation au Conseil régional de solliciter la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau, comme l'ont déjà fait le Conseil régional de Bretagne, pilote en la matière, et ceux des Régions Grand Est et PACA⁴. La commission insiste encore une fois sur l'importance pour le CRBFC de s'engager plus nettement dans un travail multi-partenarial et cohérent avec les acteurs de l'eau (communes, EPCI, syndicats, agences de l'eau...) sur l'ensemble des enjeux liés à la ressource en eau dans la région.

Économie circulaire et déchets

Accélérer le développement de l'économie circulaire

On estime dans une fourchette entre 570 000 et 630 000 les emplois dans l'économie circulaire en France⁵. Son développement est susceptible de créer 25 000 nouveaux emplois en France (hors transition énergétique). L'Institut de l'économie circulaire estime que ce chiffre est sans doute largement sous-évalué⁶ comme le laissent supposer les études menées dans d'autres pays. Au Royaume-Uni, par exemple, pays pourtant resté longtemps en retrait sur ce sujet, la création nette d'emplois est évaluée entre 54 000 et 102 000 à l'horizon 2030. Au niveau européen, l'adoption du « paquet économie circulaire » pourrait permettre la création de 580 000 emplois. Aux États-Unis, un rapport du *Center for american progress* suggère qu'un investissement de 100 milliards de dollars dans l'économie verte générerait deux millions d'emplois directs ou indirects, soit quatre fois plus qu'un investissement équivalent dans l'industrie pétrolière. Rappelons que les emplois créés par l'économie circulaire sont en très grande partie non délocalisables, car basés sur la proposition de services et de coopérations locales, ou encore sur de l'animation territoriale. Ils peuvent, en outre, offrir des voies de reconversion pour les travailleurs de secteurs en déclin⁷. Pour la commission, il convient donc de soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière « déchets » par le développement d'entreprises de réemploi et de valorisation matière ou énergétique des déchets.

Agir pour l'avenir : accélérer la transition écologique

Agriculture-Forêts

S'adapter au dérèglement climatique nécessite d'anticiper les changements à venir, notamment sur les vulnérabilités qu'il provoque sur les territoires français. S'il y a urgence à faire des efforts pour atténuer l'ampleur des dérèglements climatiques, il faudra également composer avec leurs impacts, comme les fortes chaleurs et les autres phénomènes météorologiques extrêmes, qui vont s'amplifier.

⁴ Avis « Loi 3D : regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté », 20 mai 2020 et avis « Préparation des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 : avis du CESER sur les "questions importantes" pour les 3 bassins Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne », 30 avril 2019, CESER BFC.

⁵ CESER Bourgogne, L'économie circulaire, 10 novembre 2015.

⁶ *Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?*, Adrian DEBOUTIERE et Laurent GEORGEAULT, Institut de l'économie circulaire, 2015.

⁷ CESER Bourgogne, L'économie circulaire, 10 novembre 2015.

Pour cela, la Région a un rôle à jouer. L'agriculture est l'un des secteurs les plus impactés en la matière ; en cause, cette année encore, la sécheresse.

La commission a bien pris note du document « *Mesures prioritaires à court terme et moyen terme pour le secteur agricole et les filières en Bourgogne-Franche-Comté* » co-construit par la FRSEA⁸ et les Jeunes Agriculteurs BFC et communiqué au président du CESER par courrier du 20 juillet 2020. Il s'agit de réflexions précisant plus clairement les actions à conduire et les moyens à mobiliser avec des mesures à court terme et/ou à moyen et long terme pour :

- Soutenir les entreprises fragilisées par la crise et exclues des dispositifs ;
- Accompagner au mieux les jeunes agriculteurs impactés par cette crise pour qu'ils puissent faire face à ces imprévus ;
- Promouvoir l'ensemble des produits régionaux et construire une identité fédératrice ;
- Encourager l'utilisation des produits régionaux pour la RHD ;
- Promouvoir les métiers en tension et adapter les parcours de formation ;
- Renforcer l'autonomie des exploitations et créer une filière « Protéines de proximité » ;
- Préparer les transitions pour une agriculture économiquement viable et durable en soutenant les investissements pour les points de vente collectifs et les dispositifs facilitant la réduction d'intrants ;
- Encourager le développement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles ;
- Prendre en compte le changement climatique avec des fermes « Bas Carbone » ;
- Améliorer la gestion de l'eau et anticiper les pénuries ;
- Accélérer la transition numérique en zone rurale ;
- Soutenir les investissements dans l'aval permettant de garantir la valorisation des produits régionaux.

Accélérer la transition du modèle agricole

Il ne peut y avoir de transition écologique sans une vraie transition agro-écologique.

✓ *Développement de l'agriculture biologique de type paysanne*

Il convient de privilégier les mesures de soutien aux modèles agro-écologiques les mieux aboutis, ceux qui induisent des changements systémiques et en premier lieu l'agriculture biologique qui cumule les aménités positives en faveur de :

- **L'environnement** : Absence de pollutions diffuses (protection de l'air, de l'eau, des sols) ; biodiversité sauvage et cultivée plus importante (assolements diversifiés, préservation des haies, systèmes herbagers...). Le développement de l'agriculture biologique est le moyen le plus sûr et le plus économique de protéger la ressource en eau. Les coûts liés à la potabilisation des eaux de captage (unités de traitements et de dépollution) sont très supérieurs à ceux que représente la prévention via le financement des conversions en AB (d'autant qu'elles sont financées par l'Europe et l'Etat).
- **L'autonomie, la viabilité et la résilience des exploitations** : Pas de dépendances aux intrants de synthèse, charges de structures moindres, respect du lien au sol ; vie biologique des sols plus intense, maintien de la biodiversité, absence de monoculture, régulation naturelle des ravageurs donc une meilleure résistance aux aléas climatiques, sanitaires et logistiques. Meilleure valorisation des productions.
- **L'emploi** : Plus d'ETP⁹ sur les fermes bio qu'en conventionnel. La bio est un secteur en pleine expansion et génère le développement de filières créatrices d'emplois non délocalisables.
- **La santé publique** : Absence de pollutions diffuses, pas de résidus de pesticides ou de produits vétérinaires, alimentation animale sans OGM¹⁰, produits plus sains et qualité nutritionnelle supérieure (nutriments essentiels et antioxydants préservés, procédés de transformation plus naturels, absence d'additifs dangereux) donc protection des populations et meilleure résistance des organismes aux pathogènes et maladies « de civilisation ».
- **La vitalité des zones rurales et de la vie locale** : Installations nombreuses hors cadre familial (maraîchage diversifié, petits fruits, petits élevages), marchés de producteurs, vente à la ferme, magasins de producteurs, liens forts avec le milieu associatif et les acteurs de l'environnement.
- **Le gaspillage alimentaire** : Il a été constaté en restauration collective une réduction du gaspillage alimentaire lorsque les plats ou menus sont issus de l'agriculture biologique (sur le pain notamment, les données sont parlantes).

⁸ Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles.

⁹ Équivalent temps plein.

¹⁰ Organisme génétiquement modifié.

De plus, le travail paysan doit être protégé du libre-échange, de la concurrence déloyale intra et extra européenne des importations et des prédateurs de la valeur des filières alimentaires.

- **Protéger** passe donc par un durcissement de la loi Égalim¹¹, une régulation des volumes au niveau européen et une PAC¹² articulée sur l'actif agricole et non plus sur l'hectare. Une demande d'ailleurs reprise par la Convention citoyenne pour le climat. Ces outils de protection économique sont un préalable incontournable pour relocaliser notre système alimentaire et pour accompagner les paysans dans la transition sociale et écologique indispensable.
- **Installer** relève d'une urgence sociale démographique et d'une urgence écologique, car seule une agriculture dense en emplois pourra durablement répondre aux défis actuels. Il faut donc une loi foncière ambitieuse assumant les enjeux de l'installation, de la transmission et donnant les moyens de lutter contre les contournements actuels et l'artificialisation des terres.
- **Socialiser**, enfin, car agriculture et alimentation ne doivent plus être dissociées. Elles incarnent un choix de société crucial pour la vie des territoires et la santé des populations. La sécurité sociale de l'alimentation et la PAC sont deux grands leviers sur lesquels bâtir une démocratie alimentaire capable d'en finir avec la course aux prix bas et la précarité alimentaire.

La région BFC est un des leviers forts et structurants pour notre transition du modèle agricole et pour donner notamment corps à la souveraineté alimentaire.

✓ *Développement de l'agriculture de proximité*

La crise liée à la Covid-19 a mis en évidence notre dépendance aux produits importés (masques ou nourriture). Il semble primordial de penser cette question de relocalisation de la production des biens de première nécessité. Cela peut passer, lors du plan de relance, par un soutien plus prononcé aux agriculteurs et agricultrices de la région, aux petites entreprises qui produisent sur le territoire et fournissent ses habitants. Cette relocalisation de la production alimentaire au plus près de la consommation passe par un accompagnement à l'installation de paysannes et paysans allant vers une agriculture biologique plus vertueuse pour l'environnement et favorisant la biodiversité et le bien-être animal. Il serait important que la Région se fixe des objectifs à atteindre en la matière, incite à l'accélération des installations et propose des incitations financières et techniques dans une perspective ambitieuse. Cette agriculture demande plus de main-d'œuvre que l'agriculture « traditionnelle ». Il s'agirait de promouvoir les productions locales de qualité et bio en organisant la filière et/ou accompagner la création de potagers et de légumeries. Cette mesure diminuerait l'empreinte carbone, créerait des emplois et faciliterait la commande publique permettant à la Région de respecter les obligations de la loi Égalim en matière de restauration collective, en facilitant l'approvisionnement des cantines des lycées dont elle a la charge et dans ses propres services.

Exemple en Bourgogne-Franche-Comté

L'action du Groupement foncier agricole (GFA) de l'association « Citoyens Champs Libres » de Mâlain, près de Dijon, s'inscrit dans la démarche de la relocalisation de la production alimentaire, au plus près de la consommation en facilitant l'installation des paysans pour préserver des terres agricoles de la bétonisation et aller vers une agriculture plus vertueuse pour l'environnement et la biodiversité. L'association achète des terres pour les louer à des jeunes qui n'ont pas de réseau dans le milieu agricole. Cette association a créé un GFA et 123 particuliers adhérents ont acheté des parts sociales qui ont permis l'achat de 9 hectares de terres agricoles. Leur projet :

- Acquérir et gérer collectivement du foncier agricole,
- Développer des projets ancrés sur leur territoire, dans une démarche alternative, collective et dans une coopération entre paysans et citoyens,
- Valoriser le travail des paysans engagés dans cette démarche,
- Mutualiser les moyens et les savoir-faire, y compris par une ouverture à d'autres projets ayant les mêmes valeurs et se développant ailleurs,
- Favoriser la mise en place de circuits courts de proximité.

Les projets déjà concrétisés sont :

- Un boulanger paysan qui produit ses céréales et fait sa farine pour son pain,
- Un élevage de poules pondeuses bio d'une ferme qui produit les aliments pour nourrir ses poules,
- Un potager en permaculture.

D'autres projets sont en vue : maraîchage, arboriculture (fruits), apiculture...

Précisons ici que cette recherche de la relocalisation des secteurs de production ne concerne pas que l'agriculture. Le plan de relance pourrait aussi concerner toute entreprise qui souhaiterait relocaliser

¹¹ Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

¹² Politique agricole commune.

son activité (exemple de *Juratoys* à Orgelet). Il pourrait être intéressant de lancer un grand plan de communication, d'éducation, pour sensibiliser et informer sur les circuits courts, la consommation responsable, locale (rebondir sur les expériences vécues durant le confinement).

Pour tendre vers cette transition du modèle agricole, un certain nombre de préconisations peuvent être formulées :

- **Prioriser les aides du second pilier de la PAC** : Éviter le saupoudrage des MAE (Mesures Agro Environnementales), ne proposer que celles qui ont un véritable impact environnemental et privilégier dans la répartition de l'enveloppe les aides liées aux mesures Conversion AB (CAB) et Maintien en AB (MAB). Cette mesure a été récemment fermée par la Région et sa réouverture est demandée par les organisations bio et les chambres consulaires car elle contribue fortement à la pérennisation des engagements à l'issue de la période de conversion.

- **Mettre en place un dispositif d'aide régional dédié aux projets bio et locaux** : Il s'agirait de soutenir les initiatives prises par les collectivités pour susciter sur leurs territoires des projets d'installations dans des secteurs de production destinés à l'approvisionnement en produits bio de circuits locaux, y compris la restauration collective (maraîchage, petits fruits, élevage ovin, caprin, volaille de chair, œufs). Ce dispositif, indépendant des aides communautaires, permettrait de financer sur la base de critères précis, l'acquisition de foncier ou de matériel agricole, la création d'outils de transformation individuels ou collectifs, l'ouverture de magasins de producteurs, la diversification de fermes céréalières pour la production de légumes plein champ, etc.

- **Soutenir le développement des filières bio** : En premier lieu le secteur de la restauration collective (établissements scolaires mais aussi EPHAD¹³, hôpitaux, crèches, etc.) avec un objectif affiché supérieur aux 20 % inscrit dans la loi Égalim. Soutenir dans cette optique le développement de la plateforme « Manger Bio BFC » seule structure régionale opérationnelle dédiée à l'approvisionnement en produits bio de la restauration collective. Aider à la création d'outils de transformation (légumeries, abattoirs de proximité ou mobiles) et à l'acquisition d'outils logistiques (stockage, transport) destinés à l'approvisionnement des circuits courts et de la restauration hors foyer.

- **Encourager et soutenir les projets d'agroforesterie et ceux visant à la préservation /reconstitution du bocage, en vue d'une exploitation raisonnée des arbres et des haies** : Il s'agit de promouvoir ce modèle agro-écologique protégeant les cultures et la biodiversité et contribuant à l'autonomie énergétique des fermes et de favoriser l'accès aux aides s'y rapportant (achat de matériel de broyage, installation de chaufferies bois sur les fermes). Soutenir les associations (comme la SRPM¹⁴ des Metz de Saint-Sauveur-en-Puisaye) dédiées à la promotion de ce modèle et la formation des agriculteurs.

Le développement de la permaculture devrait également être un objectif de la Région.

Protéger, valoriser et exploiter de façon durable les forêts françaises

Les propriétaires forestiers se doivent de protéger les forêts, et ils le font en général, car elles représentent à la fois 80 % de la biodiversité terrestre française, soit son premier puits de carbone terrestre, et sont le premier fournisseur d'eau potable et de sols de bonne qualité, tout en étant un secteur qui génère plus de 400 000 emplois. Exploitée durablement, elle fournit aussi des ressources renouvelables qui peuvent venir se substituer à des matériaux ou sources d'énergies non renouvelables, dans le cadre d'une démarche de développement durable. Cela implique donc de respecter les rythmes de production naturelle de ce milieu, qui fonctionne sur des cycles de plusieurs dizaines d'années, afin d'optimiser son potentiel de stockage de carbone sans remettre en cause la diversité des espèces qu'elle abrite. La Région doit donc soutenir les pratiques de gestion forestière vertueuses sur le plan environnemental par des aides publiques et soutenir l'acquisition de forêts remarquables par des gestionnaires d'espaces identifiés (Parcs, Conservatoires des espaces naturels, coopératives forestières...).

¹³ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

¹⁴ Station de recherche pluridisciplinaire.

Préservation des ressources naturelles : eau, sols, biodiversité

Gestion quantitative de la ressource en eau

Le soutien à l'économie doit assurer la préservation des ressources et en particulier celle de l'eau. L'eau est une ressource dont la raréfaction, peu envisageable il y a peu (souvenons-nous des rires soulevés par la mise en garde de René DUMONT lors de sa candidature aux élections présidentielles), est aujourd'hui constatée partout dans le monde, et, en particulier, en France dans des régions traditionnellement bien arrosées. Vouée à de multiples usages dont le moindre n'est pas l'alimentation humaine elle-même, elle demande à être préservée, économisée, partagée. Élément nécessaire à la vie, végétale et animale, mode de transport (transport fluvial), source d'énergie hydraulique, moyen d'amendement (arrosage/irrigation), espace de sport et de loisir : ses usages sont multiples. Et potentiellement conflictuels. Concernant notamment les usages agricoles : nécessité d'une diminution de la consommation d'eau aussi bien potable que non potable : politique à long terme à développer en BFC :

- avec une réorientation des choix de cultures (espèces végétales moins gourmandes : céréales traditionnelles : blé, orge, avoine, seigle ou plus récentes tritical),
- et des modes de culture : limitation de l'arrosage en BFC des grandes cultures (maïs) et réservation aux cultures maraîchères, abaissement de la charge en animaux sur les prairies, limitation du drainage des terres, replantation des haies et reconstitution du bocage bourguignon dans la vallée de la Saône et franc-comtois dans la vallée du Doubs notamment.

La création de « bassines » et de retenues collinaires réclamée par une partie de la profession agricole doit être drastiquement limitée et les projets ne doivent être agréés que sur la base d'une étude d'impact hydro géologique et environnemental approfondie et indépendante.

De plus, afin de diminuer les risques d'inondations, la Région doit restaurer les zones humides. Ces zones rendent des services écosystémiques irremplaçables et gratuits pour s'adapter au dérèglement climatique. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin. La Région doit donc les préserver en refusant de financer les projets qui les détruisent. Concrètement, cela signifie identifier, préserver, gérer durablement et restaurer les forêts des berges et les zones humides ; préserver ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, s'engager à la préservation de leurs débits réservés et ne pas soutenir des projets de stockage s'ils ne sont pas issus d'un projet de territoire pour la gestion de l'Eau.

Préservation des terres et des sols

La Région est aussi un maillon clé en termes d'aménagement, puisque ses documents de planification s'imposent à tous ceux des échelles en dessous. Or, lorsque l'on parle d'aménagement, cela implique l'artificialisation des sols (qui conduit à la dégradation des propriétés des sols et de la biodiversité et peut augmenter les risques d'inondation et les pics de pollutions). L'aménagement comprend également la bétonisation et l'étalement urbain, qui impliquent la perte de capacité de stockage du carbone des sols et l'allongement des infrastructures de réseau et des distances, favorisant l'usage des véhicules individuels. Aussi, la Région peut faire des choix structurants en termes d'aménagement et valoriser des pratiques agro-écologiques. Via le SRADDET, la Région soutient un aménagement durable de son territoire par une limitation drastique de l'expansion urbaine et des stratégies de densification « désirable ». Ceci pour les villes et les zones économiques, le respect ou la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB), mais aussi pour la nécessité de dédier une partie de ses terres à l'agro-écologie.

Biodiversité

La commission a bien pris note du courrier adressé le 17 juin 2020 au président du CESER co-signé par les présidents des deux Conservatoires des espaces naturels (CEN) de Bourgogne et de Franche-Comté, respectivement, Daniel SIRUGUE et Muriel LORIOD-BARDIR.

C'est au début des années 1990 que la prise de conscience de la perte de la biodiversité et les préoccupations relatives au développement durable sont révélées au sommet de la terre de Rio. Depuis plus de 30 ans des organismes se sont engagés et professionnalisés pour répondre à cet enjeu majeur en déployant des actions sur la connaissance, la préservation, la gestion et sensibilisation de la biodiversité créant plusieurs dizaines de nouveaux emplois au service des

citoyens et du bien commun. La perte de la biodiversité est un des enjeux majeurs maintenant indiscutables où les moyens doivent être mis pour enrayer cette crise. Le plan de rebond de la Région est une occasion unique pour mettre en lumière cet enjeu à tous les bourguigno-francs-comtois mais aussi de renforcer les acquis.

1. **Pérenniser les organismes** œuvrant depuis de nombreuses années pour la connaissance, la préservation et transmission des savoirs autour de la nature, de la biodiversité et de l'environnement en créant ou/et confortant des « maisons centres » réparties sur la région, en facilitant leurs mises en réseaux et permettant de rayonner sur l'ensemble de la BFC. Trois centres sont identifiés : la Maison de l'environnement à Besançon, la Maison du Conservatoire d'espaces naturels à Dijon et la Maison du pôle Biodiversité à Saint-Brisson auxquels s'ajoutent des annexes/antennes déployées aux quatre coins de la BFC.
2. **Professionnaliser les infrastructures** d'un réseau de sites naturels permettant d'accueillir tous les publics, les scolaires et les touristes sur l'ensemble du territoire en s'appuyant principalement sur les sites existants et les espaces protégés comme les réserves naturelles et les sites des conservatoires.
3. **Acquérir de nouveaux sites** naturels pour maintenir ou restaurer leurs naturalités permettant ainsi une certaine résilience face aux changements globaux.
4. **Conforter les systèmes de collectes de données scientifiques** et leurs acquisitions en lien avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB). Les données sont les bases et les assises de tous travaux permettant le déploiement des politiques territoriales. Un investissement indispensable pour leurs prises en compte par les décideurs.

S'ajoute également à cela, l'accroissement des soutiens aux actions de reconquête de la biodiversité (et à ses fonctions sanitaires) et à la réduction des consommations et, plus généralement, aux projets intégrant le souci de la biodiversité.

De plus, la restauration du petit patrimoine/patrimoine vernaculaire contribue à la préservation de la biodiversité. En effet, il s'agit de restaurer une continuité écologique et/ou un réservoir de biodiversité. Par exemple, les murs en pierre sèche maintiennent les terres en laissant passer l'eau et constituent un habitat pour la faune (lézards, oiseaux cavernicoles, insectes...). Or, notre région est riche d'édifices anciens démolis ou en mauvais état comme par exemple les murs en pierre sèche nombreux dans les vignobles. Un plan de réhabilitation de ces constructions serait créateur d'emplois non délocalisables et riches pour l'environnement et la biodiversité. L'association LAVIERS ET MURAILLERS DE BOURGOGNE, adhérent à la Fédération française des professionnels de la pierre sèche, dont le but est le développement de la pierre sèche, est présente dans au moins 3 départements de la région. On compte 4 associations en Côte-d'Or, 3 en Saône-et-Loire et 2 dans le Jura. En dehors de cette association il y a quelques praticiens, 3 ou 4 en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire). L'association est confrontée à deux 2 problématiques :

- **La ressource en pierre**, comment ne pas continuer à défigurer nos paysages en continuant à chercher des pierres en carrières ? Il est donc intéressant de trouver d'autres sources d'approvisionnement ; la démolition et la réutilisation est une piste sérieuse. L'association y travaille avec les services de l'État.

- **Il n'y a à ce jour pas d'aides financières** aux entreprises ou particuliers pour la restauration du patrimoine et particulièrement des murs en pierre sèche. La Région dispose de 2 lignes de crédits possibles (tourisme néant) mais sans certitudes de fonds attribués :

- d'une part la restauration de patrimoine n'est pas retenue dans le volet de « base » du dispositif "Espaces Nouveaux Villages Innovants" (ENVI) sur le développement de nouveaux services,
- d'autre part, dans les actions « biodiversité », tout dossier est à étudier au cas par cas en fonction du descriptif détaillé, même s'il s'agit effectivement de restaurer une continuité écologique ou un réservoir de biodiversité. L'appel à projets "Bocages et paysages" pourrait inclure les murs en pierre sèche, mais ce n'est pas le cas bien que l'intérêt pour la nature et la biodiversité soit évident.

Il conviendrait donc que la Région participe au « tour de table des financeurs » sur ces projets de restaurations du patrimoine vernaculaire.

Enfin, l'enjeu de la biodiversité urbaine ne doit pas être oublié. Faire pénétrer la nature en ville ferait écho aux objectifs de la TVB et contribuerait au bien-être humain.

Gouvernance

Mettre en place une gouvernance régionale intégrant l'enjeu climatique et ses différents acteurs

La Région doit intégrer dans ses politiques publiques, dans les plans de relance, le SRADDET, ou tout autre document de planification, les différents acteurs concernés, que ce soit les associations de protection de la nature et de l'environnement, au même titre que d'autres acteurs clés comme les collectivités territoriales et les acteurs économiques. Le climat et ses acteurs doivent ainsi être pris en compte dans tous les secteurs d'action de la Région.

✓ *Intégrer les différents acteurs du territoire dans la relance*

Dans le cadre du plan de relance/rebond, la Région devra proposer des dispositifs effectifs de concertation et d'animation permettant l'implication de tous les acteurs du territoire, dans tout le processus de planification.

Pour ce faire, il conviendrait de développer l'ingénierie d'animation dans les territoires. Au-delà du plan de relance/rebond, la Région doit développer une ingénierie d'animation dans les territoires pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire. Cet accompagnement nécessite des moyens d'action financiers et humains à la hauteur de l'urgence et doit permettre aux acteurs de les mutualiser.

Animer des territoires signifie ainsi non seulement mettre des moyens pour les accompagner, mais aussi assurer leur mise en réseau au sein d'une même région.

✓ *Inclure le climat de manière transversale dans la planification régionale*

Au-delà du SRADDET, le climat et les enjeux environnementaux doivent être intégrés dans les différents documents de planification et dans chacune de leurs grandes orientations.

✓ *Développer la conditionnalité écologique des aides*

Les conditions écologiques sont également sous-jacentes à cette question du Covid-19 et il nous paraît important de définir dans ce plan de relance des critères écologiques ou de développement durable à remplir pour les acteurs et actrices qui souhaitent être soutenus.

Thématiques autres commissions : entre relance économique et préparation du « monde d'après »

Filière forêts-bois

La filière forêts-bois est une chance pour nos territoires et notre environnement. Or, avec la crise de la Covid-19 qui a fortement réduit l'activité des acteurs de la filière, on peut dire qu'elle subit depuis quelques années une triple peine avec les tempêtes récentes et, surtout, depuis trois ans, des crises sanitaires majeures. En effet, en Bourgogne-Franche-Comté la filière n'est pas touchée uniquement par l'impact de la Covid-19. On peut parler notamment de la pyrale du buis, des scolytes des épicéas, des chenilles processionnaires du chêne. Cette conjoncture exceptionnelle a induit un niveau plus faible de désignation des bois scolytés, lié d'une part à la mise en place des gestes barrières et d'autre part à une difficulté accrue d'écoulement de ces produits, les scieries ayant très fortement réduit leur activité en avril et mai. Ces crises sanitaires touchent de nombreuses essences et cela pas uniquement au niveau de notre région mais bien de l'Europe toute entière. Les scolytes touchent largement nos massifs, et ce n'est pas fini, et ce sont des millions de m³ de bois qui doivent être abattus, débordés et commercialisés lorsque cela est possible à vil prix sachant qu'il faut des décennies pour avoir des arbres à maturité. Ces crises ont donc des impacts très importants sur l'économie forestière régionale donc l'emploi sachant que cette filière est en plus presque uniquement implantée en milieu rural donc à un rôle social très important mais également sur les paysages donc le tourisme. Les artisans du haut-jura qui travaillent le buis ne peuvent plus s'approvisionner localement et donc leur devenir est incertain. La problématique prioritaire va donc être la capacité de la filière à planter en quantité, en choix d'essences en tenant compte du climat, de la pédologie... et en plus en devant subir le comportement parfois déraisonnable d'acteurs de l'environnement qui oublient toutes les fonctions de la forêt en ne se préoccupant que de certaines actions opérées tout au long de la vie d'un

arbre, d'une forêt... Or, les acteurs bourguigno-francs-comtois de la filière forêts-bois ont fait leur, depuis des années, la prise en compte et le respect du développement durable, de la biodiversité. Les producteurs de bois, qu'ils soient publics ou privés, savent qu'ils ont une responsabilité tant au niveau de la captation du CO² que de la filtration de l'eau mais également de la biodiversité présente dans leurs forêts. Ils sont sans conteste possible l'un des piliers forts de la réponse à cette problématique. Ils ont d'ailleurs mis en place des procédures qui ont été auditées par des tiers pour obtenir des certifications telles que PEFC¹⁵. Mais cette biodiversité est aussi source, parfois, de phénomènes dommageables à l'image de cette invasion des scolytes. Si l'on a toujours bénéficié d'un soutien indéfectible de la part du Conseil régional et de l'État, via la DRAAF¹⁶, on pourrait imaginer que les acteurs régionaux de la Recherche, de l'Environnement se mobilisent collectivement pour accompagner les réflexions et les expérimentations des acteurs de la filière que vont nécessiter la replantation, la création de parcs d'arrosage pour sauvegarder les épicéas encore verts se trouvant dans les zones fortement impactées par les scolytes et la poursuite de trouver des débouchés pour ces bois scolytés.

Attractivité régionale et tourisme

Dans les 6 prochains mois, il y a urgence dans certaines filières, notamment le tourisme et l'événementiel : certains départements ont déjà commencé une campagne de communication pour cet été, avec des actions qui peuvent paraître anecdotiques mais qui trouvent un écho dans la population : bons d'achats offerts si achats locaux (exemple, achat de Comté dans une fromagerie, pas dans une grande chaîne), nuitées à gagner ou offertes dans gîtes ruraux et campings, 1 repas offert pour 3 achetés dans les restaurants de la région avec plafond évidemment...). Beaucoup de festivals, petits et grands sont annulés, et ont une trésorerie fragile, il faudra les aider pour qu'ils puissent exister l'année prochaine.

Le marketing territorial ou attractivité : L'attractivité de notre région doit être renforcée par un marketing territorial fort avec une politique régionale ambitieuse de promotion des entreprises, des savoir-faire, des produits, du tourisme, des écoles. Visibilité de notre territoire en France, en Europe et à l'international. Il s'agit bien **d'une offre globale** à construire (promotion des entreprises, des savoir-faire, des produits, du tourisme, des écoles...).

La jeunesse : étudiants, apprentis et jeunes actifs

Un plan de relance se doit donc d'accompagner les activités professionnelles les plus fragilisées (artisans, petites entreprises, associations, intermittents) mais également les individus dans les situations les plus précaires. Parmi ces individus, il nous semble essentiel de mentionner les jeunes, qui pour certains se sont retrouvés sans revenus durant toute la période du confinement, et dont la situation économique va rester fragile. Pour les étudiants par exemple, l'accès aux petits jobs d'été reste difficile, alors qu'ils permettaient d'épargner pour leur année scolaire à venir. Les jeunes apprentis, les jeunes en intérim, les jeunes en recherche d'emploi ont également été fortement impactés par la Covid-19 et il conviendrait de les prendre en compte dans un plan de relance, qui viserait alors à renforcer leur situation économique, notamment pour qu'ils et elles soient moins vulnérables si une telle crise sanitaire venait à se reproduire.

Aide complémentaire aux aides d'état pour les TPE et PME qui embauchent des apprentis ou des néo-diplômés. En effet, beaucoup de nos jeunes vont arriver en septembre sur le marché du travail, et compte tenu de la situation, auront du mal à signer des contrats.

Le monde associatif

Celles-ci ont, une nouvelle fois, pu démontrer leur efficacité et la réactivité des bénévoles pour s'engager lors de cette crise. Les associations d'éducation populaire par exemple, ont été très présentes pour accompagner les publics, combler des besoins (en masques, en accompagnement scolaire, etc.). Malgré cette mobilisation efficace et nécessaire, une grande partie des associations (dont la situation financière se précarise au fil des années) s'est retrouvée fragilisée par la crise du Covid-19. La plupart fonctionnent grâce à des subventions sur projet, or leurs projets ont été suspendus, revus à la baisse ou modifiés du fait de la crise sanitaire. Pourtant les frais engagés, les frais fixes sont toujours les mêmes. Il nous semble essentiel de ne pas oublier les associations, et de les soutenir de manière adaptée, en prenant en compte l'impact qu'a pu avoir la crise.

¹⁵ Programme de reconnaissance des certifications forestières.

¹⁶ Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

La question de la mobilisation des bénévoles, dont nombre sont souvent âgés, interroge la commission. Cela pose de façon accrue la question de l'implication de la jeunesse dans l'action associative surtout dans ce contexte de crise sanitaire.

Formation-Recherche

Protéger l'emploi, développer des actions de formation pour permettre à chacun de rebondir, créer de nouveaux emplois en lien avec l'écologie et la transition énergétique.

Subventionner de nouvelles formations pour accompagner la transition. Financer les formations de reconversion, d'adaptation aux nouveaux métiers. Former plutôt que licencier !

Former aux emplois dont le besoin est apparu fortement avec la crise.

Soutenir l'apprentissage, y compris dans l'enseignement supérieur.

Soutenir la recherche : montrer et favoriser ce qui bouge, ce qui change, ce qui évolue.

Déclarations liminaires

Gilles Denosjean,

au nom du 2^e collège (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, UNSA, CFTC, FSU, SOLIDAIRES)

En cette rentrée du CESER marquée à la fois par la poursuite de la crise sanitaire liée au COVID-19 et par la crise économique, les commissions se sont largement exprimées sur le Plan de rebond en cours d'élaboration par la Région.

Le collège des organisations syndicales de salariés, tient à rappeler, dans ce cadre, quelques préconisations relevant de l'exercice du droit syndical.

Les prescriptions d'ordre public, relatives à la santé de la population, relèvent bien de la responsabilité des pouvoirs publics et leur mise en œuvre sur les lieux de travail de celle des employeurs au titre de leurs obligations quant à la santé des salariés.

Les organisations syndicales de salariés rappellent, dans le même temps, le rôle essentiel des syndicats et représentants du personnel en matière de prévention et de protection de la santé et sécurité au travail, en général, et dans le cas particulier de l'épidémie de Covid-19.

En tout état de cause les dispositions sanitaires ne doivent pas conduire à porter atteinte aux libertés syndicales.

Concernant la systématisation du port des masques au travail, leur prise en charge doit relever des pouvoirs publics et des entreprises, les organisations syndicales contestent que cela ne soit pas systématiquement le cas pour le secteur de l'Éducation nationale.

Concernant les conséquences économiques et sociales, elles constatent que les mesures de soutien à l'activité, dont l'activité partielle, se traduisent par des aides budgétaires massives aux entreprises et aux associations, par l'État et la Région, démarche que nous soutenons, même si les aides sont insuffisantes pour certains secteurs.

Toutefois, les organisations syndicales demandent que les aides publiques soient, d'une manière générale, évaluées quant à leur efficacité sur l'emploi, conditionnées systématiquement au maintien ou à la création d'emplois et à la suspension du versement de dividendes aux actionnaires. Elles doivent en conséquence être soumises à contrôle.

Les organisations syndicales estiment indispensable que le Plan, de relance ou de rebond, conduise au maintien et à la relocalisation d'industries et de services et s'accompagne d'une action résolue contre la spéculation boursière et l'évasion fiscale, ainsi que de la responsabilisation des donneurs d'ordre sur les sous-traitants. Tout ceci afin d'éviter des effets d'aubaines, dans le contexte actuel, conduisant à des restructurations et suppressions d'établissements et d'emplois.

La relance de l'activité économique doit également s'appuyer sur la progression des salaires. À ce titre, à l'image de ce qui a été obtenu pour le secteur de la santé, elles soutiennent la revendication d'une revalorisation d'ensemble des métiers et emplois dits de la "deuxième ligne" (des services à la personne, des caissières et salariés du commerce, aux transporteurs, en passant par les éboueurs, salariés des entreprises de sous-traitance, notamment dans la propreté...).

Alors que le chômage et le sous-emploi (emplois précaires et à temps partiel imposé) atteignent des niveaux records, elles dénoncent l'incitation au "travailler plus" soit en remettant en cause la durée légale du travail de 35 heures, soit en reculant l'âge de départ à la retraite, alors qu'il importe surtout de "travailler tous", la réduction du temps de travail pouvant être une des solutions pour y aboutir. Les représentants des organisations syndicales réaffirment leur position pour l'abandon de l'application, en l'état, de la réforme de l'assurance chômage en cette période de crise.

L'urgence est de s'assurer du droit à un véritable emploi à temps plein pour toutes et tous.

Nicole Guyot,

au nom du 1^{er} collège

Si des fonds sont prévus par la Région dans son budget aux grands groupes, ceux-ci ne devront pas défavoriser les TPE et PME qui constituent une grande partie des entreprises de notre territoire régional, qui elles, sont les plus touchées et sont également pourvoyeuses d'emploi.

Pascal Blain,

au nom de FNE BFC

La crise du coronavirus a mis en évidence le rôle central en temps de crise des collectivités territoriales, notamment des Régions. Que ce soit pour répondre aux besoins primaires et urgents de la population (accès aux soins, alimentation, énergie, logements, transports...) ou dessiner les contours du "jour d'après", les Régions sont en première ligne. L'épidémie a des conséquences désastreuses avec ses morts, mais aussi ses impacts sociaux et économiques qui vont continuer à toucher de nombreuses personnes pendant des années. Parallèlement, l'urgence climatique et écologique est présente comme jamais.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE ONT-ILS ÉTÉ RETENUS ?

- La destruction de la vie sauvage, de ses habitats, comme le trafic d'espèces sauvages, sont à l'origine d'infections et de propagations de virus impactant la santé humaine. Stopper cette destruction des espaces naturels et de la biodiversité doit être une priorité.
- La mondialisation accélérée, les délocalisations massives, la forte dépendance de notre agriculture

au marché mondial, les coupes dans certains services publics ont rendu notre pays plus vulnérable.

- Les crises affectent davantage les plus modestes, les plus vulnérables et les plus précaires. Réduire les situations de précarité est impératif.

- Une transformation forte des modes de vie est possible et acceptée quand les enjeux sont compris.

REBONDIR

Nous le savons tous, notre modèle économique conduit inexorablement à l'épuisement de la planète. Chaque nouvelle crise nous renvoie à notre capacité à changer pour éviter de voir l'histoire avec ses conséquences tragiques se répéter, voire s'aggraver. Aujourd'hui, l'économie doit profondément évoluer pour que l'intérêt général soit le socle des transformations à venir et assure la protection des biens communs. Il s'agit donc bien, maintenant, de rebondir en refondant notre modèle et certainement pas de relancer la machine avec l'idée d'un retour au *business as usual*.

RELOCALISER L'ÉCONOMIE POUR UNE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE MOINS D'UNE PLANÈTE PAR AN

Dès avant la crise, le *Green Deal* initiait le chemin à suivre pour rendre l'économie de l'UE durable en 2050. Celui d'une transformation résolue de la société, et donc de notre économie, en faveur de la prise en compte des enjeux environnementaux (climat, biodiversité, pollution, alimentation, forêt...), avec pour souci la santé et le bien-être des populations, ici en Europe et ailleurs. Il faut maintenant renforcer ce projet, tant la crise aura révélé nos vulnérabilités et l'incohérence des politiques passées d'un point de vue social et environnemental. L'urgence économique ne doit pas être utilisée comme couverture pour éroder les garanties environnementales et sociales. Certaines politiques devront inévitablement être revisitées. Concernant le tourisme par exemple : limiter les déplacements longues distances, arrêter le soutien au transport aérien, favoriser un tourisme 4 saisons pour tourner la page de la neige de culture, renoncer au tourisme de masse des projets Center Parcs de Poligny et du Rousset...

Conditionner écologiquement et socialement le redéploiement des activités économiques

Il faut désormais cibler toutes les mesures de soutien économique de manière compatible avec les objectifs d'un *Green Deal* européen renforcé, ayant pour but global le retour à une empreinte écologique de moins d'une planète par an en 2030. Il faut accélérer le passage de tous les secteurs du gris (polluant) au vert (régénératif) ; y compris au niveau de la Banque Européenne d'Investissement et ses équivalents nationaux et locaux. Ils devraient se concentrer sur l'économie réelle régionale et non cotée en bourse, et se traduire avant tout par des fonds d'investissements régionalisés, orientés vers les entreprises vertes et/ou à verdir (ETI, PME-PMI, TPE).

Une nouvelle façon de produire et consommer, plus locale, sobre et équitable

France Nature Environnement affirme que l'indispensable retour à une empreinte écologique de moins d'une planète par an, est possible en développant une activité économique relocalisée, alignée sur le renouvellement naturel des ressources et créatrice d'emploi moyennant une réévaluation de la rentabilité des investissements. **Cela passe par la relocalisation des activités les plus stratégiques du point de vue de notre résilience écologique et sociale** (notamment à moyen terme pour l'alimentation 100% bio et la production d'énergie 100% renouvelable, ainsi que de moyens de se soigner, se vêtir, se loger, communiquer et se déplacer).

Une Conférence de la résilience : plutôt que de se focaliser sur la croissance du Produit Intérieur Brut, nous devrions d'abord mettre le bien-être des personnes et la régénération des écosystèmes au cœur de la réponse à la crise, offrir des avantages sociaux et protéger le droit du travail, ainsi que les normes environnementales grâce à une transition juste et écologique pour tous.

RELOCALISER L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le confinement fut le moment de se questionner : je mange quoi ? les aliments viennent d'où ? ils sont produits et/ou fabriqués comment et par qui ? Est-ce que nous avons tous accès à cette alimentation de qualité que nous appelons de nos vœux ?

Il faut remettre la question agricole au cœur du sujet alimentation, et de la question sociale, redonner du sens à la nourriture, refaire du lien avec celles et ceux qui travaillent la terre pour en recueillir les fruits. Notre agriculture a besoin de développer ce qu'il y a de meilleur en elle : le soin respectueux de la terre, le respect du rythme des saisons, la valeur du travail des femmes et des hommes. La souveraineté alimentaire devient un sujet primordial de sécurité alimentaire, car nous nous rendons compte que nous ne sommes pas à l'abri de pénuries drastiques, liées notamment à la mondialisation. Nous avons délégué à d'autres la responsabilité de nous nourrir. La chaîne alimentaire est devenue très complexe, en multipliant les distances, les acteurs, les intermédiaires, les modes de transformation.

Nous comprenons que nous avons besoin de revenir à des approvisionnements plus directs au profit des consommateurs. Mais attention à ne pas laisser croire que la proximité serait garant de la qualité ... Une partie du monde agricole dérive en effet dangereusement, poussant toujours plus loin l'intensification des pratiques pour satisfaire l'industrie agro-alimentaire. Heureusement, une part croissante des agriculteurs s'installent ou se convertissent à l'agriculture biologique, évoluent vers des pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement. France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté soutient sans ambiguïté l'agriculture paysanne face à l'agriculture intensive et souhaite que la Région cible son soutien préférentiellement en direction des

paysans qui ont choisi la diversification et des pratiques extensives respectueuses de l'environnement, des hommes et des animaux.

REPENSER NOTRE SANTÉ EN LIEN AVEC NOS CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES

Santé et environnement sont intimement liés, la pandémie actuelle l'aura une nouvelle fois démontré. La mise en œuvre du principe de précaution et la politique de prévention ne peuvent pas uniquement être axées sur les comportements individuels humains. Des crises systémiques doivent avant tout se résoudre à travers des actions et normes de protection collectives. Ceci implique aussi d'agir contre les inégalités sociales et environnementales impactant la santé des humains et du reste du vivant, de l'échelon local à l'échelle globale.

RENFORCER NOTRE DÉMOCRATIE

En période de pandémie plus que jamais, nous devons trouver les solutions ensemble, dans la délibération et la co-construction. La démocratie participative doit rester vivante, à toutes les échelles, pour que l'intérêt général soit le socle des transformations à venir et pour assurer la protection des biens communs.

Les représentants de FNE ont largement contribué à la réflexion du CESER et aux débats menés dans un délai très contraint et des conditions de travail inédites imposées par la situation sanitaire. En conséquence nous voterons la synthèse issue de ses travaux.

Déclarations après la présentation

Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Dans ce contexte particulier, la production de ce document montre si besoin l'était encore la capacité du CESER à mobiliser ses forces vives.

À l'occasion de différents rendez-vous institutionnels, la CPME Bourgogne-Franche-Comté, par le biais de son nouveau président, a déjà exprimé son point de vue et précisé quelques points dont je ferai ici écho à mes collègues.

La CPME salue les moyens déployés mais reste néanmoins inquiète sur la capacité de redressement des TPE et PME. Certes, vouloir soutenir l'investissement est une bonne chose, mais cette dynamique ne fonctionnera que si parallèlement on accompagne les entreprises face aux enjeux immédiats qui les occupent : redémarrer, retrouver de l'activité, sécuriser le fonctionnement, reconstruire la trésorerie, les fonds propres...

Concernant l'émergence de projets générateurs d'emplois, les entreprises qui sont en capacité de sortir des projets doivent être accompagnées en matière d'ingénierie de gestion de projet. En ces temps plus encore, les enjeux immédiats énoncés précédemment sont chronophages : on ne peut en même temps mobiliser des ressources pour un projet d'investissement. Une intervention financière, sous une forme à définir, permettrait au dirigeant de recruter les moyens humains nécessaires au développement de son projet.

Forte de sa capacité à mobiliser les entreprises et de son réseau territorial, la CPME BFC a contribué à la rédaction des Fiches ACTIONS régionales sur ce plan de relance.

En exemple de réponse à une inquiétude majeure de nos entreprises quant à la trésorerie et aux fonds propres, une fiche action "actionnariat salarié et fonds propres" propose une démarche originale - comme nous savons les inventer dans notre région - permettant de booster la constitution de trésorerie.

- Les salariés ont dépensé beaucoup d'énergie dans la plupart des entreprises pendant la crise sanitaire. Les associer serait un juste retour et un levier pour l'entreprise pour faire repartir son activité.
- Comment ? Par la mise en place d'une stratégie d'association aux résultats de l'entreprise avec les salariés par leur entrée au capital par un effet de levier sous forme d'avances remboursables.

Au sein de la Place Financière, la CPME BFC défend aussi l'idée d'un fonds d'investissement territorial qui pourrait être initié collégialement par les banquiers. L'épargne du particulier pourrait ainsi être orientée vers notre économie régionale.

La CPME BFC saura se mobiliser pour que de ces réflexions naissent des actes et des actions au service de nos entreprises régionales.

Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

La CGT regrette fortement que le bureau du CESER n'ait pas intégré dans sa synthèse un passage sur l'hydrogène travaillé par la commission Mobilités-Energie, intègre ses propositions et s'exprime sur le sujet, alors que la commission considère que ce sujet est une priorité pour le CESER.

La crise sanitaire entraîne une menace de perdre son emploi pour les salariés ou des difficultés pour les primo demandeurs d'emploi et les chômeurs de trouver un emploi. C'est aujourd'hui la question principale qui doit être traitée.

Cette menace ne peut pas être confondue avec celle, structurelle, liée à la demande de certains employeurs de "baisse du coût du travail", ou de recherche de productivité.

Le plan de relance régional, comme le plan de relance de l'État va donner des aides importantes aux entreprises. La CGT n'est pas hostile par principe à ce que les entreprises perçoivent des aides.

Mais aider et financer les entreprises se justifie dès lors qu'il s'agit de préserver et/ou développer l'emploi et le tissu productif. Cela nécessite que les salariés et leurs représentants soient associés à tous les stades à l'élaboration et à l'évaluation des projets et des dispositifs. L'objectif prioritaire des aides doit être la réindustrialisation, la reconquête de l'industrie, de l'emploi et non pas une simple recherche d'amélioration de la compétitivité, ni d'abaissement des coûts.

Le maintien de l'emploi actuel doit être une priorité, nous le voyons bien, avec les premières annonces qui tombent, par exemple :

- menace de fermeture de l'usine de Jacob-Delafon de Damparis dans le Jura, usine historique du groupe, marque mondialement connue, alors que le secteur de la construction qui génère la fabrication de produits pour le sanitaire, doit être relancé,
- suppressions d'emplois chez Maty à Besançon,
- C&K à Dole, qui supprime 45 emplois dans cette usine de composants électroniques, donc une entreprise liée aux nouvelles technologies,
- annonce de GE de supprimer encore 764 emplois en France, alors que ce groupe a racheté la branche énergie d'Alstom il y a 3 ans, et que la production de turbines connaît une demande importante,
- ou encore JTEKT Dijon, 800 salariés, entreprise qui a reçu de nombreuses aides publiques ces dernières années, supprimé 30 emplois l'année dernière et s'apprête à en supprimer encore.

Il faut par ailleurs éviter les effets d'aubaine dans la période.

Il est donc indispensable de conditionner les aides, et cela de manière contractuelle. Demander aux entreprises de "jouer le jeu" ou de "faire des efforts", ce n'est pas suffisant !

Plusieurs axes de conditionnalités des aides peuvent être envisagés :

- Pas d'aides publiques pour une entreprise dont l'un des actionnaires importants possède une implantation dans un paradis fiscal.
 - Pas de dividendes versés aux actionnaires pendant une certaine durée.
 - La question au minimum du maintien de l'emploi doit être posée, donc cela signifie pas de licenciements ni de délocalisations pendant une durée à définir en fonction de l'aide versée, avec un contrôle.
 - L'avis des institutions représentatives du personnel si elles existent dans l'entreprise doit être demandé.
 - Les appels d'offres publics devraient intégrer de nombreux critères sociaux et environnementaux par exemple : le respect par l'entreprise de ses obligations en matière d'accords collectifs (existence à minima d'une négociation ou d'un accord en vigueur sur le handicap, l'égalité femmes/hommes, la QVT..., le respect des normes environnementales, la recherche d'une transition de l'outil productif vers une production permettant la diminution des GES et de la consommation énergétique carbonée.
 - En cas de non-respect des obligations fixées : le remboursement de l'aide doit être prévu. En outre, l'octroi d'aides ou de subvention aux entreprises doit se faire de manière transparente avec une information en amont et en aval des organisations syndicales, et plus largement des citoyens.
- Compte tenu de ces remarques, la CGT s'abstiendra sur la contribution du CESER.

Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA

Les pouvoirs publics et la Région ont pris des mesures pour conserver les emplois et pour soulager la trésorerie des entreprises (reports de charges et prêts garantis par l'État) et pour diminuer les coûts (chômage partiel). D'après les notes du Trésor Public, les différents dispositifs déployés pourraient avoir absorbé 95 % du choc subi par les entreprises.

Pour l'UNSA, le "grand confinement" du 2^e trimestre 2020 a probablement fonctionné comme un catalyseur du changement. Les stratégies de vie et de consommation des salariés de la région n'ont pas changé d'orientation mais ont accéléré dans la même direction : hausse de l'épargne et renforcement de la digitalisation des pratiques.

L'une des incertitudes auxquelles nous devons aussi faire face à la rentrée concerne la consommation des ménages. A priori, la faiblesse de la consommation en région impacte surtout les TPE car elles sont moins outillées et accompagnées par les pouvoirs publics pour affronter la crise. À signaler également, seulement 1 TPE sur 3 avait entamé sa transformation digitale avant la crise ce qui les pénalise encore plus fortement.

Les remontées d'information des syndicats présents dans les grandes entreprises industrielles ne sont pas uniformes.

Pour les industries orientées sur des produits à prix de vente plus modestes et "confort de vie", le confinement a plutôt eu un effet positif. L'année 2020 s'annonce meilleure que 2019. Les chiffres de l'été et les prévisions de la rentrée sont exceptionnels. Cependant, les décideurs refusent pour le moment la création d'emplois sous prétexte de ne pas avoir de visibilité à long terme sur la production.

Dans le secteur des transports, la situation du transport routier est difficile pour les entreprises qui n'étaient pas multi-services. Les grandes entreprises ont pris des marchés aux plus petites. Ces dernières souffrent sur les marchés de transport à l'étranger qui se sont littéralement effondrés. Les avances de trésoreries des pouvoirs publics ne seront pas remboursables. Plus globalement, il peut également apparaître que des entreprises utiles pour les territoires (surtout dans les zones rurales) ne seraient plus viables économiquement à cause d'une faiblesse persistante de clientèle (forte baisse du tourisme des retraités constatée) et d'une impossibilité/incapacité à se digitaliser.

Pour l'UNSA, le soutien à ces structures se justifie car elles ne seront probablement pas remplacées par des entreprises plus efficaces et plus productives (donc perte irremplaçable des emplois).

La question d'une prise de participation de la Région dans des entreprises fragilisées mais utiles pour les territoires de la Région pourrait être posée.

Les situations sont diverses, complexes. Le Plan de relance ne doit pas pour l'UNSA être précipité. Il doit être opérationnel en 2021/2022 pour préparer l'avenir de notre région.

Ce plan doit être pour l'UNSA un plan d'investissement, pour soutenir l'emploi, la transition écologique, la compétitivité, l'innovation, la cohésion sociale et territoriale.

Les cibles prioritaires sont pour l'UNSA :

- La jeunesse (orienter les jeunes vers les métiers d'avenir, revenu universel d'activité territorialisé, service public régional d'insertion réservé aux moins de 25 ans).
- Les TPE/PME plutôt que les grandes entreprises qui sont déjà armées pour résister.

Pour l'UNSA, contrairement au plan de relance national, et contrairement à ce qui est dit dans la contribution du CESER, le plan de relance régional doit aller plus loin dans la conditionnalité des aides.

Les aides à l'investissement doivent être conditionnées au respect des 3 piliers du développement durable. Il faudra se donner des moyens de contrôle.

Et pour l'UNSA, il convient d'ajouter aux contreparties sociales et environnementales, la mise en place d'un haut niveau de dialogue social dans chaque entreprise aidée par la région. Les solutions sont toujours plus durables, efficaces quand elles sont issues d'un dialogue social de haut niveau. Enfin, nous regrettons que dans cette contribution, la culture et l'événementiel soient absents, alors qu'il est fort probable que certains festivals notamment soient abandonnés.

Carole Richard,
au nom de l'U2P

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs, cher(e)s collègues,

Bien au-delà des seules questions économiques et financières, les réflexions que nous avons menées pour produire cette contribution sur le Plan de relance du Conseil régional nous ont véritablement permis de nous interroger sur notre/**un** modèle économique et sociétal ; un modèle permettant non seulement une sortie de crise, mais également de nous préparer à affronter toute nouvelle situation de même ampleur.

Et à cet égard, l'U2P/**nous** tient/**tenons** à souligner la qualité de cette contribution collective à la relance. Cette crise constitue en effet malgré tout une opportunité, dont nous avons su nous saisir, pour **"penser l'avenir"**.

Nous rejoignons bien entendu les orientations et préconisations de ce rapport avec plusieurs points d'attention qui nous apparaissent essentiels, notamment pour l'économie de proximité, créatrice d'emploi et de lien social, comme le souligne le rapport. Les mois que nous avons traversés ont révélé de façon criante la nécessité de disposer d'outils de politique économique ciblés vers les petites entreprises afin que celles-ci puissent amplifier leur contribution pour **"réinventer la croissance"**.

Il importe en effet de restaurer la confiance en l'avenir de tous les agents économiques, ménages, entreprises, afin que les premiers reviennent vers les entreprises et notamment de proximité et que les seconds investissent. Ainsi et pour une reprise durable de l'activité, le soutien à l'investissement est un thème majeur alors que les entreprises pourraient être fortement incitées à reporter leur projet d'investissement eu égard à l'absence de visibilité sur le long terme.

Mais l'investissement, c'est également l'investissement en **"capital humain"/ou dans "l'humain"**, c'est-à-dire dans la **formation des jeunes**. Et à ce titre, plus que jamais, l'embauche d'apprentis et de jeunes en contrat de professionnalisation dans les entreprises de proximité doit être massivement soutenue et tout aussi massivement encouragée auprès des chefs d'entreprises. Enfin, si les conditions de réussite de ce plan de relance ont bien été définies dans notre avis, nous souhaitons insister sur la nécessité d'un véritable **suivi opérationnel** de ce plan, tant à l'échelle régionale que territoriale, de façon à veiller à la participation effective de l'ensemble des acteurs aux différents axes du plan.

Nous avons fait par cette contribution, **je le crois**, **"œuvre utile"**, et plus encore à l'heure où les craintes d'une reprise de l'épidémie se font de plus en plus fortes malheureusement ; espérant que ces préconisations puissent trouver un écho positif.

Françoise Bévalot,
au nom de la COMUE BFC

La crise environnementale et climatique a conduit le CRBFC à adopter un SRADDET dont l'ambition est

de dépasser les modèles actuels peu soutenables au regard des défis qui nous font face pour s'engager résolument dans une trajectoire autorisant pour demain la résilience et l'attractivité des territoires posant ainsi la nécessaire transformation de modèle de société.

La crise sanitaire que nous vivons est enchâssée dans cette crise environnementale et climatique de grande ampleur. Elle révèle la prégnance d'enjeux que nous avons identifiés comme enjeux à ne pas manquer pour la BFC, regrettant que certains soient insuffisamment pris en compte dans le SRADDET.

Le SRADDET s'impose comme document de référence incontournable dans la mise en œuvre du plan de rebond (cf. lettre du président Roy), par son ambition, par son statut, il engage l'ensemble des acteurs qui partage la responsabilité d'impulser un nouveau modèle de société. Mais quel modèle pour la BFC ?

Sans doute ai-je mal lu, ou trop lu, mal compris, je n'ai pas su trouver dans le document qui nous est soumis notre vision sur ce modèle en continuité des travaux sur le SRADDET ou du rapport Dynamique territoriale. De même que je ne lis pas dans la synthèse proposée des préconisations en réponse à des enjeux en lien avec ce modèle mais plus une liste d'actions, ne relevant pas toutes des objectifs d'un plan de relance. Sans détailler ici mes interrogations, notamment sur la nature de l'exercice demandé ou sur les manques, je ne me sentais pas en capacité de me prononcer sans comprendre le message que la société civile adresse au Conseil régional pour un plan de relance donnant toute sa place à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des acteurs concernés. Par votre présentation, monsieur le président, vous m'amenez à faire évoluer ma position vers la validation de cette synthèse mais rendez-vous est pris pour l'élaboration de l'avis du CESER sur le plan de relance que proposera le CRBFC.

Au-delà de ce commentaire global, il est de ma responsabilité de préciser deux points :

1- La place de l'ESRI dans le plan de relance

Elle se justifie par sa responsabilité de se connecter à son territoire. Le plan de relance doit mobiliser les acteurs de l'ESRI au sein d'un écosystème intégrant cette triple mission de service public dans une **coopération avec les acteurs économiques, tant en formation qu'en recherche**. Sans détailler ici, cette participation au plan de relance de la BFC, est indissociable de la pleine reconnaissance de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

La structuration de la filière Hydrogène-énergie illustre tout l'intérêt pour le territoire d'inscrire le plan de relance dans cette démarche écosystémique liant Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et économie à l'échelle régionale constituant un avantage déterminant

(Les compétences industrielles et la main-d'œuvre qualifiée d'une industrie historique dans les domaines de l'énergie et des transports, secteurs emblématiques applicatifs pour l'hydrogène-énergie, les recherches conduites au sein de Femto-st, principal membre de

la fédération de recherche aujourd'hui national, des moyens expérimentaux d'envergure européenne, mis à disposition des entreprises, des start-up dynamiques issues des laboratoires, des grands groupes déjà présents sur ces sujets et des formations universitaires portées par la recherche dans une logique partenariale avec les acteurs industriels : Cours Master Ingénierie Hydrogène-Energie-Efficacité Énergétique de l'Université Franche-Comté, le doctorat de l'Université Bourgogne-Franche-Comté).

Cet exemple ne signifie pas que cette démarche écosystémique se limite au seul secteur industriel, il me permet de faire le lien avec le second point :

2- Répondant à deux priorités politiques : transition énergétique et économie, la filière hydrogène s'impose comme une priorité du plan de relance de BFC. À la lecture des contributions des différentes commissions sur cette filière il est peut-être utile de :

- rappeler que le plan de relance a pour vocation de s'adresser au tissu industriel de Bourgogne-Franche-Comté et de cibler les activités qu'il conduit sur le territoire,
- préciser que la vision interrégionale du CESER repose sur un principe de synergie et de respect des spécificités et en aucun cas de dépendance,
- préciser que si des dispositifs sont à renforcer, il convient que les moyens bénéficient à des dispositifs où s'opère concrètement la coopération entre acteurs académiques et économiques.

Michel Burdin, au nom de la FCPE

Que dire d'essentiel en peu de mots, en peu de temps, sur ce sujet si vaste (74 pages) ?

Depuis le 16 mars, la vie de notre pays est profondément bouleversée.

Le confinement, s'il a ébranlé le pays tout entier, a aussi durement éprouvé les parents, les élèves, les enseignants, ainsi que les autres personnels en charge de l'éducation, je pense aux directrices et directeurs d'école, aux chefs d'établissements des collèges et lycées, sans oublier les personnels des collectivités territoriales.

À compter du 16 mars, et pour 2 mois, voire 3 et quelquefois 4 mois, les établissements scolaires ont fermé leurs portes aux élèves, et c'est une énorme charge mentale... et physique, qui s'est abattue sur les parents, puisqu'ils ont dû à la fois :

- garder les enfants à la maison,
- leur faire "l'école à la maison", avec tous les problèmes d'accès aux ressources informatiques que beaucoup ont connu,
- et en même temps, certains ont assuré soit leur travail normal, soit leur télétravail, tandis que d'autres affrontaient le chômage.

Cette période a été l'occasion de la part du personnel enseignant de grandes et longues séquences de dévouement admirable, de débrouille, de professionnalisme exemplaire. Je veux rendre hommage aux en-

seignants, et je sais qu'ils sont nombreux dans notre assemblée, dans le collège 2 comme dans le collège 3. Mais des enfants ont connu aussi des **situations d'abandon total** dans lequel se sont retrouvées certaines familles, et le nombre de ceux qui ont **décroché** est bien supérieur au chiffre de 5% annoncé par le ministère de l'Éducation nationale : nous avons une dette envers eux, **la Société a une dette envers eux.**

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la manière dont a **(mal)** fonctionné la fameuse continuité pédagogique, mais ce n'est pas le lieu ici...

Les disparités en équipements et réseaux informatiques ont accru les **inégalités** que mon association dénonce régulièrement, et nous comptons sur le Conseil régional pour remédier à cela dans les lycées.

Ainsi ce confinement a révélé les **fragilités du système éducatif français**, en montrant combien l'école est construite "pour les élèves qui vont bien" au détriment des plus fragiles.

Et les souffrances de cette période n'en sont pas guéries, les plaies n'en sont pas refermées, et **les lacunes sont loin d'être comblées.**

La FCPE a aussi déploré les absences ou insuffisances de concertation au sein de **ce qu'on aimerait bien appeler la "communauté éducative"**, surtout à l'heure où l'on a tant mis à contribution les parents.

Alors que demandent les parents ? Ils ont un double souci : à la fois de la santé de leurs enfants, et de leur avenir, c'est-à-dire de leur éducation.

Comment sont-ils aujourd'hui ? Comment vont-ils ?

Ils sont dans une situation que l'on pourrait qualifier de post-traumatique ; certains ont connu d'énormes fatigues, des burn-out, quand d'autres ont mieux traversé cette série d'épreuves, mais beaucoup sont inquiets, anxieux, exaspérés, en colère, angoissés, attendant d'un moment à l'autre que le virus tombe sur la tête de leurs enfants ou de leurs proches.

Et que ça recommence !... Et il faudrait aussi parler de ceux qui ont encore plus souffert de la crise : les enfants handicapés, les familles mono-parentales, et en particulier les "maman-solo", et beaucoup d'autres...

Je sais qu'il y a dans cette assemblée, dans les quatre collèges, beaucoup de parents d'élèves, d'autres qui l'ont été, (mais quand on n'est plus parent d'élèves, on est quand même parent toute sa vie) et puis d'autres qui le deviendront un jour, et je pense que vous me comprenez tous. Alors, en face de ce bel édifice qu'est notre imposante contribution au Plan de relance, j'ai voulu ajouter un petit supplément d'âme, un peu d'émotion, en quelque sorte mettre un peu de chair autour de ce squelette un peu froid, pour dire aussi combien est attendu le plan du Conseil régional et combien il faut aussi "prendre soin" des enfants, des adolescents et de leurs parents.

Je voterai l'avis, bien sûr, même s'il n'a pas détaillé toutes nos demandes (car je le trouve beaucoup trop lacunaire sur les lycées dans les 17 pages de l'introduction).

Je vous remercie pour votre écoute.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

Le numérique au service des habitants et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Présentation par Silvère Denis et Charles Rozoy, rapporteurs

Déclarations

Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

Comme les collègues qui ont participé à l'élaboration de cette saisine, je ne peux qu'avoir envie de continuer les réflexions ici abordées.

Et pour faire le lien avec le plan de relance, je vous fais part d'un communiqué de presse de novembre 2019 de la Région Bretagne : "Bpifrance et le Crédit Mutuel de Bretagne proposent, avec le soutien financier de la Région Bretagne, le Prêt Flash TPE. Ce prêt, d'un montant de 10 000 euros, permet de financer essentiellement les investissements immatériels des TPE bretonnes. Afin de déployer cette offre et de proposer aux entreprises de la région un parcours 100% digital, Bpifrance s'appuie sur la fintech Younited Credit."

Un exemple d'innovation à développer dans nos territoires ?

Guy Zima, au nom de la CGT

Le numérique a, en moins de deux décennies, complètement à la fois envahi et révolutionné nos vies. Nos rapports sociaux, nos organisations, les fonctionnements et nos repères sont remis en cause à la vitesse des évolutions technologiques, c'est-à-dire de manière exponentielle. Le rythme des changements induits n'est plus générationnel mais parfois en année ou même en mois.

Une telle évolution, ne peut être également vécue mais osciller entre espoir et contrainte. Qu'elles soient territoriales, techniques, culturelles, générationnelles, économiques, ces inégalités doivent être combattues par un accompagnement, par le maintien de l'humain et la réponse à ses besoins au centre de tout développement. Le Numérique doit être un facilitateur de notre quotidien et non un aliénateur de notre futur. Pour cela son développement doit être maîtrisé, contrôlé et au besoin, réglementé.

La question des données comme enjeu à la fois de libertés publiques mais aussi économiques doit être traitée avec la plus grande vigilance car le second aspect prend bien souvent le dessus sur le premier.

Il en va de leur utilisation comme de leur stockage avec le besoin de "data centers" indépendants des GAFA et de tout usage mercantile et non soumis à l'extraterritorialité des lois des États-Unis. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, ses territoires et ses habitants le numérique peut être une opportunité si les fondamentaux précités sont respectés sinon ce sont bien des risques que nous aurons à assumer. Le rapport d'autosaisine est légitimement copieux mais cette exhaustivité n'est que le reflet de l'emprise du numérique sous de nombreux aspects dans nos vies et nos territoires.

Autosaisine

Accompagner la transition vers une **alimentation locale, bio et durable en restauration collective**

Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Présentation par Philippe Bouquet, rapporteur

Déclarations

Dominique Guyon, au nom de la Confédération paysanne

Je tiens tout particulièrement à féliciter la commission Économie-Emploi pour le travail réalisé. En tant que membre de la commission Territoires-Environnement, je me réjouis et j'ose espérer que consommer 50 % bio et local ne soit pas qu'une utopie et que l'on puisse aller encore plus loin.

Notre situation de zone intermédiaire en Bourgogne-Franche-Comté doit nous inciter à protéger nos ressources tout en favorisant la valeur ajoutée de nos produits.

La Confédération Paysanne votera favorablement cette autosaisine.

Christian Baqué, au nom de Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté

Au nom des organisations spécifiquement dédiées au développement de l'agriculture biologique et de ses filières que je représente ici, à savoir Bio Bourgogne, Inter Bio Franche-Comté ainsi que la Fédération régionale d'agriculture biologique BFC, je veux tout d'abord souligner la qualité, le souci d'équilibre et l'objectivité du travail que la commission Économie-Emploi soumet à notre appréciation. Les organisations bio formuleront à son égard un vote favorable.

Le développement de l'alimentation locale et/ou bio repose, ainsi qu'il est souligné dans le rapport, sur le volontarisme politique de la Région et sur sa capacité à organiser une vraie et équitable coopération des acteurs agricoles impliqués sur ce dossier. Partenariat oblige, et tant mieux, les structures bio et le réseau des chambres consulaires vont être amenées à conduire sur le terrain le travail que nécessite la structuration de cette filière. Il est à souhaiter que les outils élaborés et mis en place par les acteurs ne soient pas proposés dans un esprit de concurrence, qu'il s'agisse de visibilité politique, d'intérêt corporatif ou de financement, mais qu'ils soient mis au service d'une structuration cohérente et équitable de la filière. Le souci d'équilibre qui a manifestement prévalu dans la production du présent rapport est, à cet égard, un modèle à suivre pour les décideurs institutionnels comme pour les acteurs du monde agricole.

Cela étant dit, je formulerai juste trois remarques, qui ne sont pas des critiques, mais des compléments.

La première est ponctuelle. La plate-forme d'approvisionnement "Manger Bio BFC" est à présent opérationnelle, elle ne l'était pas encore tout à fait lors de la présentation qu'en avait fait le salarié en charge de ce projet et dont j'avais conseillé l'audition. J'ajouterai, en complément de ce qui en est dit dans le rapport, que l'approvisionnement en produits bio et locaux qu'elle propose pourra être complété, si besoin est et durant la période de montée en charge de la structure, par des produits issus de la plate-forme Biocoop restauration.

Ma seconde remarque est plus générale, et s'adresse en premier lieu à la Région.

Les volumes de produits bio locaux qu'exigera le développement de la filière restauration hors foyer sont potentiellement importants. L'offre doit être au rendez-vous de la demande. Cela n'est possible qu'à condition que se maintienne une forte dynamique de conversion, et des conditions favorables à la pérennisation des engagements.

En qualité d'autorité de gestion des fonds FEADER, la Région devra veiller à ce que l'enveloppe dédiée au financement de l'aide "Conversion en agriculture biologique" soit à la hauteur des besoins, et ce, d'autant plus que la durée d'attribution de cette aide passera dans la nouvelle programmation de la PAC de 5 à 3 ans, changement assez peu incitatif.

Dans cette perspective, il apparaît d'autant plus nécessaire que soit réouverte par la Région la mesure "Maintien en agriculture biologique", aide permettant de consolider les engagements.

Les débouchés qu'offre la filière RHF aux producteurs bio sont encore trop peu visibles, leur attractivité dépend d'un volontarisme politique clairement affiché et mis en œuvre. Pour la grande majorité des futurs producteurs bio, l'absence de la sécurité financière qu'assure l'aide maintien est un obstacle de taille. Choisir par exemple, dans ces conditions, de diversifier son exploitation céréalière nouvellement convertie et d'orienter son activité vers l'approvisionnement de la restauration collective en légumes plein champ semblera à beaucoup un pari trop incertain.

Ma dernière remarque est un point de vigilance. La loi EGALIM formule ainsi les exigences en matière d'approvisionnement de la Restauration Hors Foyer. "50% de produits locaux ou sous signe d'origine ou de qualité".

Or, il faut que cesse la confusion, manifestement entretenue à l'attention du public par certains acteurs du monde agricole entre proximité et qualité.

Un article récemment paru dans Terres de Bourgogne, restituait les paroles d'un élu de la Chambre d'agriculture de la Nièvre faisant la promotion du site "j'veux du local", site créé par le réseau des Chambres. Je cite : "Il "faut" mieux (sic) consommer local que ce soit bio ou non et vous aurez ainsi la certitude que la qualité soit au rendez-vous".

Sur la foi de telles déclarations, les œufs d'une poule pondeuse élevée en cage avec 20 ou 30 000 autres de ses congénères, nourrie d'OGM brésilien et d'antibiotiques, devraient être déclarés produits de qualité dès lors que l'atelier-usine se trouve sur le territoire qu'il approvisionne, à des prix évidemment imbattables. Il en irait de même pour un poulet de chair élevé hors sol et abattu à 35 jours, et un poulet de plein air label rouge ou bio abattu à 81 jours.

Je prends volontairement des exemples caricaturaux ; la réalité est souvent moins choquante, mais aussi plus difficile à démêler. Le terme "alimentation durable" choisi pour le titre du rapport est un critère qui aurait dû être mis en avant dans la loi.

C'est pourquoi il est nécessaire de définir dans les appels d'offres de la restauration collective, des critères de qualité précis, y compris le bien-être animal et l'origine des intrants, de poser des exigences qui permettent de compléter ce que la formule légale a de flou et de potentiellement dangereux. Proximité ne signifie pas, par principe, qualité. Il est légitime de préférer un produit local de qualité à un produit bio importé, mais, à qualité et proximité égales, il n'est pas indifférent de choisir un produit bio plutôt qu'un produit conventionnel.



Élection au Bureau

- d'un représentant du 2^e collège en remplacement d'Élisabeth Delattre

Denise Paul a été élue à l'unanimité.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr